Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois

ENTRE

La communauté de communes des Terres d'Auxois,

Représentée par Jean-Michel PETREAU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 juillet 2020,
Ci-après désignée par « la communauté de communes des Terres d'Auxois »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte-d'Or
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le conseil départemental de la Côte-d'Or,

Représenté par Monsieur François SAUVADET
Ci-après désigné par « le conseil départemental de la Côte-d'Or »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours *(cf annexe 1 – Diagnostic de territoire et orientations stratégiques)*

Le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.
Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET…). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

La communauté de communes des Terres d'Auxois étant un territoire rural vieillissant, elle doit avant tout permettre à sa population active de pouvoir rester en lui offrant travail, services, et ce qui fait la différence dans cette concurrence territoriale : un cadre de vie de très bonne qualité. Cela lui offrira également l'opportunité d'attirer de nouveaux habitants et convaincra les jeunes, partis pour leurs études et premières expériences professionnelles, de revenir. Cette ambition d'une dynamique démographique vertueuse est au cœur du projet de territoire 2022-2032 exposé ci-après.

Orientation 1 : Un territoire où il est aisé de travailler

Premier facteur permettant l'installation ou de rester en tant qu'actif sur le territoire : le travail. Il s'agit de **créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises** que ces dernières viennent de l'extérieur ou soient le fruit d'une dynamique entrepreneuriale interne. Pour répondre aux besoins de main d'œuvre de ces entreprises, il est impératif de **permettre aux jeunes du territoire d'acquérir les compétences que celles-ci recherchent**. Or, le diagnostic fait état d'un fort taux de chômage des jeunes sur le territoire.

Par ailleurs, compte-tenu de la localisation idéale du territoire par rapport aux axes ferrés ou routiers, il doit **saisir l'opportunité du développement du travail nomade** en permettant le travail pour partie dans les métropoles et pour partie, voire intégralement, en Terres d'Auxois.

Enfin, le territoire sera d'autant plus attractif que les personnes ne s'en sentiront pas prisonnier et considéreront qu'elles peuvent « tester » leur vie en son sein pour une courte durée. Cela implique de ne pas avoir à recourir systématiquement à l'achat de son logement. Pour ce faire, les collectivités devront **rénover et encourager la réalisation de logements** locatifs **adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs**.

Orientation 2 : Un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité

Le territoire est actuellement bien maillé en services de première nécessité (services publics, offre de soins, commerces alimentaires de proximité…). Néanmoins, il faut rester vigilant quant à leur maintien, à leur niveau de qualité et à leur répartition sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Concernant ce dernier point, dans un territoire étendu et rural comme celui des Terres d'Auxois, la proximité joue un rôle important. Si l'habitant doit souvent se déplacer pour accéder au service, il faut également **rapprocher le service de l'usager**.

Il est primordial de pouvoir proposer aux habitants des services de première nécessité de qualité qu'il s'agisse de **l'offre de santé**, de **l'accès à l'eau potable** ou **des services aux familles** qui permettent à ces dernières de travailler sereinement.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux services aux **plus fragiles**, qu'il s'agisse des seniors, compte-tenu du vieillissement de la population annoncé, des personnes en situation de handicap ou en situation de précarité.

Orientation 3 : Un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre

Le territoire possède un patrimoine architectural et naturel très riche. Il propose à ses habitants un **cadre de vie très qualitatif** qu'il s'agit de préserver car, une fois l'emploi et les services de premières nécessités assurés, c'est bien sur cet avantage concurrentiel que les territoires se différencient.

Le **tourisme** est une composante du développement économique mais il permet aussi de **faire connaître le territoire** à des personnes qui pourraient souhaiter s'y installer par la suite et, par effet miroir, de rendre une fierté aux habitants qui vivent déjà dans ce cadre.

La beauté du bâti et des paysages ne suffit pas. Le territoire doit apparaître comme dynamique pour que ses habitants s'y sentent bien. Or, les Terres d'Auxois ont l'ambition de proposer **des activités et animations artistiques et culturelles de qualité**, d'**encourager la pratique sportive** et **le « bien manger » en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts**. Il s'agit aussi de facteurs pour rester en bonne santé, y compris pour une population âgée.

Enfin les habitants seront d'autant plus fiers d'appartenir à un territoire que celui-ci prendra en charge et saura anticiper les nouveaux défis liés au dérèglement climatique. Le développement durable oriente toutes les politiques publiques répondant aux objectifs vus précédemment et apparaît clairement dans les ambitions de **réduction de la production des déchets** et de **réduction de la consommation d'énergies fossiles couplée à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables** du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 15 décembre 2021 :

- **Orientation 1 : Un territoire où il est aisé de travailler**
- **Orientation 2 : Un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité**
- **Orientation 3 : Un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Article 4 –Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance…), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique…), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural…) ;*
- *Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;*
- *L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.*

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraine la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités…) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics…) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation en signant le **protocole de préfiguration le 23 juillet 2021.**

EUROPE – Programme LEADER 2014-2023 :

Le programme LEADER soutient les projets locaux initiés dans le cadre de stratégies intégrées construites par les acteurs du territoire rural. Le programme LEADER couvre l'intégralité de la communauté de communes des Terres d'Auxois.

ETAT - Petites Villes de demain : Le programme « petites villes de demain » vise à donner aux élus de communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le dispositif « petites villes de demain » contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires ruraux et se fixe pour objectif l'accompagnement des territoires vers des dynamiques respectueuses de l'environnement. Les communes de Semur-en-Auxois et Vitteaux sont inscrites dans ce programme. La convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » a pour

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

objet d'acter l'engagement des collectivités, de l'Etat et du Conseil Départemental de Côte-d'Or. Elle engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : La signature du contrat de territoire 2018-2020 favorise le développement régional équilibré. La politique contractuelle engagée vise à une cohésion territoriale et s'appuie sur des axes stratégiques régionaux dont l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité, la transition énergétique territoriale, le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs centres) et leurs centralités, la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Transfert de la compétence autorité organisatrice de la mobilité à la CCTA (excepté transport scolaire) depuis le 1er juillet 2021.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR : La signature d'un contrat CAP 100 % Côte-d'Or s'est concrétisée en janvier 2020. Ce contrat a pour objet de définir les objectifs opérationnels d'aménagement et d'équipement du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois.

Les projets prioritaires inscrits dans ce dispositif sont les suivants :

- Réhabilitation de la piscine de Vitteaux ;
- Rénovation de la piscine d'Epoisses ;
- Aménagement du lac de Pont ;
- Réhabilitation de locaux à destination du siège communautaire à Semur-en-Auxois ;
- Réhabilitation de la Ferme du Hameau ;
- Réhabilitation du VVF à Flée ;
- Réhabilitation du gymnase de Vitteaux.

Le conseil départemental de la Côte-d'Or s'est engagé en 2020 à soutenir les filières locales à travers une charte de réalisation d'un projet alimentaire territorial (PAT). La communauté de communes des Terres d'Auxois a marqué sa volonté de s'inscrire dans cette démarche en faveur d'une politique alimentaire cohérente et structurante de la Côte-d'Or.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : En mai 2021, la CCTA a signé la convention territoriale globale qui repose sur une convention-cadre politique et stratégique permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre un projet social de territoire partagé. L'objectif de la Caf et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES – ANCT Elle assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets. L'Agence nationale de la cohésion des territoires facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions.

FRANCE SERVICES : Depuis le 1er juillet 2021, la CCTA a recruté un conseiller numérique dont la mission est de proposer un accompagnement au numérique, au plus près du territoire. La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

LA MISSION LOCALE : la mission locale accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE PRECY-SOUS-THIL : Le SIVOS de Précy-sous Thil accueille 3 sections de classes maternelles allant de la toute petite section à la grande section. Il regroupe 68 enfants. Le bâtiment a été crée en 1999. Le SIVOS regroupe 14 communes membres: Aisy-sous-Thil, Le Val Larrey, Brianny, Dompierre en Morvan, Fontangy, Marcigny-sous-Thil, Montigny-Saint-Barthélémy, Nan-sous-Thil, Noidan, Précy-sous-Thil, Roilly, Thostes, Vic sous Thil, Lacour d'Arcenay.

PAYS AUXOIS MORVAN : Cet espace de concertation regroupe 6 communautés de communes, celles du Montbardois, de Saulieu, du Pays d'Alésia et de la Seine, du Pays d'Arnay-Liernais, d'Ouche et Montagne, et des Terres d'Auxois.
Son territoire s'étend sur 211 communes, 2 581 km² et rassemble 58 497 habitants.

Territoires d'industrie - Ce dispositif vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

GENDARMERIE : Le maintien des services de gendarmerie sur les territoires ruraux est aujourd'hui un enjeu majeur pour la sécurité des administrés. La CCTA est propriétaire de la caserne de gendarmerie de Précy-sous-Thil.

SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS MORVAN - SESAM : Cet établissement public de coopération intercommunale (**EPCI**) au service des usagers est composé de **95 communes** situées sur 4 Communautés de Communes : Communauté de Communes des Terres d'Auxois (76 communes), Communauté de Communes du Montbardois (6 communes), Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine (2 communes), Communauté de Communes de Saulieu (11 communes)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE COTE-D'OR – SICECO - Créé en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé. Il regroupe 675 communes et 18 EPCI à fiscalité propre de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. D'autres activités relèvent de la compétence du SICECO, à savoir, la distribution publique de gaz naturel, l'éclairage public, la distribution publique de chaleur et de froid, les économies d'énergies et énergies renouvelables, les bornes

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

de recharge pour véhicules électriques, la cartographie et service d'information géographique, la technologie de l'information et de la communication et les communications électroniques.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SEMUR-EN-AUXOIS :

La CCTA a intégré l'intérêt communautaire de l'école de musique dans son champ de compétence optionnelle au titre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des équipements culturels. Inscrite dans le paysage territorial depuis plus de 20 Ans, l'école de musique dénombre plus de 300 inscrits et bénéficie d'un rayonnement supracommunal.

POLE EMPLOI ET COHESION TERRITORIALE – DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES :

Cette entité administrative est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, d'hébergement et d'accès et de maintien dans le logement et de politiques du travail, avec notamment l'Inspection du Travail.

- **L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE :** l'ADEME assure l'animation et participe au financement de la recherche et de l'innovation, à la constitution et à l'animation de systèmes d'observation pour mieux connaître l'évolution des filières ;
  L'information et la sensibilisation des publics sont des conditions essentielles de réussite des politiques environnementales, l'ADEME met en œuvre des campagnes de communication pour faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achat et d'investissement ;

  Elle assure un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques et élabore des outils et méthodes adaptés à leurs attentes. La diffusion directe par des relais de conseil de qualité est une composante majeure de la mise à disposition de son expertise ;
- L'Agence déploie des types de soutiens financiers gradués et favorise la mise en œuvre de références régionales et nationales.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est engagé dans une démarche à tous les niveaux de la chaîne pour une alimentation plus saine, de proximité et respectueuse de notre environnement. Une coopération interterritoriale portée conjointement par la Communauté de communes du Val de Saône et la communauté de communes des Terres d'Auxois s'est instaurée sur la thématique de l'alimentation durable via la mise à disposition de l'ingénierie par le Conseil Départemental de Côte-d'Or dans le cadre de son plan alimentaire territorial. Soutenir la production locale, maintenir l'activité en milieu rural, assurer un approvisionnement de qualité aux Côte-d'Oriens et conforter les liens entre producteurs et consommateurs sont autant d'enjeux que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or souhaite relever pour garantir une alimentation durable. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, le conseil départemental de la Côte-d'Or s'est notamment engagé à accompagner les stratégies alimentaires infradépartementales en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois a marqué sa volonté de s'inscrire dans la démarche d'une alimentation saine et durable aux côtés du Conseil Départemental de la Côte-d'Or en délibérant en faveur d'une charte d'engagement portant sur les politiques alimentaires cohérentes et structurantes.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements et règlementations applicables :

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans une convention de partenariat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.
L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance).

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

6.5. Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses actions en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Conseil départemental de la Côte-d'Or

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions ;*
- *Des crédits d ' intervention de l ' Etat et des collectivités.*

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7– Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 6220/SG et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes des Terres d'Auxois ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de Bourgogne-Franche-Comté, de la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, des quatre maires des principaux bourgs (Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses et Précy-sous-Thil), de la Présidente du SESAM, du directeur de l'école de musique et de danse de l'Auxois Morvan, de la Présidente du SIVOS de Précy-sous-Thil, du Président du SICECO, du Président du PETR du Pays Auxois Morvan, du Président du Parc Naturel Régional du Morvan, le Président du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, des services de la CAF, de la mission locale, de Pôle Emploi, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, de la directrice responsable du pilotage du CRTE, de la cheffe de projet.
Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé des quatre maires des principaux bourgs (Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses, Précy-sous-Thil), de la directrice responsable du pilotage du CRTE, de la cheffe de projet.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8- Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Le tableau de bord est tenu à jour sous la responsabilité de la communauté de communes des Terres d' Auxois en lien avec l' Etat, membre du comité technique. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.
Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1

Indicateur	**Référence**	**Objectif**
Nombre d'installations et de création d'entreprises	105 entreprises en 2019	120 entreprises en 2022
Indice de chômage des jeunes de moins de 25 ans	.19 % au 4ème trimestre 2018	
Nombre de foyers raccordés à la fibre, nombre de communes raccordées à la fibre		+ 10 % des foyers raccordés par an

Orientation 2

Indicateur	**Référence**	**Objectif**
Nombre de médecins par habitant	0,8 médecin pour 1 000 habitants	Maintien du nombre de médecins
Fréquentation des Relais Petite Enfance	**Rendez-vous avec les parents et les assistantes maternelles (2020) :** Précy/Vitteaux : 31 parents + 19 Assistantes maternelles Semur : 32 parents et 10 assistantes maternelles **Animations :** Précy/Vitteaux : 314 participations Semur : 445 participations	Développement du guichet unique : + 10 accueils de parents Maintien de la participation aux animations
Fréquentation des espaces France Services du territoire	**EPN Centre Social** *(données 2019)* : - 166 passages en 2019 - Accompagnement individuel : 358 - Ateliers collectifs : 29	Renforcement des activités des EPN de Précy et Vitteaux grâce au recrutement au 01/07/20 du conseiller numérique
Fréquentation des transports à la demande par les séniors et les personnes en situation de précarité	**En 2019 :** 125 usagers THIL BUS **En 2020 :** 68 usagers THIL BUS	Maintien du service de transport à la demande
Nombre de jours où les habitants n'ont pas accès à l'eau		Toutes les communes auront accès à l' eau en 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Orientation 3

Indicateur	Référence	Objectif
Fréquentation des offices de tourisme (internet, physique, téléphonique)	**Fréquentations tous modes confondus en 2020 :** Semur : 7 786 Précy : 728 Vitteaux : 1 200	
Nombre d'adhérents aux clubs sportifs		
Tonnages des OMR et du verre	OMR 2020 :3 007,92 t Verre 2020 : 753.96 t	OMR : - 1%/an Verre : + 1 % par an
Amélioration des étiquettes énergétiques des bâtiments publics suivis par le conseiller en énergie partagée du SICECO	En 2021, 33 bâtiments sur les 86 suivis par le CEP du SICECO affichent une étiquette énergétique A.	+ 3 améliorations par an

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat qui court jusqu' en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11– Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12- Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13– Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Signé à Semur-en-Auxois,
le - 8 FEV. 2022

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
et de la Côte-d'Or

Fabien SUDRY

Le président de la communauté de communes des Terres d'Auxois,

Jean-Michel PETREAU

Le président du Département de la Côte-d'Or,

François SAUVADET

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire et orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Porteurs de projets et cibles
3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
3-3 Indicateurs de suivi

Principaux projets structurants figurant dans le CRTE de la CCTA en lien avec les politiques départementales

Thématiques	Projets	Financement CD 21
Construction de services publics	École de musique à Semur-en-Auxois	Engagement du Département à financer à hauteur de 500 000 € (initialement prévu dans le contrat « Cap 100 % Côte-d'Or » de la CCTA mais non réalisés dans les délais imparti + changement de maîtrise d'ouvrage)
	Multi-accueil à Semur-en-Auxois	
	Construction d'une maison de l'eau par le SESAM	Vous avez récemment arbitré en faveur d'un financement exceptionnel à hauteur de 500 000 € en contrepartie d'un espace dédié aux actions départementales en faveur de l'eau et de la biodiversité
	Logements sociaux basse consommation à Epoisses	
	Création de logements communaux à Courcelles-les-Semur, Montigny-Saint-Barthélémy, Vitteaux	
Rénovation énergétique	Réhabilitation de l'espace Liberté à Semur-en-Auxois	
	Rénovation des vestiaires des 2 gymnases de Semur-en-Auxois	
	Réaménagement d'une salle de l'ancienne école en mairie à Montigny-St-Barthélémy	
	Ferme du Hameau	Financement à hauteur de 211 677 € inscrit dans le contrat « Cap 100 % Côte-d'Or »
	Rénovation et extension du gymnase et de l'espace de convivialité de Vitteaux	Financement à hauteur de 400 000 € inscrit dans le contrat « Cap 100 % Côte-d'Or »

Thématiques	Projets	Financement CD 21
	Acquisition et rénovation des locaux extra et péri scolaires d'Époisses	
	Extension du restaurant scolaire à Précy-sous-Thil	
	Église (changement de chauffage) à Clamerey	
	Gîtes communaux	
	Locaux du SIVOS de Précy-sous-Thil	
	écoles primaires à Clamerey, Semur-en-Auxois	
	Logements communaux à Clamerey, Massingy-les-Vitteaux, Montigny-Saint-Barthélémy, Précy-sous-Thil, Semur-en-Auxois, Vitteaux	
	Agrandissement de la salle multiservices à Forléans	
	Ancien presbytère aménagé en Mairie à Lacour d'Arcenay	
	Mairie de Lantilly	
	Espaces de rencontre et de loisirs à Semur-en-Auxois, Montigny-Saint-Barthélémy, Précy-sous-Thil	
	Bibliothèque et musée à Semur-en-Auxois	
	Inspection d'académie à Semur-en-Auxois	
	Maison médical à Vitteaux	Financement à hauteur de 400 000 € inscrit dans le contrat « Cap 100 % Côte-d'Or »

Thématiques	Projets	Financement CD 21
Développement de l'usage du numérique	Centre numérique et tiers lieux à Époisses	
	Espace de travail partagé à Époisses	
	Espace de travail partagé à Vitteaux	
	Espace France Service à Vitteaux	
Gestion des déchets	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	Travail partenarial avec le CD 21
	Remise en état des inertes en vue d'une réhabilitation industrielle à Semur-en-Auxois	
	Réhabilitation de déchetteries	
	réalisation de plateformes de point d'apport volontaire	
Tourisme	Étude pour identifier les sites touristiques	
	Aménagement Lac de Pont	Financement à hauteur de 200 000 € inscrit dans le contrat « Cap 100 % Côte-d'Or »
	Centre d'interprétation du fromage / aménagement d'un espace touristique et de loisirs à Époisses	
	Restauration / aménagement de la Tour de Gehenne à Semur-en-Auxois	
Mobilité	Étude mobilité en 2022	
	Réalisation de voies douces	
	Places de stationnement au crématorium	

Thématiques	Projets	Financement CD 21
	Cheminements piétons à Époisses, Précy-sous-Thil	
Programme Alimentaire Territorial	Diagnostic en cours	Travail partenarial avec le CD 21
	Création d'un café-épicerie à Missery	
Aménagements centres-bourgs	Abords du gymnase de Précy-sous-Thil	
	Parkings à Semur-en-Auxois	
	Vitteaux, Semur-en-Auxois, Époisses	
Réhabilitation des réseaux d'assainissement	Vitteaux, Semur-en-Auxois, Époisses	
Eau potable	Réhabilitation des réservoirs d'eau par le SESAM	
	Réhabilitation du réseau d'eau potable à Saint-Hélier et SESAM	
	Rénovation des branchements d'eau potable par le SESAM	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Encourager le « Bien manger » en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts.
Action n°	*15.1*
Intitulé du projet	*Réaménagement de bureaux dans les locaux de la communauté de Communes des Terres d'Auxois*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois a délibéré pour la signature de la charte d'engagement en faveur des politiques alimentaires cohérentes et structurantes en partenariat avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or. Cette charte prévoit notamment la mise à disposition de moyens humains en ingénierie pour conduire le PAT (programme alimentaire territorial) de la CCTA. Il convient donc d'aménager un nouvel espace de travail afin d'accueillir la personne en charge de conduire ce projet mise à disposition gracieusement par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR/DSIL** : 20 700 € (délibération AG du 16/11/2021

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">Le coût prévisionnel des travaux est 30 000 €, à cela viennent s'ajouter les coûts d'étude et de maîtrise d'œuvre estimés à 4 500 €</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Plan de financement</td><td colspan="2">Financements publics concernés</td><td>montant de la dépense éligible (HT)</td><td>%</td><td>montant du financement</td></tr>
<tr><td>☒ DETR et ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>34 500 €</td><td>60 %</td><td>20 700 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>40 %</td><td>13 800 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>34 500 €</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">Les travaux seront réalisés au cours du premier semestre 2022 et seront achevés au plus tard en fin d'année 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables
Action n°	*17.3*
Intitulé du projet	*Installation d'une solution de confort d'été dans la salle de recueillement du crématorium de Semur-en-Auxois.*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence de gestion, d'investissement et de fonctionnement du crématorium. En 2021, une étude thermique sur la mise en place d'une solution de confort thermique a été engagée via une solution d'ajout de batterie froide à la centrale de traitement de l'air ou climatisation. Il s'avère que cet ajout ne permettra pas d'obtenir un confort d'été au niveau de la salle de recueillement. A ce stade du projet, il est proposé d'avoir recours à une solution de climatisation de l'espace concerné.

Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DSIL**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'acquisition est estimé à 15 000 € HT

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	15 000 €	%	€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	15 000 €	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	L'installation d'une solution de confort d'été est inscrite au budget 2022 et sera engagée au cours du 1er semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Nombre de personnes accueillies en salle de recueillement / an - Impact thermique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Continuer de proposer des activités et des animations artistiques et culturelles de qualité
Action n°	*13.4*
Intitulé du projet	*Construction d'une école de musique à Semur-en-Auxois*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois a intégré l'intérêt communautaire des écoles de musiques dans son champ de compétence optionnelle au titre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des équipements culturels/sportifs. Ancrée dans le paysage territorial depuis plus de 20 ans, l'école de musique dénombre aujourd'hui 325 inscrits et bénéficie d'un rayonnement intercommunal. Les locaux actuels situés à Semur-en-Auxois ne répondent plus aux normes sécuritaires, pédagogiques et règlementaires. La communauté de communes des Terres

	d'Auxois envisage d'acquérir un terrain pour y construire de nouveaux locaux. Cette construction devra répondre aux normes actuelles tout en étant un équipement fonctionnel. L'acoustique sera adaptée aux pratiques instrumentales et musicales. La construction devra s'inscrire dans une démarche de développement durable et devra utiliser des matériaux à faible empreinte écologique. Le confort d'été devra être inséré dans le programme de travaux.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR – DSIL** - **Conseil départemental de la Côte-d'Or** - **LEADER**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de construction de l'école de musique (frais d'acquisition de terrain, études, maîtrise d'œuvre et travaux inclus) est estimé à 1 400 000 € HT.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	1 400 000 €	25 %	350 000 €
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	1 400 000€	35,71 %	500 000 €
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué			
Autre : LEADER	☐ sollicité ☐ attribué	1 400 000 €	19,29 %	270 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	20 %	280 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	1 400 000 €

Calendrier	Les études préalables seront conduites en 2022. Les travaux seront engagés en 2023. La durée des travaux est estimée à 1 an.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Fréquentation de l'école de musique ; - Consommation énergétique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Rapprocher le service de l'usager
Action n°	*5.2*
Intitulé du projet	*Développement du service numérique nomade*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois est compétente pour l'investissement, le fonctionnement et la gestion des espaces numériques existants ou à créer. Le territoire dispose de trois lieux de médiation numérique. Les espaces de Vitteaux et Précy-sous-Thil sont gérés par la CCTA alors que le troisième est donné en gestion au centre communal d'cction sociale (CCAS) de Semur-en-Auxois via l'existence d'une convention de financement et d'objectifs. Depuis le 1er juillet 2021, la CCTA a recruté un conseiller numérique qui anime les espaces publics numériques (EPN). Il apparaît que le bourg d'Epoisses ne soit pas doté

	d'espace numérique et que les locaux du SIVU dont la CCTA va être prochainement propriétaire permettent d'accueillir un nouvel espace public numérique sur le territoire. Ce service permettra l'animation du territoire tout en le rendant attractif. Il a pour vocation de favoriser l'accès de tous aux outils et usages numériques et à développer de nouveaux services à la population, tout en réduisant la fracture numérique. L'intérêt est également de faciliter le télétravail et la mutualisation d'outils tout en permettant d'acculturer la population au numérique.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR – DSIL** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'acquisition du bâtiment est estimé à 80 000 € (hors frais de notaire). Le coût prévisionnel de réhabilitation du site n'est pas encore chiffré à ce stade. Le coût d'acquisition du matériel pour équiper l'EPN d'Epoisses est évalué à 5 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Autre : CAF (Fonds locaux)	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	L'acquisition de bâtiment est prévue en 2022. L'acquisition de matériel est programmée dès 2022 **(5 000 €)**
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Taux de fréquentation du site ; - Nombre d'ateliers proposés pas an ; - Maîtrise des coûts de fonctionnement (énergie) – Réduction de la consommation énergétique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Faire connaître le territoire et ses atouts grâce au tourisme
Action n°	*12.2*
Intitulé du projet	*Réhabilitation du site de la ferme du Hameau en vue de développer une université ouverte des arts et de la culture de l'Auxois Morvan et d'y étendre une structure à vocation culturelle, pédagogique, sociale ouverte à tous.* *Réhabilitation de l'aile des prés.*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet de la ferme du Hameau tel que proposé, s'articule autour de nombreuses composantes fortes, véritables tiers lieu culturel, le site sera porteur d'orientations diverses dont l'intérêt est d'ouvrir la culture à tous : - Projet d'université ouverte, avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art, où il s'agira de mettre en place des espaces de travail pour les étudiants ; - Développer un projet d'université d'été en dehors de la période d'occupation de l'ENSA ; - Projet de chantier d'insertion : une

	dynamique d'insertion sociale sera engagée tout en proposant aux travailleurs de participer à la rénovation du lieu. Les aménagements extérieurs du site pourront bénéficier de ce chantier ; - Pour accueillir les étudiants de manière résidentielle un hébergement atypique est projeté ; - Des résidences d'artistes pourront prendre possession du lieu ; - Les espaces extérieurs accueilleront un jardin contemporain pédagogique. Ce projet est avant tout un lieu de formation et d'expérimentation des pratiques qui permet d'atteindre des fonctions de création et de productions artistiques.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **Conseil Régional BFC Contrat de Territoire (dossier déposé le 28/05/21)** - **LEADER (dossier déposé le 25/05/21)** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat CAP 100 % Côte-d'Or**

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le coût prévisionnel des travaux est 742 432.50 €, à cela viennent s'ajouter les coûts d'étude et de maîtrise d'œuvre estimés à 55 995 €, soit un total de 798 027,50 €</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR et ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental dans le cadre du contrat CAP 100 % Côte d'Or</td><td>☐ sollicité ☒ attribué</td><td>798 027.50 €</td><td>26.52 %</td><td>211 677,00 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC dans le cadre du contrat de territoire</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>798 027.50€</td><td>22.36 %</td><td>178 415,00 €</td></tr>
<tr><td>Autre LEADER</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>798 027.50€</td><td>31.12 %</td><td>248 330,00 €</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>40 %</td><td>159 605.50 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>798 027,50 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Les travaux seront réalisés au cours des années 2022-2023.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Taux d'occupation du site ;
- Nombre d'étudiants accueillis ;
- Nombre de manifestations/expositions organisées.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises
Action n°	*1.2 et 17.4*
Intitulé du projet	*Remise en état de la décharge des inertes en vue d'une réhabilitation industrielle à Semur-en-Auxois*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets assimilés. En 2003, une convention a été mise en place avec la municipalité de Semur-en-Auxois afin d'autoriser les professionnels à déposer les gros volumes de déchets inertes sur le site de l'ancienne décharge de Semur-en-Auxois. Le site est propriété de la commune et mis à disposition de la CCTA. Afin de constituer un dossier de changement de catégorie de la déchèterie de Semur-en-Auxois, il a été nécessaire de déclarer les exutoires des flux, dont les déchets

	inertes faisaient partie. Après vérification, les services de l'Etat ont pointé l'absence de déclaration de la plateforme. La possibilité de se mettre en conformité a été proposée à la CCTA. Le choix s'est porté sur la fermeture du site et sa réhabilitation en vue de le restituer conforme à la commune de Semur-en-Auxois. Un cabinet d'études a été recruté pour accompagner la CCTA dans la réhabilitation. Un relevé topographique a été réalisé. Les travaux relèveront de la stabilisation du sol, de la dépollution si nécessaire du site. La CCTA a l'obligation de réhabiliter le site en conformité pour répondre à son usage futur.

<table>
<tr><td>Partenaires</td><td>Les partenaires ci-après seront sollicités :
- Etat : fonds de relance pour le recyclage de friches
- Conseil Régional (Appel à projet – traitement des friches industrielles / sites dégradés pour une production solaire photovoltaïque au sol – RI : 31.01)</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le coût prévisionnel de réhabilitation du site est estimé à 1 000 000 € HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>DETR et DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>☒Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>15 %</td><td>150 000 €</td></tr>
<tr><td>Autre : ETAT (Fonds de relance pour le recyclage des friches)</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>30 %</td><td>300 000 €</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☒ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>55 %</td><td>550 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>1 000 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Phase de concertation avec la DREAL : fin décembre, début janvier 2022
Travaux de réhabilitation en 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Renaturation partielle du site ;
- Surface de foncier valorisée ;</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises
Action n°	*1.4*
Intitulé du projet	*Maintien des services de la gendarmerie sur le territoire – Développement de la politique d'accueil*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La gendarmerie de Précy sous Thil est un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois datant des années 1970. Des travaux de rénovation des logements, d'isolation par l'extérieur et de remplacement de la chaudière ont été conduits récemment. L'intérêt de maintenir des investissements à la caserne est de conserver la présence des forces de l'ordre sur le territoire, tout en répondant aux critères de mise aux normes des lieux d'accueil du public (bureaux, cellules et accessibilité) et en assurant la protection de la population.

	Soucieuse des conditions d'accueil, la CCTA a engagé en 2021, des travaux tant au niveau intérieur qu'au niveau sécuritaire, ils sont de l'ordre de l'accessibilité PMR extérieure, de la création d'une place de stationnement PMR, de l'installation d'un portail sécurisé, d'un sanitaire pour personne à mobilité réduite à l'intérieur des bureaux d'accueil. La modification du planton est effectuée garantissant ainsi des conditions d'accueil sécuritaires optimales. La mise aux normes des deux cellules déjà existantes mais fermées pour non respect des normes permettra leur réouverture. Le maintien des services de gendarmerie sur les territoires ruraux est aujourd'hui un enjeu majeur pour la sécurité des administrés. La communauté de communes des Terres d'Auxois a engagé depuis plusieurs années des travaux de réhabilitation des logements dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des gendarmes. Il convient aujourd'hui de mener une réflexion sur la politique d'accueil des nouveaux gendarmes affectés sur le territoire afin de préserver l'attractivité de la gendarmerie car le milieu rural ne favorise pas l'intérêt des gendarmes et est source de rotation dynamique des équipes. Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiées à la suite de la rencontre avec le colonel Paul CHAUDANSON et le capitaine Christophe CONTANT le 22 novembre 2021. Il ressort dès à présent que les services de la gendarmerie sont des acteurs majeurs du territoire et qu'il est essentiel de renforcer le volet sécurité afin de développer un service au plus proche des communes. Le développement de services publics est un axe sur lequel il est possible de travailler notamment à travers une vigilance collective. Le transport à la demande existant sur le territoire pourrait également être identifié pour emmener les

	administrés à la gendarmerie (démarche de dépôt de plainte). Le développement de la qualité d'accueil sera à renforcer, permettant ainsi aux gendarmes d'identifier les services présents sur le territoire et avoir un interlocuteur privilégié. L'accueil et l'accompagnement de nouveaux arrivants pourront se faire par leur présentation en assemblée générale. Cette notion s'attache à renforcer la politique d'accueil mais aussi, pour les élus, à identifier les nouveaux arrivants. La sécurité des logements et des enceintes seront des prestations de sécurité offertes aux militaires. Les logements répondront aux attentes des militaires et des familles, le logement est indissociable de son action. Un soutien à l'installation permettra d'accompagner les familles nouvellement installées. Des créneaux d'utilisation du gymnase de Vitteaux et des piscines d'Epoisses et Vitteaux dont la CCTA a la gestion pourront être réservés aux gendarmes. Une convention va être travaillée avec les services petite-enfance/enfance jeunesse permettant d'accueillir les enfants des personnels militaires lorsqu'ils sont appelés à intervenir sur des missions, sans qu'ils n'aient besoin d'inscription préalable. Des actions de sensibilisation des élus seront organisées sur le territoire, récemment une formation aux incivilités a été dispensée. Sur le volet de l'emploi, une sensibilisation auprès des mairies sera diffusée, pour qu'elles pensent à communiquer leurs besoins auprès des conjoints des gendarmes (stage, formation, emploi …). Les notions d'accueil, d'accessibilité et de sécurité sont autant d'axes que la CCTA s'engage à respecter.

<table>
<tr><td>Partenaires</td><td>Les partenaires ci-après seront sollicités :
- Les actions seront menées principalement en interne, à ce stade aucun financement n'est identifié.</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>DETR et DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental de la Côte-d'Or</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>20 %</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Certaines actions seront conduites dès 2022. La continuité d'inscription des actions sur le long terme est un gage de maintien des services de l'Etat sur le territoire.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Attractivité du territoire pour les gendarmes. Affectations sur le long terme permettant de palier à la rotation dynamique des équipes.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n°	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	*Relayer, promouvoir et soutenir l'insertion des jeunes*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La tendance concernant le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC est à la hausse depuis 2009 sur la CCTA, passant de 785 personnes à 1 075 au 31/12/2018. En octobre 2019, on dénombrait 599 demandeurs d'emploi de catégorie A. La CCTA est rattachée au bassin de l'emploi de Montbard, c'est un bassin faiblement peuplé, âgé, en perte d'habitants avec une activité fortement industrielle. Le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur 12 mois glissants est en hausse de 14 %.

	Le taux de chômage de la CCTA est passé de 8,8 % en 2011 à 9.8% en 2016. La collectivité s'est engagée dans la démarche de recrutement de jeunes, grâce, notamment au Parcours Emploi Compétence (PEC). Un accord de partenariat entre l'Etat et la communauté de communes des Terres d'Auxois pour la mobilisation en faveur de l'emploi va être signé et intégré dans le contrat de relance et de transition énergétique
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - Pôle Emploi et Cohésion Territoriale Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ; - Pôle emploi ; - Mission locale
Coût prévisionnel	Ces actions ne demandent pas d'investissement financier.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR et DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	20 %	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	Ces actions seront conduites tout au long du contrat de relance, elles seront menées dès 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Taux d'activité des jeunes ; - Identification des actions menées auprès des jeunes ; - Insertion de clauses dans la commande publique pour soutenir l'insertion par l'activité économique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Encourager la pratique sportive
Action n°	*14.1*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique et extension de l'espace Gilbert Mathieu à Vitteaux*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	L'espace Gilbert Mathieu est un ensemble construit en 1989. L'espace existant à usage de gymnase mais également d'espace de rencontre intergénérationnel doit être rénové. Le gymnase est utilisé par le collège durant la période scolaire, des créneaux sont réservés aux associations et clubs sportifs. Cet espace a également vocation à accueillir d'importantes manifestations pour le territoire dont le festival de musique du Printemps de l'Auxois, le salon des vignobles de France, le Téléthon, les lotos … La CCTA affiche aujourd'hui sa volonté d'accroitre son efficacité énergétique en engageant une rénovation performante.

	Afin de s'inscrire dans cette démarche, il sera nécessaire de compléter le projet par une isolation extérieure du bâtiment existant, de remplacer le mode de chauffage actuel par une chaufferie à granulés bois, de remplacer la toiture et prévoir son désamiantage et de poser des panneaux photovoltaïques sur une partie du bâtiment. Ce sont autant de facteurs qui permettront la diminution des charges de fonctionnement du site. A travers cette approche, il s'agit d'encourager une approche durable tout en promouvant l'efficacité énergétique du bâtiment. Le sport et la culture sont des leviers d'inclusion indéniables qui doivent être aujourd'hui confortés en encourageant et promouvant les pratiques sportives et les manifestations. Véritables vecteurs d'attractivité, la présence de nombreux clubs sur le territoire illustre le rayonnement intercommunal existant, la CCTA entend faire des pratiques sportives un levier d'inclusion concourant à la dynamique et l'attractivité du territoire.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR/DSIL** - **Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté** (au titre du contrat de territoire) - **Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté** (au titre d'Effilogis construction et rénovation) - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or** (CAP 100 % CO)
Coût prévisionnel	Les travaux de réhabilitation s'élèvent à **643 000 €**, la partie extension est estimée à **765 000 €**. Les principaux postes de dépenses relèvent d'une isolation extérieure du bâtiment existant, du remplacement du mode de chauffage actuel par une chaufferie à granulés bois, du remplacement de la toiture avec son désamiantage, la pose de panneaux photovoltaïques et le remplacement de la toiture actuelle par une toiture en bac acier galvanisé double peau isolé. Le coût des études et de la maîtrise d'œuvre est estimé à **190 744 €.**

<table>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>21.78 %</td><td>348 237.70 €</td></tr>
<tr><td>☒ Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☒ attribué</td><td>€</td><td>25.02 %</td><td>400 000 €</td></tr>
<tr><td>☒ Conseil Régional BFC Contrat de territoire</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>12.51 %</td><td>200 000 €</td></tr>
<tr><td>☒ Autre : EFFILOGIS – Construction – Etudes et Travaux_____</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>6.78 %</td><td>108 400 €</td></tr>
<tr><td>☒ Autre :EFFILOGIS – Rénovation – Etudes et Travaux _____</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>13.90%</td><td>222 317.50€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>20 %</td><td>319 748.80€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>1 598 744€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>A ce jour le maître d'œuvre est en cours de rédaction du DCE, les marchés seront déposés en début d'année. Les travaux débuteront au second semestre 2022.
La durée des travaux est estimée à un an.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Le bâtiment sera soumis à des tests de perméabilité à l'air ;
- Le maître d'ouvrage a également l'obligation de prévoir une instrumentation minimale et un suivi de consommation des bâtiments, élément qui conditionne l'octroi de la subvention EFFILOGIS – Rénovation ;
- Obligation de fourniture par le maître d'œuvre d'un livret d'entretien et de maintenance du système de ventilation précisant les modes d'utilisation et les conditions d'entretien à appliquer dans le contrat de maintenance ;
- Obligation d'un contrat de maintenance des installations de ventilation ;
- Gain de production d'énergie grâce au photovoltaïque.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU COMME UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE* Faciliter l'organisation de séjours touristiques individuels sur le territoire
Action n°	*12.5*
Intitulé du projet	*Identifier les sites touristiques sur le territoire de la CCTA*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence d'actions de développement économique et notamment celle de la promotion du tourisme. De nombreux sites touristiques sont répertoriés sur le territoire, afin de renforcer la promotion du territoire, il s'avère utile d'identifier les sites et faire connaître les Terres d'Auxois. L'intérêt de cette identification visuelle est d'améliorer l'attractivité et la notoriété du territoire pour y développer la fréquentation et la consommation touristique. La signalétique visera notamment à faciliter le repérage de l'office de tourisme (Semur) et ses

	bureaux d'informations (Précy-sous-Thil et Vitteaux), à identifier les sites d'intérêt patrimonial et naturel, ainsi que les itinéraires de randonnées pédestres et cyclables. En 2018, la CCTA a fait appel à un cabinet externe afin de conduire un **schéma de développement touristique**.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront associés : - **Conseil Départemental de la Côte d'Or ;**

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'acquisition des panneaux d'identification est estimé à 11 000 €

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR et DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental au titre de la création, de l'aménagement et de la valorisation touristique des territoires de Côte-d'Or (subv plafonnée à 10 000 €)	☐ sollicité ☐ attribué	6 000€	25 %	1 500 €
Conseil Départemental (sur panneaux de randonnée)	☐ sollicité ☐ attribué	5 000 €	50%	2 500 €
Autre	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€		
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	63.63 %	7 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	11 000 €

Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Nombre de touristes accueillis sur le territoire - Fréquentation des différents sites touristiques - Retombées économiques sur le territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire
Action n°	*11.3 et 3.2*
Intitulé du projet	*Agir pour le développement des mobilités douces entre le domicile et le travail – Répondre aux besoins du quotidien et développer l'offre touristique*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	En juillet 2021, la communauté de communes des Terres d'Auxois a pris la compétence mobilité (excepté le transport scolaire et le service de transports réguliers). La pandémie actuelle a fait ressortir le besoin des habitants de se détacher du milieu urbain pour exercer leur activité en télétravail en milieu rural. Le diagnostic territorial réalisé fait état de la problématique de la mobilité sur le territoire. Il semble nécessaire de développer de nouveaux modes de déplacement, notamment en direction du

	co-voiturage domicile/travail et en développant les aménagements cyclables. Ces aménagements conduiront à investir en direction des équipements annexes (abris-vélos sécurisés, bornes de rechargement des vélos à assistance électrique, installation de signalétique adaptée, location de vélos, développement des aires d'arrêt pour les vélos …). Ces aménagements auront vocation à répondre tant aux besoins du quotidien que touristiques. L'axe de la véloroute est à promouvoir, il doit encourager à emprunter des routes à faible trafic, sa vocation est de développer les activités au cœur de la nature et encourager les mobilités douces en lien avec la politique touristique développée par la CCTA.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **Conseil Départemental de la Côte d'Or** – Aménagement, création et valorisation touristique des territoires de Côte d'Or - **DSIL** dans le cadre de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
Coût prévisionnel	Une étude de mobilité va être conduite au cours de l'année 2022, le cabinet sera recruté au plus tard le 31 décembre 2021. A ce stade, la CCTA ne dispose pas de chiffrage sur les éléments financiers.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	50 %	€
☒ Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	30 %	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€		
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	20%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	L'étude sera conduite au cours de l'année 2022. Les actions qui en découleront seront programmées en 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Fréquence d'utilisation des équipements

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Prendre soin des plus fragiles*
Action n°	*9.3 et 9.8*
Intitulé du projet	*Développement de l'offre de transport à la demande pour les séniors – Aide à l'acquisition de véhicule électrique – Agir pour le développement des mobilités douces*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Le diagnostic territorial de la communauté de communes des Terres d'Auxois souligne la problématique de la mobilité sur le territoire. La population se caractérise par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans (34,2 %). La tendance au vieillissement de la population se confirme et les services à la population jouent un rôle primordial dans le maintien des personnes âgées à domicile. En juillet 2021, la communauté de communes des Terres d'Auxois a pris la compétence mobilité

	(excepté le transport scolaire et le service de transports réguliers). L'intérêt de ce projet est de maintenir les séniors à domicile tout en leur offrant l'opportunité de se déplacer sur le territoire. Véritable lutte contre l'isolement des aînés, le projet d'acquisition d'un véhicule de transport à la demande permettra de rompre cette fracture social des séniors. Le déplacement à l'intérieur des bourgs permettra de développer les mobilités douces. Le véhicule pourra être partagé avec les travailleurs ayant besoin d'un transport domicile/travail. Le développement des nouvelles organisations de travail et notamment la mise en place de télétravail doit être un axe d'attractivité pour le territoire qui se doit de répondre aux besoins des nouveaux arrivants.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **LEADER**

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'acquisition du véhicule est estimé à 30 000 € TTC.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR ou DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Autre : LEADER	☐ sollicité ☐ attribué	€	80 %	24 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	20 %	6 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	30 000 €

	Acquisition du véhicule au cours du premier semestre 2023.

Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Taux de fréquentation du service de transport à la demande par les aînés, les demandeurs d'emploi, les télétravailleurs…

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Construction d'un multi-accueil à Semur-en-Auxois*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence enfance jeunesse, petite enfance depuis le 1er janvier 2018. A ce titre, elle dénombre 3 multi-accueils, 2 relais assistantes maternelles, 5 accueils extra-scolaires et 10 cantines et garderie sur son territoire. Le multi-accueil actuel est situé dans un bâtiment dont la construction est postérieure à 1974. A l'origine, le site était une école, ce qui explique l'architecture scolaire des salles. L'aménagement actuel n'est pas fonctionnel et engendre des surcoûts de personnel car un agent devant changer

	un enfant doit quitter sa section et n'est donc plus compté dans le taux d'encadrement règlementaire. L'organisation actuelle oblige à fonctionner en sections séparées ce qui ne permet pas de créer de lien entre les enfants et les professionnels. Un attachement particulier à la prochaine construction sera porté sur une approche durable et l'utilisation de matériaux de construction à faible empreinte écologique.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **CAF (fonds locaux)** - **DETR – DSIL** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or**

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de construction d'un multi-accueil à Semur-en-Auxois n'est pas encore estimé à ce stade.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Autre : CAF (Fonds locaux)	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier

L'assistance à maîtrise d'ouvrage sera engagée en 2022.
Les travaux seront programmés en 2023.

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs

- Taux de fréquentation du site ;
- Maîtrise de la masse salariale ;
- Maîtrise des coûts de fonctionnement (chauffage notamment)

d'avancement – Indicateurs de résultats	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Prendre soin des plus fragiles*
Action n°	*9.2*
Intitulé du projet	*Création de place de stationnement au crématorium de Semur-en-Auxois.*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence de gestion, d'investissement et de fonctionnement du crématorium. Depuis le 1er juillet 2021, la CCTA a pris la compétence dite d' autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Le constat est fait que le parking existant du crématorium ne suffit pas à accueillir les personnes lors de cérémonies de crémation. Pour des raisons sécuritaires, la CCTA souhaite créer un parking de 40 places permettant le stationnement à proximité du crématorium. Des places de stationnement seront exclusivement réservées aux personnes à mobilité réduite.

<table>
<tr><td>Partenaires</td><td>Les partenaires ci-après seront sollicités :
- DETR
- Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;
- Amendes de police</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le coût prévisionnel de réalisation du parking est, à ce stade, estimé à 180 000 €.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR et DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>180 000 €</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>☒ Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>180 000 €</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre Amendes de polices</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>180 000 €</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>180 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>La réalisation du parking est programmée en 2023.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Nombre de personnes bénéficiant des stationnements ;
- Respect des règles sécuritaires de stationnement.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.4, 15.1, 15.3, 15.4,15.5*
Intitulé du projet	*Elaboration et déploiement d'une stratégie territoriale à l'échelle de la CCTA*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La Communauté de communes des Terres d'Auxois a marqué sa volonté de s'inscrire dans la démarche d'une alimentation saine et durable aux côtés du Conseil Départemental de la Côte-d'Or en délibérant en faveur d'une charte d'engagement portant sur les politiques alimentaires cohérentes et structurantes. La CCTA souhaite se doter d'une politique alimentaire territoriale dont les axes de travail préalablement identifiés sont : - Servir des repas de qualité pour les enfants dans les cantines scolaires et les

	bénéficiaires du portage de repas, sur la base de productions locales, en encourageant notamment, les groupements de producteurs locaux, tout en réduisant les déchets qu'ils s'agissent du gaspillage alimentaire ou des emballages et en réduisant si possible le bilan carbone et éduquer le goût aux enfants ; - Soutenir et favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire ; - Soutenir les petites unités de transformation de production locales adossées à des exploitations agricoles (exemple la filière laitière et la transformation de produits issus de cette production, dans le cadre de circuits courts et locaux) ; - Promouvoir la consommation et soutenir la distribution de produits locaux sur les marchés alimentaires, fonctionnant tout au long de l'année, afin d'assurer un revenu régulier aux producteurs. L'intérêt de cette action est de renforcer la commercialisation des productions agricoles du territoire en circuits de proximité, tout en tenant compte de la transversalité des politiques de la CCTA pour répondre aux enjeux de justice sociale, d »éducation à l'alimentation de qualité, de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, de préservation de la santé et d'attractivité du territoire.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront associés : - **Conseil Départemental de la Côte d'Or ;**

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Un diagnostic du système alimentaire territorial est d'ores et déjà engagé sur le territoire, il sera finalisé au cours du 1er semestre 2022.
A ce stade, la CCTA ne dispose pas de chiffrage sur les éléments financiers.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>DETR et ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>☒ Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Le plan d'actions sera formalisé sur l'exercice 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Les indicateurs seront définis dans le plan d'actions.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Réduire la production de déchets sur le territoire
Action n°	*16.3*
Intitulé du projet	*Création de plateformes de Points d'Apports Volontaires 4 flux*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	L'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant sur la mise à jour des statuts de la communauté de communes des Terres d'Auxois prévoit notamment la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Les intercommunalités issues de la fusion de plusieurs EPCI au 1er janvier 2017 ont cinq ans pour harmoniser les régimes et tarifs du service public des ordures ménagères, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le choix s'est porté sur la mise en place d'une tarification incitative et la mise en place d'un nouveau dispositif de collecte. Après recensement des plateformes existantes, il s'avère être utile de créer 60 nouvelles plateformes

<table>
<tr><td></td><td>de points d'apport volontaires 4 flux ce qui nécessite la création de plateformes béton pour déposer et entretenir convenablement les colonnes.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Les partenaires ci-après seront sollicités :
- DETR - DSIL</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le coût prévisionnel de création de plateformes de points d'apports volontaires 4 flux est estimé à 87 780 €</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR et ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>87 780€</td><td>35 %</td><td>30 723 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>65 %</td><td>57 057 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>87 780 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>La création de plateformes de points d'apports volontaires 4 flux est programmée en 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Tonnages collectés aux points d'apports volontaires.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Réduire la production de déchets sur le territoire
Action n°	*16.1, 16.2, 16.4, 16.5, 16.6*
Intitulé du projet	*Gérer et valoriser les déchets. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés – PLPDMA.*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Le diagnostic territorial, la matrice atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire ainsi qu'un sondage réalisé par le Conseil Départemental en janvier 2021 sur les pratiques d'économie circulaire des Côte-d'Oriens ont permis de construire un programme d'actions ciblées et adaptées aux caractéristiques du territoire. Ces éléments ont servi à identifier les leviers et les freins externes susceptibles d'accélérer ou de ralentir la mise en œuvre de ce programme, à dégager les priorités et les hiérarchiser ainsi qu'à déduire les grands axes d'intervention. Les axes du PLPDMA ont été

	sélectionnés en fonction de la compatibilité avec le contexte local et leur facilité de mise en œuvre sur le territoire, ainsi, la CCTA souhaite s'engager vers les axes-ci-dessous : • Etablir un diagnostic des déchets et des pratiques de la CCTA et de ses établissements ; • Actions de sensibilisation des acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets ; • Développer la communication du service environnement ; • Intervenir auprès du public scolaire ; • Sensibiliser le grand public sur la réduction des déchets à travers des campagnes de communication ; • Généraliser la redevance incitative sur l'ensemble du territoire ; • Mettre en place des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des ménages ; • Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ; • Inciter et accompagner les restaurateurs à l'usage du « gourmet bag » ; • Renforcer le compostage individuel et collectif dans les habitations hors bourg ; • Etudier des opérations de biodéchets existantes et définir des actions transposables aux habitations des centres bourgs du territoire ; • Encourager le jardinage au naturel pour réduire la quantité de déchets verts ; • Renforcer le dispositif « Stop Pub » ; • Mettre en place une concertation entre les gros producteurs et la CCTA pour le tri, la collecte, la valorisation des biodéchets.
	Les partenaires ci-après seront associés :

<table>
<tr><td>Partenaires</td><td>- Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;
- ADEME
- DETR/DSIL</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Les actions seront menées au cours de l'année 2022. Le passage à la redevance incitative sera généralisé sur l'ensemble du territoire le 1er janvier 2022.
Un budget de 10 000 € est inscrit au budget 2022 pour les actions inscrites dans le PLPDMA.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR et ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>☒ Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>☒ Autre ADEME</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Le diagnostic a été conduit en 2021, la mise en œuvre du PLPDMA sera effective au 1er janvier 2022. Les actions qui en découleront seront programmées en 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>- Nombre de STOP PUB distribués ;
- Evolution des tonnages d'ordures ménagères ;
- Nombre d'actions menées auprès du public scolaire ;
- Nombre d'actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire ;
- Nombre de « Gourmet Bag » distribués aux restaurateurs ;
- Nombre de composteurs vendus aux particuliers sur le territoire.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Extension de la restauration scolaire de Précy-sous-Thil*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence enfance jeunesse, petite enfance depuis le 1er janvier 2018. A ce titre, elle dénombre 3 multi-accueils, 2 relais assistantes maternelles, 5 accueils extra-scolaires et 10 cantines et garderie sur son territoire. Depuis 2017, la restauration scolaire de Précy-sous-Thil connaît une augmentation croissante de ses effectifs. Une hausse de près de 18 % des effectifs est constatée entre 2018 et 2021. Depuis le 1er septembre 2021, une classe ULIS (Unités localisées d'inclusion scolaire) est ouverte.

	Cette classe accueille 9 élèves extérieurs au secteur de Précy-sous-Thil et ces enfants doivent se restaurer sur place dans la mesure où il n'y a pas de transport leur permettant de rentrer chez eux durant le temps méridien. L'accueil de ces nouveaux enfants oblige la mise en place de plusieurs services ce qui implique un temps de débarrassage, de dressage de tables et de désinfection plus long. Cette organisation ne permet plus aux enfants du multi-accueil (situé dans les mêmes locaux que la restauration scolaire) de prendre leur repas dans la salle de restauration scolaire et les oblige à rester dans leur salle d'activité. Aujourd'hui, l'espace existant ne suffit plus, il convient donc de prévoir l'extension du site existant. Un attachement particulier à une extension reposant sur une approche durable sera porté sur ce projet.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **CAF** - **DETR – DSIL** - **MSA (grandir en milieu rural)** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'extension de la restauration scolaire, n'est à ce stade, pas encore estimé.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Autre : CAF	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Autre : MSA	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt	€	%	€

		☒ fonds propres			
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	€	%	€
Calendrier	Les réflexions sur le projet seront engagées en 2022. L'assistance à maitrise d'ouvrage sera retenue en 2023, les travaux seront engagés fin 2023 et terminés en 2024.			
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Fréquentation du service de restauration scolaire.			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Acquisition du SIVU d'Epoisses, rénovation énergétique et réhabilitation du site pour maintenir les services péri et extra scolaires.*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence enfance jeunesse, petite enfance depuis le 1er janvier 2018. A ce titre, elle dénombre 3 multi-accueils, 2 relais assistantes maternelles, 5 accueils extra-scolaires et 10 cantines et garderie sur son territoire. Le bâtiment du SIVU d'Epoisses date de la création du SIVU d'Epoisses en 2001. Le SIVU avait un agrément lui permettant d'exercer la compétence « action sociale ». En 2018, cet agrément n'a pas été renouvelé. La communauté

	de communes des Terres d'Auxois exerce aujourd'hui la compétence péri et extra scolaire et occupe une partie de ce bâtiment du lundi au vendredi (un bureau, une salle de garderie et deux grandes salles occupées par la restauration scolaire). La communauté de communes des Terres d'Auxois souhaite dans un premier temps acquérir le bâtiment en 2022, pour ensuite le réhabiliter et prévoir des travaux d'isolation thermique (remplacement des huisseries, du système de chauffage, isolation par l'extérieur du bâtiment). Un réaménagement des espaces intérieur et extérieur sera nécessaire au fonctionnement du site.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **CAF** - **DETR – DSIL** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel d'acquisition du bâtiment est estimé à 80 000 € (hors frais de notaire). Le coût prévisionnel de réhabilitation du site n'est pas encore chiffré à ce stade.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Autre : CAF (Fonds locaux)	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	L'acquisition de terrain est prévue en 2022. L'assistance à maîtrise d'ouvrage sera engagée en 2023. Les travaux seront programmés en 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés **Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats**	Taux de fréquentation du site ; Maîtrise des coûts de fonctionnement (énergie) – Réduction de la consommation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Faire connaître le territoire et ses atouts grâce au tourisme
Action n°	*12.4*
Intitulé du projet	*Installation de toilettes autonettoyantes sur le site du Lac de Pont*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence d'actions de développement économique et notamment celle de la promotion du tourisme. D'importants travaux d'investissement ont été réalisés en 2018 pour le réaménagement du site du Lac de Pont. En 2018, la CCTA a fait appel à un cabinet externe afin de conduire un **schéma de développement touristique**. Dans le contexte sanitaire actuel, la CCTA n'a pas pu ouvrir les toilettes de la plage du Lac de Pont ce qui a causé de nombreux désagréments pour les touristes. Une solution d'installation de sanitaires à

	nettoyage automatique dont l'objectif est de conjuguer la fiabilité et la durabilité permettra de proposer des automatismes qui assurent hygiène et sécurité sanitaire. Ces toilettes sont d'ores et déjà prévus accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR/DSIL** - **REGION - ENVI** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or (au titre de la création d'aménagement d'équipements touristiques)**

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'acquisition est estimé à 60 000 € HT

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	60 000 €	20 %	12 000 €
☒ Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	50 000 €	41.66 %	25 000 €
☒ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	60 000€	18.34 %	11 000 €
Autre	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	60 000 €	20 %	12 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		60 000 €	100 %	60 000 €

Calendrier

L'acquisition des toilettes autonettoyantes est prévue en 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Prendre soin des plus fragiles et réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables*
Action n°	*9.8, 9.3 et 17.3*
Intitulé du projet	*Acquisition d'un véhicule électrique pour le portage de repas aux aînés à domicile – Secteur de Précy-Sous-Thil*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois dispose de la compétence attractivité du territoire, à ce titre, elle organise chaque jour la livraison de repas à domicile à destination des aînés. Le maintien à domicile des personnes âgées est un facteur important de la santé physique et morale tout en conservant une autonomie. Soucieuse d'améliorer la qualité de l'air, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de se préserver de la pollution sonore, la CCTA souhaite

	acquérir un véhicule électrique afin d'assurer le portage de repas à domicile. Cette volonté s'inscrit dans une démarche globale d'accélération du verdissement de sa flotte automobile et répond à la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La CCTA souhaite afficher son engagement dans la transition écologique.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - LEADER programmation 2023

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est 30 000 € HT.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR et DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€		
☒ Autre LEADER	☐ sollicité ☐ attribué	30 000 €	80 %	24 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	30 000 €	20 %	6 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	30 000 €

Calendrier

L'acquisition du véhicule sera faite au cours de l'année 2023

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats

- Réduction de la consommation de carburant ;
- Nombre d'aînés bénéficiant du service.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année*
Action n°	*10.2*
Intitulé du projet	*Rénovation durable des canalisations du VVF – Le Val Larrey - afin de maîtriser la consommation en eau.*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Le village vacance situé à Le Val Larrey a fait l'objet de nombreux investissements par la Communauté de Communes au cours des dernières années afin de maintenir une offre touristique et un service de qualité. La collectivité a procédé à la rénovation de 64 logements, ainsi qu'à l'aménagement de l'accueil et l'extension du restaurant. La Communauté de Communes désire entreprendre des travaux en matière de développement durable. Au-cours des derniers travaux, le constat a été

	établi que les réseaux d'eau alimentant les logements étaient vétustes et sources de fuites. Dans le but de maitriser les consommations d'eau, et notamment en périodes de sécheresse constatées ces dernières années, il est nécessaire de changer entièrement les canalisations d'alimentation en eau potable et le bouclage en eau chaude depuis la chaufferie collective.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **Agence de l'eau** - **SESAM** - **ADEME**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel des travaux est 282 200 € HT. Le coût de l'étude préalable est de 13 500 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☐ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€		
☒ Autre Maison de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	295 700 €	30 %	88 710 €
☒ Autre : SESAM	☐ sollicité ☐ attribué	295 700 €	30 %	88710 €
☒ Autre : ADEME	☐ sollicité ☐ attribué	295 700 €	20 %	59 140 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	295 700 €	20 %	59 140 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	295 700 €

Calendrier	Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de	- Réduction de la consommation d'eau.

résultats	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises
Action n°	*1.1*
Intitulé du projet	*Création d'une zone d'activité à la sortie d'autoroute « Le Val Larrey »*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois est compétente pour l'aménagement, la gestion et la promotion des zones d'activités. Elle dispose des zones de Semur-en-Auxois, Toutry, Vitteaux, Epoisses, Le Val Larrey et Précy-sous Thil. Le soutien et le renforcement de l'activité économique de la CCTA représentent un des éléments majeurs de l'attractivité du territoire. Enjeu majeur pour développer et conforter l'économie locale de la CCTA, l'implantation de nouvelles activités doit s'inscrire dans une démarche raisonnée. Le projet de territoire vise à conforter l'attractivité économique en améliorant qualitativement les conditions d'accueil des entreprises. L'année 2022devrait accélérer

	l'instruction du dossier du parc d'activités pour aboutir au dépôt du permis d'aménager Si favoriser l'accueil de nouvelles entreprises représente un enjeu, il est opportun de traduire cet enjeu sous un aspect durable, notamment via une maîtrise de la consommation foncière, la recherche d'intégration paysagère. Pour conforter le développement économique, il convient d'aménager le parc d'activités.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront associés :
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel des études préalables est estimé à 90 000 € HT

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€		
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	Etudes (étude d'impact et dossier loi sur l'eau) réalisés en 2022, l'aménagement sera prévu en 2023-2024.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultat	- Surface de ZAE occupée et artificialisation des sols ; - Nombre d'entreprises nouvellement installées ; - Emplois crées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises
Action n°	*1.1*
Intitulé du projet	*Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable*
Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Terres d'Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La communauté de communes des Terres d'Auxois est compétente pour l'aménagement, la gestion et la promotion des zones d'activités. Elle dispose des zones de Semur-en-Auxois, Toutry, Vitteaux, Epoisses, Le Val Larrey et Précy-sous Thil. Une étude d'aménagement préalable à **l'extension de la zone d'activités économiques de Semur-en-Auxois** a été conduite. Une consultation relative à l'extension de la ZAE a été lancée. Le soutien et le renforcement de l'activité économique de la CCTA représentent un des éléments majeurs de l'attractivité du territoire. Enjeu majeur pour développer et conforter l'économie locale de la CCTA, l'implantation de nouvelles activités doit s'inscrire dans une

	démarche raisonnée. Le projet de territoire vise à conforter l'attractivité économique en améliorant qualitativement les conditions d'accueil des entreprises. A ce titre, la zone d'activité économique de Semur-en-Auxois doit faire l'objet d'aménagements spécifiques au cours de l'année 2022, en adéquation avec les besoins des entreprises, tout en intégrant des clauses environnementales garantes du respect de la biodiversité. Si favoriser l'accueil de nouvelles entreprises représente un enjeu, il est opportun de traduire cet enjeu sous un aspect durable, notamment via une maîtrise de la consommation foncière, la recherche d'intégration paysagère. Pour conforter le développement économique, il convient d'aménager les zones d'activités économiques, promouvoir les savoir-faire locaux et accompagner les acteurs économiques dans le développement des outils numériques.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront associés : -

Coût prévisionnel	Le montant du marché pour l'extension du parc d'activités économiques de Semur-en-Auxois est de 1 355 437 € HT (Travaux tranches 2 et 3) + 73 481 € (Maîtrise d'œuvre) – cf ROB.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
DETR et DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€		
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€		
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	Commencement des travaux en janvier 2022.

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Surface de ZAE occupée et artificialisation des sols ; - Nombre d'entreprises nouvellement installées ; - Emplois crées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire
Action n°	*11.3*
Intitulé du projet	**Secteur ÉPOISSES – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : **Commune d'Époisses**
Description générale du projet et objectifs attendus	*L'intérêt du projet* : Ce projet est au cœur de la revitalisation du centre bourg. L'objet est d'une part, de fixer quelques heures dans le village les visiteurs du château pour les tenter de consommer et d'autre part d'aménager la mobilité piétonne entre le supermarché, la pharmacie, la boulangerie et la fromagerie pour que les clients ne s'arrêtent pas seulement devant l'un d'eux mais déambulent entre chacun pour y faire leurs achats. *Précisez l'historique* : Le projet est aujourd'hui nécessaire à cause de la dispersion des magasins et des services. *Les caractéristiques principales du projet :* - Recomposition paysagère et commerciale de la place du champ de foire. - Piétonnisation d'axes existants : Ruelle de la Folie, rue du Champ de Foire et Place du Champ de Foire, Rue du Pré Batier. - Connexions piétonnes rue du pré Batier et rue des prés fleuris. - Réalisation de stationnement avec ambiance paysagère - Aménagement, végétalisation et sécurisation des deux RD.

	d'où vient-il ?: de la nécessité de « bouster » l'économie locale par le développement du tourisme pour la création d'emplois. *où en est-il ?* : - Les objectifs sont validés. - Le périmètre est défini.
Partenaires	Il n'y pas encore de partenaire *Prochaine étape / action à entreprendre :* Réalisation d'un APS

Coût prévisionnel

*Les coûts doivent être en **hors taxe**.*
A quoi correspondent les coûts ?:

A ce stade de l'étude, le coût ne peut être qu'indicatif : 500 000€

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€

Calendrier

Calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes :
Fin 2022 et 2023

Faut-il une étude préalable ou un appel d'offres ? :
Oui

Quand sont-ils prévus ?
Décembre 2021

Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? :
Automne 2022

Quelles sont les échéances prévues pour l'achèvement des travaux? :
Fin 2023

Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU COMME TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE* Faire connaître le territoire et ses atouts grâce au tourisme
Action n°	*12.2*
Intitulé du projet	**Secteur ÉPOISSES – CRÉATION D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DU FROMAGE**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : **Commune d'Époisses**
Description générale du projet et objectifs attendus	*L'intérêt du projet* : Attirer et fixer les touristes. Générer des revenus sur la commune pour créer des emplois. *Précisez l'historique* : Le fromage est un vecteur d'attractivité du village. *Les caractéristiques principales du projet :* - réappropriation d'un lieu. - aménagement du lieu et installation d'attractions - créer des synergies avec les commerces et les activités locales. *d'où vient-il ?*: De la nécessité de créer de l'emploi dans le secteur. *où en est-il ?* : en projet *quelle superficie ?* 150 m2

Partenaires	- Potentiellement la fromagerie - Les anciens acteurs de la fromagerie

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Les coûts doivent être en hors taxe.

Estimés à 100 000€</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes :
- 2022- 2024

Faut-il une étude préalable ou un appel d'offres ? :
Oui, une étude d'opportunité.
Puis une étude de faisabilité.

Quand sont-ils prévus ?
Pas encore</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Encourager la pratique sportive
Action n°	*14.2*
Intitulé du projet	**Secteur ÉPOISSES – AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : **Commune d'Époisses**
Description générale du projet et objectifs attendus	*L'intérêt du projet* : Créer un lieu de convivialité et de santé intergénérationnelle *Précisez l'historique* : La nécessité de regrouper des lieux dispersés. *Les caractéristiques principales du projet :* - renforcement du plateau sportif avec le déplacement de l'aire de jeux des enfants et du terrain de pétanque. - Installation d'une table de ping-pong, d'accessoires de fitness. - Aménagement d'un espace pour les camping carristes et d'une zone de repos. *d'où vient-il ?*: - De la nécessité de recréer du lien social. *où en est-il ?* : - à l'étude

	Combien de personnes bénéficiaires ? : Des centaines
Partenaires	Pas encore . *A cette date est-il acquis?* La décision est actée *Prochaine étape / action à entreprendre :* - L'APS

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Les coûts doivent être en hors taxe.

Coût estimé : 50 000€</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes :
2022

Faut-il une étude préalable ou un appel d'offres ? :
OUI

Quand sont-ils prévus ?
En 2022</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs Encourager le développement de l'offre locative adaptée aux séniors en cœur de bourgs.
Action n°	*4.1 et 9.4*
Intitulé du projet	**Secteur ÉPOISSES – RÉALISATION D'HABITAT SOCIAL - BASSE CONSOMMATION**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : **Commune d'Époisses**
Description générale du projet et objectifs attendus	*L'intérêt du projet* : Contribuer à permettre aux salariés à faible revenu de se loger. Réaliser des logements adaptés aux besoins des prochaines décennies. Recréer du lien social intergénérationnel. *Précisez l'historique* : Les modes de vie évoluent. L'habitat doit s'adapter. *Les caractéristiques principales du projet :* - Réhabiliter les deux maisonsqui appartiennent à la commune en logements basse consommation - Acquérir du terrain pour réaliser un éco quartiermulti générationnel. - réaliser des logements pour séniors autonomes *d'où vient-il ?*: - de la nécessité de permettre aux salariés du secteur de se loger - de la nécessité de permettre aux séniors isolés de se regrouper pour bien vivre ensemble

	où en est-il ? : A l'état de projet *Combien de personnes bénéficiaires ?* : De 30 à 60
Partenaires	*Qui...* On pense à Orvitis *.s'engage à quoi...* A rien pour le moment

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Les coûts doivent être en hors taxe.
A quoi correspondent les coûts ?:

La réhabilitation des logements : 2 fois 200 000€

Les logements séniors : pas encore d'APS
L'éco quartier : pas encore d'APS</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes :
Pour l'un des logements dès 2022

Faut-il une étude préalable ou un appel d'offres ? :
Oui il faut des études préparatoires

Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? :
Pour l'un des logements dès 2022</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Encourager le maintien et le développement des commerces dans les villages et les centres bourgs Encourager le « bien manger » en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts
Action n°	*5.3 et 15.5*
Intitulé du projet	**Secteur ÉPOISSES – DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES ET DES SERVICES**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : **Commune d'Époisses**
Description générale du projet et objectifs attendus	*L'intérêt du projet* : Proposer aux habitants du secteur le minimum de services et de commerces indispensables pour le bien vivre. *Précisez l'historique* : La fermeture systématique des commerces et des services *Les caractéristiques principales du projet :* - Accompagnement de l'installation d'un coiffeur et d'autres services (boucher, hôtel, …) - Accompagnement de l'installation d'un point de vente de produits locaux - Installation d'un marché couvert. *d'où vient-il ?*: De la nécessité d'offrir un minimum de services

	où en est-il ? : en projet *Combien de personnes bénéficiaires ? :* Toute la population du secteur d'Époisses.
Partenaires	

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">Les coûts doivent être en hors taxe.
Aujourd'hui seule l'installation de la coiffeuse est en étude : 30 000€</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td colspan="5"><table>
<tr><td colspan="2">Financements publics concernés</td><td>montant de la dépense éligible (HT)</td><td>%</td><td>montant du financement</td></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">Calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes :

Faut-il une étude préalable ou un appel d'offres ? :

Quand sont-ils prévus ?

Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? :

Quelles sont les échéances prévues pour l'achèvement des travaux? :</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Saisir l'opportunité du développement du travail nomade
Action n°	*3.4 et 5.2*
Intitulé du projet	**Secteur ÉPOISSES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : **Commune d'Époisses**
Description générale du projet et objectifs attendus	*L'intérêt du projet* : Créer les conditions de création d'emplois *Précisez l'historique* : La nécessité de créer des emplois sur le secteur *Les caractéristiques principales du projet :* - Accompagnement de l'installation d'un tiers lieu - Accompagnement de l'installation d'un lieu de travail partagé *d'où vient-il ?*: De la nécessité d'accompagner des emplois dans le numérique *où en est-il ?* : en projet *Combien de personnes bénéficiaires ? :* Toute la population du secteur d'Époisses.
Partenaires	

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">Les coûts doivent être en hors taxe.
Il s'agit de projets en étude : 100 000€</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td colspan="5">
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">Calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes :
L'étude commencera en 2022

Faut-il une étude préalable ou un appel d'offres ? :
Oui

Quand sont-ils prévus ?
En 2022

Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? :

Quelles sont les échéances prévues pour l'achèvement des travaux? :</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables
Action n°	*17.3*
Intitulé du projet	**Secteur ÉPOISSES – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : **Commune d'Époisses**
Description générale du projet et objectifs attendus	*L'intérêt du projet* : Réduire la consommation énergétique et plus particulièrement électrique *Précisez l'historique* : Nécessité environnementale et financière *Les caractéristiques principales du projet :* - Changer les ampoules pour des basse consommation. - Isoler les bâtiments communaux. - Poursuivre le dossier méthanisation. - Reprendre le dossier : réseau de chauffage urbain. - Entreprendre un travail sur la mobilité pour réduire les déplacements. - Réduire et valoriser les déchets. *d'où vient-il ?*: De l'impérieuse nécessité de réduire notre consommation et d'abandonner l'énergie carbonée. *où en est-il ?* : Certains sont en cours, d'autres pas encore entrepris et la méthanisation

	est en pause. *Combien de personnes bénéficiaires ? :* Toute la population du secteur
Partenaires	*Qui...* Siceco *...s'engage à quoi...* étude *A cette date est-il acquis?* La nécessité est acquise

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Les coûts doivent être en hors taxe.
Pas facile à chiffrer en l'état

A quoi correspondent les coûts ?:
A la réalisation des moyens</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes :

Faut-il une étude préalable ou un appel d'offres ? :

Quand sont-ils prévus ?

Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? :

Quelles sont les échéances prévues pour l'achèvement des travaux? :</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n°	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	**Abords du gymnase**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de PRECY-SOUS-THIL
Description générale du projet et objectifs attendus	Aménagement des abords extérieurs du gymnase / ERL
Partenaires	Département de la Côte-d'Or : appel à projet patrimoine sportif Région Bourgogne Franche Comté Etat : DETR

Coût prévisionnel	**500 000 €**

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€

Calendrier	Etudes : 2022 Réalisation : 2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n°	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	**Réhabilitation de 7 logements communaux**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de PRECY-SOUS-THIL
Description générale du projet et objectifs attendus	Réhabilitation des 7 logements communaux. Mise aux normes du chauffage et de la VMC, changement des fenêtres, des volets, des portes.
Partenaires	Département de la Côte-d'Or – appel à projet patrimoine communal ? Région Bourgogne Franche Comté ? Etat - DETR CEE - SICECO

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">50 000 €</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td colspan="5">
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">2023 / 2024</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n°	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	**Réhabilitation de la Salle Sainte Auxile**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de PRECY-SOUS-THIL
Description générale du projet et objectifs attendus	Création lieu culturel partagé. Mise aux normes du chauffage. Mise aux normes de l'éclairage.
Partenaires	Département de la Côte-d'Or Région Bourgogne Franche Comté Etat CEE - SICECO

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">250 000 €</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td colspan="5">
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">Etudes : 2022
Réalisation : 2023</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n°	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	**Sol du gymnase**
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de PRECY-SOUS-THIL
Description générale du projet et objectifs attendus	Remplacement du sol actuel inadapté pour les activités sportives et non aux normes, par un sol adapté aux activités sportives mais également accessible aux véhicules.
Partenaires	Département de la Côte-d'Or Région Bourgogne Franche Comté Etat

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">150 000 €</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td colspan="5">
<table>
<tr><td colspan="2">Financements publics concernés</td><td>montant de la dépense éligible (HT)</td><td>%</td><td>montant du financement</td></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">2022</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Accessibilité et sécurité du cheminement piéton le long de la RD 36*
Maître d'ouvrage	Précy-sous-Thil
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste à modifier et créer un nouveau cheminement piéton le long de la RD 36 pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, sécuriser les déplacements et développer les mobilités douces. La voirie sera modifiée par la création de trottoirs, d'espaces de cheminement qui deviendront plus accessibles, plus spacieux et plus sécurisés.
	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR – DSIL** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or**

<table>
<tr><td>Partenaires</td><td colspan="5">- Amendes de police</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 550 000 € HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td colspan="5">
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR et
☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>☒ Conseil départemental de la Côte-d'Or</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>☒ Amendes de police</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">La réalisation du projet sera réalisée par tranches de travaux. La première tranche débutera en 2022 et est estimée à 130 000 €. Le projet se réalisera sur une durée de 4 ans.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique de l'école élémentaire Champlon*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur en Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	L'école Champlon nécessite une rénovation en vue de réaliser des économies d'énergies. Une première phase a été entreprise en 2021, avec rénovation et isolation du toit plat sur la partie Champlon 1. La partie Champlon 2 doit également être traitée. L'ensemble des menuiseries doit également être remplacé ainsi que la chaudière.
Partenaires	Etat,

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Toiture et isolation : 100 000 euros HT
Menuiseries extérieures : 60 000 euros HT
Chaudière : 30 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>190 000 €</td><td>80 %</td><td>152 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>20 %</td><td>38 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>190 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Consultation des entreprises : 2022
Réalisation des travaux : 2023</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>Réduction de la consommation en kilowatts / heures</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique des écoles du Rempart*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur en Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Les écoles élémentaires et maternelles du Rempart nécessite une rénovation énergétique. Les menuiseries sont anciennes et en simple vitrage. Les 2 chaudièressont également vieillissantes.
Partenaires	Etat,

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Remplacement des chaudières : 30 000 euros HT
Travaux d'isolation : 70 000 euros HT
Remplacement des menuiseries extérieures : 100 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>200 000 €</td><td>80 %</td><td>160 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>€</td><td>20 %</td><td>40 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>200 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Consultation des entreprises : 2022
Réalisation des travaux : 2023</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>Réduction de la consommation en kilowatts / heures</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* *Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables*
Action n°	*17.3*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique de la salle Ciney*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur en Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La salle Ciney est une salle multi usage (mise à disposition d'association, de divers organismes pour des réunions) et n'a pas fait l'objet de travaux depuis des dizaines d'années. Il est nécessaire de diminuer son impact énergétique par un changement des menuiseries extérieures, de la chaudière et une isolation sous toiture. Un rafraîchissement intérieur est également nécessaire.
Partenaires	Etat,

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Remplacement de la chaudière : 10 000 euros HT
Travaux d'isolation : 40 000 euros
Remplacement des menuiseries extérieures : 10 000 euros HT
Autres travaux (électricité, peinture, sanitaires) : 10 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>70 000€</td><td>80 %</td><td>56000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>70 000 €</td><td>20 %</td><td>14 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>70 000 €</td><td>100 %</td><td>70 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Consultation des entreprises : 2023
Réalisation des travaux : 2024</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>Réduction de la consommation en kilowatts / heures</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Encourager la pratique sportive
Action n°	*14.1*
Intitulé du projet	*Rénovation des vestiaires des gymnases Jean Louis Pineau et Charles Gally*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur en Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Les deux gymnases de Semur-en-Auxois sont vétustes et ne permettent plus d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les 1 000 élèves de la commune et les 2 700 licenciés sportifs. Ils ont besoin d'être rénovés. Une ventilation adaptée doit également être mise en œuvre afin de diminuer l'humidité, source de dégradation et de consommation d'énergie.
Partenaires	Etat, Département

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>150 000€</td><td>50 %</td><td>75 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>150 000 €</td><td>30 %</td><td>45 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>150 000 €</td><td>20 %</td><td>30 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>150 000 €</td><td>100 %</td><td>150 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Consultation des entreprises : 2022
Réalisation des travaux : 2023</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>Réduction de la consommation en kilowatts / heures</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs
Action n°	*4.1*
Intitulé du projet	*Rénovation d'un logement pour étudiants*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur en Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La commune de Semur en Auxois souhaite rénover un ancien dortoir en vue d'en faire un appartement en colocation pour étudiants, notamment de l'Institut de formation en soins infirmiers. Un logement vétuste a été identifié à cet usage et nécessite des travaux d'aménagement et de rénovation énergétique.
Partenaires	Etat, Région

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Maitrise d'œuvre : 7 000 euros HT
Travaux d'isolation (phonique, thermique) : 20 000 euros HT
Electricité, plomberie, peinture : 20 000 euros HT
Changement des menuiseries : 20 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>67 000€</td><td>50%</td><td>33 500€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>67 000 €</td><td>30 %</td><td>20 100 €</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>67 000 €</td><td>20 %</td><td>13 400€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>67 000€</td><td>100 %</td><td>67 000€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Consultation des entreprises : Début 2022
Réalisation des travaux : 2022</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>Nombre d'étudiants occupant le logement
Réduction de la consommation en kilowatts / heures</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire
Action n°	*11.3*
Intitulé du projet	Création d'un parking en entrée de ville et développement des mobilités douces entre ce point et le centre ville
Maître d'ouvrage	Commune de Semur en Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La commune de Semur en Auxois conduit depuis plusieurs mois une étude avec le CEREMA en vue de rendre le centre-ville agréable. Dans ce cadre, la place de la voiture est questionnée. L'aménagement d'un parking en bordure du centre-ville doit permettre de diminuer le flux de véhicule, de rendre des espaces piétons et de végétaliser des espaces actuellement très minéralisé.
Partenaires	CEREMA, Union commerciale Etat, Région, Département,

Coût prévisionnel	Acquisition foncière : 75 000 euros HT Maitrise d'œuvre : 40 000 euros HT Travaux : 400 000 euros HT

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☐ DETR ou☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	440 000 €	50 %	220 000 €
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	440 000 €	30 %	132 000 €
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	440 000 €	20 %	88 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		440 000 €	100 %	440 000 €

Calendrier	Etude de faisabilité : Premier semestre 2022 Etude de maitrise d'oeuvre : Second semestre 2022 Travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	Nombre de places de parking créées Nombre de places de parking supprimé en centre-ville Surface piétonnière créée Surface végétalisée créée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire
Action n°	*11.4*
Intitulé du projet	*Réhabilitation de l'espace Liberté*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur-en-Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La commune est propriétaire de l'Espace Liberté depuis 2012, ensemble immobilier au cœur de la ville. Un projet de réhabilitation en vue d'y accueillir l'école de musique et la médiathèque n'a pas pu aboutir. La commune est actuellement en discussion avec Orvitis en vue de construire un projet immobilier associant logement, espaces associatifs et services publics sous la forme d'une co-maitrise d'ouvrage.
Partenaires	Orvitis, Etat, Département, Région,

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">Maitrise d'œuvre : 150 000 euros HT
Travaux : 1 500 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td colspan="5"><table>
<tr><td colspan="2">Financements publics concernés</td><td>montant de la dépense éligible (HT)</td><td>%</td><td>montant du financement</td></tr>
<tr><td>☒ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>1 650 000€</td><td>30%</td><td>495 000€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>1 650 000€</td><td>20%</td><td>330 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>1 650 000€</td><td>30%</td><td>495 000 €</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐emprunt
☒ fonds propres</td><td>1 650 000€</td><td>20%</td><td>330 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>1 650 000€</td><td>100%</td><td>1 650 000€</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">Etudes de maitrise d'oeuvre : 2022
Travaux : 2023</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Continuer de proposer des activités et des animations artistiques et culturelles de qualité
Action n°	*13.2*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique du musée et de la bibliothèque*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur-en-Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Le musée municipal et la biliothèque de Semur en Auxois occupe un batiment ancien au centre-ville. Des travaux d'amélioration énergétique sont nécessaire pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble immobilier. La chaudière, très ancienne, ainsi qu'une grande partie des menuiseries doivent être remplacées.
Partenaires	Etat Département

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Remplacement de la chaudière : 30 000 euros HT
Remplacement des menuiseries extérieures : 100 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>130 000 €</td><td>60 %</td><td>78 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>130 000 €</td><td>20 %</td><td>26 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>130 000 €</td><td>20 %</td><td>26 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>130 000 €</td><td>100 %</td><td>130 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Début 2022 : consultation des entreprises
2022 : remplacement de la chaudière
2023 : remplacement des menuiseries</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>Evolution de la consommation en kilowatts/heure</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE POUR TOUS Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité.
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique de l'inspection académique*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur-en-Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	L'inspection académique est hébergée dans des locaux communaux. Le batiment nécessite des travaux pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble immobilier notamment le changement de la chaudière et des menuiseries extérieures.
Partenaires	Etat

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Remplacement de la chaudière : 10 000 Euros HT
Remplacement des menuiseries extérieures : 20 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>30 000 €</td><td>80 %</td><td>24 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>30 000 €</td><td>20 %</td><td>6 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>30 000 €</td><td>100 %</td><td>30 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Fin 2024 : consultation des entreprises
2025 : travaux</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td>Evolution de la consommation en kilowatts/heure</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire
Action n°	*11.4*
Intitulé du projet	*Restauration et aménagement de la tour de la Gehenne*
Maître d'ouvrage	Commune de Semur-en-Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	La tour de la Géhenne est dégradée et nécessite d'être restaurée et pleinement consolidée. Cette restauration permettrait le réaménagement intérieur de la tour. La salle du rez de chaussée doit en effet être sécurisé et équipé en vue d'accueillir du public. Une réflexion est également en cours en vue d'aménager le 1er étage.
Partenaires	Etat DRAC

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Maitrise d'oeuvre : 100 000 euros HT
Travaux : 1 000 000 euros HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou
☒ DSIL</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>1 100 000 €</td><td>30 %</td><td>330 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>250 000 €</td><td>20 %</td><td>50 000 €</td></tr>
<tr><td>Autre : DRAC</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>1 100 000 €</td><td>30 %</td><td>330 000 €</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐emprunt
☐fonds propres</td><td>1 100 000 €</td><td>20 %</td><td>220 000 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>1 100 000 €</td><td>100 %</td><td>1 100 000 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2022 : Etudes préalables
2023/2024 : Travaux</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Rapprocher le service de l'usager*
Action n°	*5.4*
Intitulé du projet	*Création d'un espace de travail partagé pour les associations dans l'ancienne salle de motricité*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste en la réhabilitation de la salle de motricité de l'ancienne maternelle de Vitteaux pour y créer des espaces de travail et de vie partagés entre les associations locales.
Partenaires	A définir

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le budget prévisionnel est évalué à 50 000 € HT.

Les dépenses prévues seront des dépenses d'investissement.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Les réflexions sont en cours. Des études doivent être menées.
Actuellement, et le temps de la durée des travaux de la maison médicale pluridisciplinaire, cette salle accueille la base-vie des entreprises du chantier.

Ce projet ne débutera pas avant fin 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Rapprocher le service de l'usager*
Action n°	*5.1*
Intitulé du projet	*Aménagement de l'Espace France Services*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste en la transformation de l'ancien centre des Finances Publiques de Vitteaux en espace France Services. Cet accueil de proximité offrira la possibilité aux usagers d'effectuer des démarches administratives au sein de la commune de Vitteaux, ancien chef-lieu de canton. Ils seront reçus et accompagnés par des agents recrutés spécialement pour ce service. Ils seront également en capacité de repérer l'illectronisme des usagers et d'envisager la tenue d'ateliers d'initiation et de médiation numérique. L'ancien centre des Finances Publiques, communal, doit être aménagé et surtout équipé en matériel informatique.
	La commune mettre en œuvre le projet, avec

Partenaires	aménagement et achat de matériel. Les agents, dont le recrutement sera assuré par la commune, seront formés aux différents services proposés par l'espace France Services, certainement en partenariat avec les partenaires impliqués dans le projet : - CAF - MSA - CARSAT - CPAM - Pôle emploi - CDAC21 - Ministère des finances (DGFIP) - La Poste - Ministère de l'intérieur (préfecture) Parallèlement, l'animation d'ateliers numériques pourra se dérouler dans l'espace France Services, en partenariat avec la CCTA.

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le budget prévisionnel est évalué à 70 000 € HT, comprenant l'achat de matériel informatique et numérique, l'aménagement intérieur de l'espace France Services, la mise en conformité des locaux ERP si nécessaire.

Un financement de 1844 € est d'ores-et-déjà attribué à la commune de Vitteaux dans le cadre des Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales ».</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Les réflexions sont en cours.
L'achat du matériel numérique et informatique devra être effectué avec le 31 décembre 2021.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables
Action n°	*17.3*
Intitulé du projet	*Poursuite de l'éco-rénovation du bâtiment d'hébergement de la gendarmerie : isolation phonique et thermique des parties communes*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Ce projet structurant pour le territoire de Vitteaux s'inscrit dans le cadre des opérations de maintien et de développement des services publics milieu rural. Depuis 2016, la commune de Vitteaux s'engage à rénover et à réhabiliter le bâtiment d'hébergement de la gendarmerie, dont les parties communes sont très abîmées et les menuiseries ne sont ni coupe-feu ni phoniques. Il est prévu la réfection de l'installation de 4 logements et la modification des luminaires dans la cage d'escalier. Afin d'améliorer la qualité acoustique de l'isolement des logements vis-à-vis de la cage d'escalier il est prévu le changement des blocs porte de chaque logement et la pose d'un ferme porte sur la porte d'entrée de l'immeuble.

	En complément et afin de limiter la réverbération dans la cage d'escalier il est prévu un embellissement et la mise en œuvre d'un matériau absorbant (mais présentant des caractéristiques de durabilité adaptées au local). Ce projet fait suite aux travaux de rénovation réalisés en 2019.
Partenaires	

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Travaux (dont électricité, menuiseries, platerie, peinture) : 47 800 €
Honoraires maîtrise d'œuvre : 10 760 €
Autres, aléas et révision de prix : 3 600 €
Montant total : 62 160 €

Ces dépenses relèvent de dépenses d'investissement.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>58 560 €</td><td>50 %</td><td>31 080 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>58 560 €</td><td>30 %</td><td>18 648 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>62 160 €</td><td>20 %</td><td>12 432 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>62 160 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Période de travaux prévue : premier semestre 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire
Action n°	*11.1*
Intitulé du projet	*Aménagement d'interfaces paysagères au sein de la commune*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste en l'aménagement d'interfaces paysagères au sein de la commune, notamment en frange du quartier Sainte-Anne à l'est du bourg et le long de la Brenne. Certaines de ces interfaces sont entrées dans le PLU modifié en 2021, suite à des demandes des habitants de la commune. Ces aménagements visent à améliorer le cadre des habitants en requalifiant des espaces jusqu'ici oubliés.
Partenaires	

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le budget prévisionnel est évalué à 50 000 € HT, pour l'aménagement de la franche paysagère du quartier Sainte-Anne. Les études vont débuter, notamment avec la participation de la commune au programme national Petites villes de demain.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Les réflexions sont en cours.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE POUR TOUS Maintenir et conforter l'offre de santé du territoire
Action n°	*6.4*
Intitulé du projet	*Réhabilitation d'un bâtiment en maison médicale pluridisciplinaire*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste en la transformation d'un bâtiment existant dit « pavillon Moreau » en une maison de santé pluridisciplinaire. Ce bâtiment abritait la pharmacie de l'hôpital de Vitteaux. La commune a décidé de l'acheter afin de le réhabiliter en maison pluridisciplinaire. Son implantation au centre bourg du village en fait un atout pour la redensification du centre-ville face à l'étalement urbain. Il est aussi un enjeu pour le devenir des villages ruraux du territoire et pour le maintien des services en dehors des grandes villes afin d'éviter les déserts médicaux. Le bâtiment rassemblera l'intégralité des espaces destinés à recevoir du public, comme des cabinets de médecins généralistes, dentiste, kinésithérapeutes ou encore d'infirmières libérales, ainsi que le secrétariat, les espaces d'attente, les circulations et les sanitaires.

	Ces lieux de proximité seront facilement accessibles et conformes à la réglementation PMR. Cette maison pluridisciplinaire permettra d'accueillir des professionnels de santé et d'offrir ainsi aux habitants des équipements adaptés à leurs problématiques de santé.
Partenaires	Le Conseil départemental est un partenaire financier important dans ce projet, dans le cadre du contrat de soutien à l'investissement public Cap 100 % Côte-d'Or.

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Achat du Pavillon Moreau : 210 000,00 €
Travaux y compris parking devant : 830 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre : 62 790,00 €
Frais divers (publications, études) : 6 000,00 €
Mission SPS et bureau de contrôle : 8 900,00 €
Assurances, aléas et révision de prix : 12 340,00 €
Montant total : 1 130 030,00 €

Ces coûts relèvent de dépenses d'investissement.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR ou ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité
☒ attribué</td><td>1 117 690,00 €</td><td>39 %</td><td>441 664,00 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité
☒ attribué</td><td>1 117 690,00 €</td><td>35 %</td><td>400 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité
☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité
☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité
☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité
☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>1 130 030,00 €</td><td>26,00%</td><td>288 366,00 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100,00%</td><td>1 130 030,00 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Le début du chantier est prévu pour novembre 2021, pour une durée approximative de 8 mois. Date de livraison prévue : début août 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Rapprocher le service de l'usager*
Action n°	*5.3*
Intitulé du projet	*Réhabilitation de l'ancien petit Casino en immeuble mixte*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste en la réhabilitation de l'ensemble de l'immeuble situé au 1, rue Hubert Languet, en plein cœur de ville, à proximité immédiate de la Brenne et du pont marquant l'entrée du centre-bourg. Projet phare de la revitalisation de Vitteaux dans le cadre du programme Petites villes de demain, l'immeuble pourra accueillir des commerces, des espaces de travail, des logements, etc. selon les besoins des usagers. Il participera ainsi à lutte contre l'étalement urbain. Il favorisera l'installation de nouveaux Vittellois et de commerce de proximité. Un travail d'aménagement des extérieurs avec la création de parcours de promenades sera également mené pour améliorer le cadre de vie de l'ensemble des habitants du territoire.

	La première phase de ce projet consistera en la démolition d'une partie de l'ensemble bâti en mauvais état et en la mise en sécurité du bâtiment restant. Les phases suivantes comprendront les travaux de rénovation globale des locaux.
Partenaires	A définir.

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>La première phase de ce projet de réhabilitation est évaluée à 302 190 € comprenant notamment le montant des travaux de démolition et de mise en sécurité des bâtiments existants et le montant des honoraires de maitrise d'œuvre.

Les dépenses seront des dépenses d'investissement.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Les réflexions sont en cours.
Des études sont à mener pour réaliser les travaux de démolition et de mise en sécurité, en lien avec la Police de l'eau, concernant le passage sur la Brenne.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs
Action n°	*4.1*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique du bâtiment communal 38, rue Hubert Languet*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste en la rénovation énergétique du bâtiment communal situé au 38, rue Hubert Languet. L'isolation thermique de tous les niveaux du bâtiment, le changement des fenêtres et du système de chauffage si nécessaire seront à prévoir. Edifice situé en plein centre-bourg, la façade devra également être refaite, dans le cadre du programme Petites villes de demain. Actuellement à vocation d'habitat, le programme du bâtiment reste à définir plus finement, en fonction des besoins et des usages locaux.
Partenaires	A définir

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le budget prévisionnel est évalué à 20 000 € HT.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre : _____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Les réflexions sont en cours.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Continuer de proposer des activités et des animations artistiques et culturelles de qualité
Action n°	*13.5*
Intitulé du projet	*Rénovation et équipement de la salle Guéniot, salle de cinéma de Vitteaux.*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le projet consiste en la rénovation thermique de la salle Guéniot et de son système de chauffage, avec le changement des équipements de projection et de diffusion des films dans la salle de cinéma de la commune. Cet espace de cinéma assure un rayonnement sur tout le bassin de vie de Vitteaux.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le budget prévisionnel est évalué à : - l'achat et la pose de matériel de vidéoprojection6 000 € - la rénovation thermique du système de chauffage 11 583,12 € - le changement de la porte 4 000 € Ces dépenses relèvent de dépenses d'investissement.

<table>
<tr><td rowspan="8">Plan de financement concernant la rénovation du système de chauffage</td><td colspan="2">Financements publics concernés</td><td>montant de la dépense éligible (HT)</td><td>%</td><td>montant du financement</td></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>11 583,12 €</td><td>52 %</td><td>6000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☒ fonds propres</td><td>11 583,12 €</td><td>48 %</td><td>5 583,12 €</td></tr>
<tr><td colspan="3">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>11 583,12 €</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">Les réflexions sont en cours.
La pose du matériel de vidéoprojection est prévue courant novembre 2021.
La rénovation du système de chauffage va débuter prochainement.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Encourager la pratique sportive
Action n°	*14.1*
Intitulé du projet	*Rénovation de la salle polyvalente et construction des vestiaires de football*
Maître d'ouvrage	Commune de Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Le complexe polyvalent de Vitteaux est un ensemble construit en 1989 composé d'une salle polyvalente gérée par la commune de Vitteaux et d'un gymnase géré par la Communauté de Communes Des Terres d'Auxois. La salle polyvalente d'une superficie d'environ 310m2 est occupée quasiment tous les week-ends par les associations locales dans le cadre de leurs manifestations (Festival de musique du Printemps de l'Auxois, Salon des vignobles de France, vœux, Téléthon, lotos, …) ou les particuliers. Son rayonnement s'établit sur un bassin de vie de 3000 personnes vivant sur le territoire intercommunal autour de Vitteaux. Ce complexe est vieillissant et nécessite des

	travaux de rénovation thermique. L'opération consiste à rénover la salle polyvalente, sa cuisine et ses sanitaires, en améliorant notamment ses performances énergétiques, et à construire des vestiaires de football. Le complexe sera chauffé grâce à des dispositifs à énergies renouvelables dont une chaufferie bois (à construire). Par souci d'économie d'énergies, et pour limiter les déperditions thermiques, l'ensemble du projet sera isolé thermiquement et étanche à l'air. Pour assurer un confort acoustique lors des manifestations dans la salle polyvalente, une attention particulière sera portée aux dispositifs d'absorption et de diffusion des sons produits. Conjointement, la Communauté de Communes de Terres d'Auxois rénove le gymnase existant ainsi que ses locaux annexes et construit un second gymnase dédié à une salle de tennis. A ce jour, le rendu PRO-DCE est en cours.
Partenaires	Un groupement de commande a été constitué entre la Communauté de Communes des Terres d'Auxois et la commune de Vitteaux pour mener à bien le projet de rénovation et extension du complexe polyvalent. La Commune de Vitteaux, représentée par son Maire Monsieur PAUT, est coordonnatrice du groupement de commande et Maître d'ouvrage de l'opération. Le Conseil départemental est un partenaire financier important dans ce projet, dans le cadre du contrat de soutien à l'investissement public Cap 100 % Côte-d'Or.

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Travaux : 740 000,00 €
Honoraires maîtrise d'ouvrage : 65 860,00€
CT CSPS CCSI : 3 500,00 €
OPC : 8 750,00 €
Etudes diverses et avis de publication : 18 000,00€
Assurance, aléas et révision de prix : 85 000,00€
Montant total : 921 110,00 €

Ces dépenses sont des dépens »es d'investissement.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒ DETR ou
☒ DSIL</td><td>☒ sollicité
☐ attribué</td><td>836 110,00 €</td><td>34 %</td><td>315 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité
☒ attribué</td><td>836 110,00 €</td><td>31 %</td><td>280 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☒ sollicité
☐ attribué</td><td>650 000,00 €</td><td>13 %</td><td>120 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Autre : FFF_____</td><td>☒ sollicité
☐ attribué</td><td>200 000,00€</td><td>2 %</td><td>20 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité
☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité
☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>921 110,00 €</td><td>20 %</td><td>186 110,00 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>921 110,00 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Le début du chantier est prévu pour septembre 2022, pour une durée approximative de 8 mois.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité*
Action n°	*7.2*
Intitulé du projet	*Rénovation énergétique du SIVOS de Précy-sous-Thil*
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Précy-sous-Thil
Description générale du projet et objectifs attendus	Le SIVOS de Précy-sous Thil accueille 3 sections de classes maternelles allant de la toute petite section à la grande section. Il regroupe 68 enfants. Le bâtiment a été crée en 1999. Le SIVOS regroupe 14 communes membres: Aisy-sous-Thil, Le Val Larrey, Brianny, Dompierre en Morvan, Fontangy, Marcigny-sous-Thil, Montigny-Saint-Barthélémy, Nan-sous-Thil, Noidan, Précy-sous-Thil, Roilly, Thostes, Vic sous Thil, Lacour d'Arcenay.

	Le projet consiste à rénover le bâtiment notamment en s'orientant sur une rénovation énergétique performante. L'isolation thermique du bâtiment comprendra le remplacement des huisseries, le changement du système de chauffage. Une attention particulière sera portée sur l'isolation du bâtiment.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR – DSIL** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or** - **Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de rénovation énergétique n'est pas chiffré à ce stade du projet.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	€	20 %	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	100 %	€

Calendrier	La réalisation du projet est estimée en 2023-2024.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs	- Réduction de la consommation d'énergie en kilowatts/heure ; - Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

d'avancement – Indicateurs de résultats	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n° 6	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	MAISON DU CANAL : GITE HANEAU PONT-ROYAL
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune CLANEREY
Description générale du projet et objectifs attendus des travaux afin d'accroître	La maison du canal est un gîte. Le projet consiste à réaliser l'efficacité énergétique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n° 5	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	Batiment logement et agence postale communal.
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune CLAMERET
Description générale du projet et objectifs attendus	Renover le batiment. Ameliorer l'efficacité energetique.

Un diagnostic du SICECO a été realisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n° 4	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	EGLISE
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune
Description générale du projet et objectifs attendus	Modifier ou remplacer le système de chauffage en tenant compte de l'efficacité énergétique.

Un diagnostic du SICECO a été réalisé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n° 3	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	PRESBYTERE
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune CLANERET
Description générale du projet et objectifs attendus	Rénovation du bâtiment en vue de le louer en tenant compte de l'efficacité énergetique.

Un diagnostic du SICECO a été réalisé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n° 2	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	Logement au dessus de la salle de motricite
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune CLANERET
Description générale du projet et objectifs attendus	Rénovation de ce logement en vue de le louer. Il s'agira aussi d'améliorer l'efficacité énergétique

Un diagnostic du SICECO a été réalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n° 1	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	ECOLE
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune CLAMEREY
Description générale du projet et objectifs attendus Le projet consiste à	L'école fait partie du RPI Braux-Clamerey-St Thibault. réaliser des travaux d'aggrandisse améliorer la sécurite

ment, d'aménagement pour physique, sanitaire en tenant compte des économie d'énergie. Un diagnostic du SICECO a été réalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Rapprocher le service de l'usager*
Action n°	*5.3*
Intitulé du projet	Réhabilitation bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de Courcelles-les-Semur
Description générale du projet et objectifs attendus	Projet de réhabilitation du bâtiment abritant la mairie et de l'atelier technique dans le but d'aménager un local mairie, une salle de rencontre intergénérationnelle et des logements.
Partenaires	MICA / CAUE pour l'aide au montage du projet. SICECO pour pré diagnostic énergétique. SESAM pour l'assainissement. AUXOIS EXPERTISE IMMOBILIERE pour le repérage amiante plomb.

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n°	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	*Agrandissement de la salle multi services avec création de toilettes pour handicapés.*
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : conseil municipal Commune Forléans
Description générale du projet et objectifs attendus	La salle multiservices est l'ancienne salle de l'école communale. Sa superficie actuelle est de 37 m^2. L'idée est de l'agrandir sur la cour de l'ancienne école et en annexant l'ancien préau. L'agrandissement aurait une surface de 61 m^2. Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet d'architecte Vincent-Rosi de Noyers-sur-Serein. Le chiffrage s'élève à 300 000 € HT. Nous avons lancé la réflexion il y a quelques mois. Nous avons reçu le chiffrage suite à la proposition du cabinet Vincent-Rosi il y a quelques semaines
Partenaires	.

Coût prévisionnel	Installation de chantier : 11 500 € Démolition : 11.500 € Maçonnerie : 43 000 € Charpente-couverture-zinguerie : 18 000 € Bardage-menuiseries extérieures et intérieures : 35 000 € Plâterie-peintures : 35 000 € Revêtement sols : 11 000 € Chauffage- plomberie : 30 000 € + divers diagnostics + frais d'architecte …

Plan de financement
Non encore finalisé

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	30 %	100 000 €
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	20 %	60 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€

Calendrier	L'étude préalable a été faire le cabinet Vincent-Rosi, ainsi que le chiffrage. Le lancement des travaux va dépendre exclusivement du plan de financement et en particulier des subventions qui nous seront octroyées.
Indicateurs d'évaluation proposés **Indicateurs d'avancement** **– Indicateurs de résultats**	

MAIRIE DE ORLÉANS

Norbert PERROT
Maire de Orléans
Le 30/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Prendre soin des plus fragiles*
Action n°	*9.2*
Intitulé du projet	*Transfert de la mairie dans l'ancien presbytère*
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de LACOUR D'ARCENAY
Description générale du projet et objectifs attendus	La marie actuelle se trouve au dessus de la salle des fêtes et n'est donc pas accessible aux personnes à mobilité réduite. La commune est propriétaire d'un bâtiment vacant (l'ancien presbytère) qui serait aménagé afin d'accueillir la future mairie.
Partenaires	Les partenaires financiers seront l'État et le Département. Le SICECO sera sollicité pour le diagnostic thermique. La prochaine étape sera le choix d'un maître d'oeuvre.

Coût prévisionnel	Non encore défini.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☐ DETR ou ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :_____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		€	%	€

Calendrier	Choix du maître d'œuvre et études en 2022 Travaux en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*Partie réservée CCTA*
Action n°	*Partie réservée CCTA*
Intitulé du projet	*RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE*
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune LANTILLY 21140
Description générale du projet et objectifs attendus	Le bâtiment comprend une salle pluriactivités, le secrétariat, deux logements (studio, T3), grenier, salle des archives sur 3 niveaux et une cave. Le projet est orienté sur la rénovation énergétique et écologique (Isolation, chauffage, assainissement, mise aux normes des installations électriques...avec rafraîchissement des murs et sols). Calendrier : Elaboration du dossier et demandes de subventions 2022 pour des travaux en 2023.
Partenaires	Le CG (MICA/ICO) dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance Le SICECO pour établissment d'une étude énergétique (en cours) Le relevé architectural (Denis MORIZOT), les diagnostics plombs amiante (Arnaud GRANCHAMP, assainissement (SESAME) ont été réalisés . Après réception du bilan énergétique, la MICA réalisera une étude de faisabilité avec la question du financement (1Tr.2022).

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs
Action n°	*4.1*
Intitulé du projet	*Isolation thermique de deux logements communaux à Massingy-les-Vitteaux*
Maître d'ouvrage	Commune de Massingy-les-Vitteaux
Description générale du projet et objectifs attendus	Garantir l'isolation thermique de deux logements communaux afin de réduire la consommation d'énergie.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR/DSIL** - **SICECO** - **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td colspan="5">A ce stade du projet, aucune donnée financière n'est disponible.</td></tr>
<tr><td rowspan="9">Plan de financement</td><td colspan="2">Financements publics concernés</td><td>montant de la dépense éligible (HT)</td><td>%</td><td>montant du financement</td></tr>
<tr><td>☒ DETR et ☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>☒Conseil départemental</td><td>☒ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>☒ Autre SICECO</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>100 %</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="5">Les travaux seront réalisés au cours du premier semestre 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td colspan="5">- Réduction de la consommation énergétique</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Rapprocher le service de l'usager*
Action n°	*5.3*
Intitulé du projet	*Café épicerie multiservices*
Maître d'ouvrage	Commune de Missery
Description générale du projet et objectifs attendus	- Projet de création d'un café-épicerie multiservices dans la chapelle du village avec extension. - Etude de faisabilité en cours.
Partenaires	- CAUE de Dijon : suivi et soutien technique - PETR Auxois Morvan : suivi financier et soutien technique

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Rien à formuler pour l'instant.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou ☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>- Etude de faisabilité terminée début décembre 2021.
- Puis, retour auprès de la population du village.
- Décision prise courant 2022.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés
Indicateurs d'avancement
Indicateurs de résultats
¨Pas</td><td>- Pas d'indicateur à proposer actuellement.
- Nous en sommes toujours au stade du projet, tout reste à finaliser.</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE OU IL EST AISE DE TRAVAILLER* Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs
Action n°	*4.1*
Intitulé du projet	*Réaménagement du bâtiment principal :* *- rénovation d'1 logement* *- création d'1 second logement*
Maître d'ouvrage	Commune de Montigny St Barthélémy
Description générale du projet et objectifs attendus	Réhabilitation du logement actuel ainsi que création d'un 2eme logement dans ce mème bâtiment. Suite au déplacement de la mairie Le bâtiment actuel est une passoire énergétique nécessitant une réhabilitation complète sous peine de perte de revenus du a l'impossibilité de location du logement (coût annuel estimé du chauffage plus de 6000 € pour un loyer annuel de 4950 €) , Objectifs attendus : -logements moins énergivores - qualité de vie des locataires - augmentation des revenus communaux
Partenaires	Etude : sollicitation de la MiCA, du SICECO.CAUE. Diagnostiques :thermique, amianteplomb, assainissement etc...

	Partenaires : Etat, Région, Département

Coût prévisionnel	Selon 1ere estimation de la MiCA coût des travaux estimée 210 000€

Plan de financement

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible (HT)	%	Montant du financement
☐ DETR ou☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	210 000€	50%	105 000€
Conseil départemental	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	6000€
Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	210 000€	27%	56700€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☐ fonds propres	€	%	€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		210 000€	79.86%	167 700€

Calendrier	L'étude de faisabilité en décembre 2021 avec la MiCA lancement du projet 2022 2023 sous réserve des subventions ci-joint compte rendu MiCA et CAUE
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Rapprocher le service de l'usager*
Action n°	*5.4*
Intitulé du projet	*Transfert et aménagement espace de rencontre et loisirs*
Maître d'ouvrage	Commune de Montigny St Barthelemy
Description générale du projet et objectifs attendus	Suite a la relocalisation de la mairie dans l'ancienne salle cela nécessite l'aménagement d'un nouvel espace de rencontre et de loisir intergénérationnel dans un bâtiment annexe a réhabilite
Partenaires	Etude : sollicitation de la MiCA, du SICECO, CAUE. Diagnostiques :thermique, amianteplomb, assainissement etc... Partenaires : Etat, Région, Département

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Selon 1ere estimation de la MiCA coût des travaux estimée 226 000€</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>Montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>Montant du financement</th></tr>
<tr><td>☐ DETR ou☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>226 000€</td><td>40%</td><td>90 400€</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐sollicité ☐ attribué</td><td>100000€</td><td>30%</td><td>30000€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>226 000€</td><td>26%</td><td>58 760 €</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :_____</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>226 000€</td><td>79.27%</td><td>179 160€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>L'étude de faisabilité en décembre 2021 avec la MiCA
Lancement du projet 2023 2024 sous réserve des subventions</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables
Action n°	*17.3*
Intitulé du projet	*Réaménagement et réhabilitation du bâtiment principal :* *-rénovation thermique globale* *-réaménagement de la mairie*
Maître d'ouvrage	Commune de Montigny-St-Barthélemy
Description générale du projet et objectifs attendus	Réhabilitation du Bâtiment par le déplacement de la Mairie au sein de ce mème bâtiment dans l'ancienne salle d'école – salle annexe. La mairie est devenue trop exigus sans accès handicapé au secrétariat. La mairie actuelle comme le reste du Bâtiment est une passoire énergétique nécessitant une réhabilitation complète
Partenaires	Etude : sollicitation de la MiCA, duSICECO,CAUE. Diagnostiques :thermique, amianteplomb, assainissement etc... Partenaires : Etat, Région, Département

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Selon 1ere estimation de la MiCA coût des travaux estimée 290 000€</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>Montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>Montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒☐ DETR ou
x☐ DSIL</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>290 000€</td><td>40%</td><td>116 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>100000€</td><td>30%</td><td>30000€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>290 000€</td><td>29%</td><td>84 100€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>290 000€</td><td>79.34 %</td><td>230 100€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>L'étude de faisabilité en décembre 2021 avec la MiCA
lancement du projet 2022 2023 sous réserve des subventions
ci-joint compte rendu MiCA et CAUE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE -COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE EN PROXIMITE* *Rapprocher le service de l'usager*
Action n°	*5.4*
Intitulé du projet	*Espace Culturel de rencontres et de Loisirs « La Scie »*
Maître d'ouvrage	Mairie Commune de Villy en Auxois
Description générale du projet et objectifs attendus	Restauration d'une ancienne scierie, construite en 1945. acquise en 2012 par la commune,La commune a besoin d'une salle répondant aux nouvelles normes d'accessibilité. Cette dernière sera mise a disposition pour tout évènement tant associatif que familial. Ce projet est accompagné des aides publiques mais également de la fondation du patrimoine.
Partenaires	La fondation du patrimoine A ce jour 19765 € de dons

<table>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Travaux : 559 230.71 € HT
Honoraire : 73 302.60 €
Etudes diverses : 10 406 €
Assurance : 8 720 €

Total HT 651 659.31 €</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Financements publics concernés</th><th>montant de la dépense éligible (HT)</th><th>%</th><th>montant du financement</th></tr>
<tr><td>☒☐ DETR ou
☐☒ DSIL</td><td>☐ sollicité ☒☐ attribué</td><td></td><td>35 %

1.23</td><td>223 839 €

8 000 €</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>Conseil Régional BFC</td><td>☐ sollicité ☒☐ attribué</td><td>117 884 €</td><td>18.09 %</td><td>117 884 €</td></tr>
<tr><td>Autre : SICECO</td><td>☐ sollicité ☒☐ attribué</td><td></td><td>7.67 %</td><td>50 000 €</td></tr>
<tr><td>Autre ADEME</td><td>☐ sollicité ☒☐ attribué</td><td></td><td>3.60%</td><td>23 475 €</td></tr>
<tr><td>Autre :</td><td>☐ sollicité ☐ attribué</td><td>€</td><td>%</td><td>€</td></tr>
<tr><td>AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE</td><td>☐ emprunt
☐ fonds propres</td><td>€</td><td>34.41 %</td><td>228 461.31€</td></tr>
<tr><td colspan="2">TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</td><td>€</td><td>%</td><td>423 198 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Le chantier a démarré le 17 novembre 2020
Livraison du bâtiment été 2020</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats</td><td></td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE– COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n°	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU COMME UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE* Réduire les consommations d'énergie fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables
Action n°	17.3
Intitulé du projet	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Terres d'Auxois
Description de l'action	L'action consiste à une animation par la Communauté de Communes pour son propre patrimoine et celui des Communes du territoire pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics. Une partie des communes du territoire bénéficient d'un suivi de leurs consommations énergétiques depuis 2015 via le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) du SICECO. Cette action passera par deux démarches de sensibilisation et communication interne qui viseront à : 1. Encourager une gestion économe en énergie du patrimoine public (bâtiments, éclairage publics) - Inciter les communes à engager les missions liées au CEP (couverture de l'ensemble des Communes, 36 Communes restantes) o Pré-diagnostic énergétique o Télégestion et maintenance o Suivi énergétique ; décret éco énergie tertiaire o Définition d'un plan pluriannuel d'investissement - Informer sur les bénéfices de la coupure nocturne de l'éclairage public (trame noire, bénéfices pour la biodiversité) 2. Favoriser le remplacement des chaudières fiouls et propane pour le patrimoine public - Analyse d'opportunité - Étude de faisabilité La Communauté de Communes s'appuie sur les missions et services

<table>
<tr><td></td><td>existants du Conseil en Energie Partagé (CEP), pour suivre l'avancement et permettre d'engager une exemplarité énergétique sur le patrimoine public.

Cette action transversale est en complément et lien avec toutes les fiches actions CRTE de programmation de travaux sur le patrimoine public (intégrer dans une démarche d'accompagnement global).</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Les partenaires sollicités seront :
- SICECO
- ANCT
- DETR / DSIL
- Conseil départemental de la Côte-d'Or
- LEADER</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Les coûts prévisionnels dépendent des travaux engagés et diagnostics réalisés.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>Pour les études liées aux missions CEP, le plan de financement reprendra les éléments suivants :
<table>
<tr><td rowspan="2">COMPÉTENCE OPTIONNELLE Conseil en Énergie Partagé (CEP)</td><td colspan="3">Communes rurales et urbaines
Forfait annuel d'adhésion : 50 à 100 €/Bâtiment/an (plafond coût adhésion de 1 500€ à 3 000€)</td></tr>
<tr><td>Participation du SICECO (ou autres)</td><td colspan="2">Participation des Communes</td></tr>
<tr><td>Études énergétiques des bâtiments</td><td>SICECO : 65 % à 50 % du HT + 50 % de la TVA</td><td colspan="2">35 % à 50 % du HT + 50 % de la TVA</td></tr>
<tr><td>Contrat de maintenance</td><td>Conseil, élaboration et suivi 100 % du TTC de l'AMO à titre expérimental 0 % du contra</td><td colspan="2">0 % du TTC de l'AMO à titre expérimental 100 % du TTC du contrat</td></tr>
<tr><td>Service « Suivi et Management de l'Énergie » (SME)</td><td></td><td>SME Établissement « mesurables » 250 € (mise en place du service) 500 € Coût annuel</td><td>SME « allégé » Établissement « non mesurables » 250 € (mise en place du service) 250 € Coût annuel</td></tr>
</table>
Des coûts internes à la Communauté de Communes liés à la communication sur la démarche compléteront ces éléments.</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>- 5 communes supplémentaires en suivi CEP d'ici 3 ans
- 2 projets de coupure nocturne accompagnés</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés</td><td>- Nombre de communes en suivi CEP
- Nombre de bâtiments en suivi CEP
- Consommations énergétiques des bâtiments en suivi CEP
- Émissions de CO_2 des bâtiments en suivi CEP
- Production d'énergies renouvelables des bâtiments en suivi CEP
- Etiquette énergétique des bâtiments</td></tr>
</table>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action : Promouvoir et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n°	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU COMME UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE* Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres énergétiquement dans les bourgs hors locations touristiques
Action n°	4.2, 17.1 et 17.2
Intitulé du projet	Promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Terres d'Auxois
Description de l'action	Dans l'objectif de faciliter la massification de la rénovation énergétique des particuliers, laCommunauté de Communes souhaite faciliter l'accès aux services d'informations sur le sujet avec un relai local. Aussi, cette action passera par les démarches suivantes qui viseront à : - Promouvoir et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat au travers d'une structure d'animation locale o Échanger avec l'espace info-énergie (démarche de Conseiller FAIRE) pour la mise en place d'une animation locale o Communiquer sur la structure locale o Proposer des jours en présentiel dans certaines Communes (à définir : Semur-en-Auxois, Vitteaux, …) des relais locaux - Favoriser le remplacement des chaudières fioul et propane pour les particuliers o Profiter des démarches de communication pour agir sur

<table>
<tr><td></td><td>les appareils de chauffage utilisant du fioul et du propane afin de faciliter la conversion
o Réfléchir avec la structure locale à une démarche spécifique</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Les partenaires sollicités seront :
- Bourgogne Énergies Renouvelables (BER – espace info-énergie) – Pour l'assistance et l'animation de la structure à destination des particuliers sur la rénovation énergétique
- Région Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil départemental de la Côte-d'Or</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Le coût prévisionnel sera défini dans une convention de partenariat pour la création du service territorialisé sur la rénovation énergétique pour les particuliers.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>Le plan de financement prévisionnel pour la première année sera :
<table>
<tr><th>Démarche en faveur des particuliers</th><th>Coût unitaire</th><th>Nombre d'animation</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Réalisation de balades thermiques et de visites d'installations exemplaires</td><td>500 € (1 balade ou visite)</td><td>3/an</td><td>1 500</td></tr>
<tr><td>Mise en place d'une structure d'animation auprès des particuliers sur la rénovation énergétique et les économies d'énergies</td><td>1 000 € (2 jours)</td><td>1 fois seulement</td><td>1 000</td></tr>
<tr><td>Accompagnement des acteurs relais du territoire dans leur projet d'éducation au développement durable</td><td>500 € (animation)</td><td>1/an</td><td>500</td></tr>
<tr><td>Journée d'animation locale de la structure d'animation sur la rénovation énergétique des particuliers</td><td>500 €</td><td>8 fois</td><td>4 000</td></tr>
<tr><td colspan="3">Total année 1</td><td>7 000 €</td></tr>
</table>
Des coûts internes à la Communauté de Communes liés à la communication sur la démarche compléteront ces éléments.

L'animation de la plateforme sur le long terme nécessitera d'identifier lors de sa création les accompagnements et subventions mobilisables</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>Mise en place d'une structure d'animation de rénovation énergétique pour les particuliers : 2023-2024</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés</td><td>- Création d'un service territorialisé sur la rénovation énergétique à destination des particuliers
- Nombre de sollicitation du service par an (une fois créé)

- Nombre de travaux réalisés (une fois créé) : impact sur les consommations d'énergies et les émissions de CO_2</td></tr>
</table>

	- Nombre de production d'énergies renouvelables réalisées (une fois créée) : impact sur les émissions de CO_2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action : Encourager et suivre les démarches de mobilité verte (électrique, hydrogène, bioGNV)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n°	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU COMME UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE* *Encourager l' acquisition de véhicules électriques ou hydrogènes par les collectivités et la mise en place de bornes de recharge.*
Action n°	17.6
Intitulé du projet	Inciter et suivre le développement de la mobilité verte sur le territoire intercommunal
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Terres d'Auxois
Description de l'action	La Communauté de Communes est devenue une AOM (autorité organisatrice de la mobilité) sur son territoire (la Région reste également AOM sur le territoire pour une partie des transports). Dans ce cadre, la Communauté de Communes recherche des solutions pour agir sur les consommations énergétiques liées à la mobilité avec la mise en place de solutions plus vertueuses et durables. Une des actions sur la mobilité passera par de la sensibilisation et communication qui permettront de : - Promouvoir la conversion vers des véhicules à faibles émissions dans les entreprises - Encourager la conversion vers des véhicules à faibles émissions pour les particuliers - Suivre et soutenir les démarches de projets de point d'avitaillement mobilité verte La Communauté de Communes s'appuiera sur les missions existantes des partenaires et sur les différentes conventions de partenariat à venir (convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or) La Communauté de Communes pourra recourir à ses propres outils de communication et manifestations pour sensibiliser sur cette thématique.
Partenaires	Les partenaires sollicités seront : - Chambre de Commerce et d'Industrie

	- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Côte-d'Or - Région Bourgogne-Franche-Comté
Coût prévisionnel	Les dépenses prévisionnelles dépendront des divers partenariats organisés et des démarches de communication prévues.
Plan de financement	À cette date le plan de financement n'est pas connu et sera défini avec les partenaires
Calendrier	- Définition et signature des partenariats : 2021-2022 - Lancement des partenariats et actions : 2022 - 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	- Évolution du nombre de bornes mobilité verte (hydrogène, électrique, bioGNV) - Utilisation des bornes publiques de recharge pour véhicules électriques (données bornes électriques locales SICECO) - Nombre de démarches de communication engagées avec les partenaires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action : Inciter au Développement des énergies renouvelables et décarbonées pour viser l'autonomie énergétique du territoire

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n°	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU COMME UN TERRITOIRE OU IL FAIT BON VIVRE* *Réhabiliter ou construire des locaux adaptés aux publics accueillis et sobres d'un point de vue énergétique sur l'ensemble du territoire.* *Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres dans les bourgs hors locations touristiques.* *Encourager le développement de l'offre locative de maisons sobres énergétiquement dans les villages hors locations touristiques.*
Action n°	17.1, 17.2, 17.3
Intitulé du projet	Inciter au développement des énergies renouvelables et décarbonées
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Terres d'Auxois
Description de l'action	L'action concernera les communes et la Communauté de Communes pour agir sur leurs propres patrimoines. Cette action vise également à définir conjointement des critères concertés pour l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables qui se développeront sur le territoire, nécessitant le partage d'informations sur les projets en développement. Cette action passera par quatre démarches qui viseront à : 1. Promouvoir et accompagner le développement des énergies renouvelables auprès des particuliers (solaire, bois-énergie, autoconsommation, …) - S'appuyer sur le service territorialisé sur la rénovation énergétique à destination des particuliers - Recourir aux démarches de communication et évènements organisés par la Communauté de Communes ou les Communes

	sur cette thématique 2. Encourager l'exemplarité publique pour le développement des énergies renouvelables sur son propre patrimoine - Lier aux missions CEP (Conseil en Energie Partagé) - Engager la réflexion lors de projet de rénovation ou de construction 3. Suivre et soutenir les projets d'énergies renouvelables sur le territoire qui respectent des critères approuvés par la Communauté de Communes (éolien, méthanisation, hydroélectricité, …) - Définir des critères locaux d'acceptabilité des projets qui pourront être soutenus par la Communauté de Communes - Connaitre les projets en réflexion et développement sur le territoire (faire que les développeurs informent la Communauté de Communes dès le début des projets) 4. Définir des objectifs de production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire pour tendre vers l'autonomie énergétique
Partenaires	Les partenaires sollicités seront : - Conseil départemental de la Côte-d'Or - Région Bourgogne-Franche-Comté - SICECO
Coût prévisionnel	Les dépenses prévisionnelles dépendront de l'étude nécessaire pour aider à la définition des critères et des démarches de communication prévues.
Plan de financement	À cette date le plan de financement n'est pas connu et sera défini dans les conventions. Des coûts internes à la Communauté de Communes liés à la communication sur la démarche compléteront ces éléments.
Calendrier	- Consultation pour la définition des critères d'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables : 2022 - Étude sur les critères et les objectifs d'ENR : 2023-2025 - Recensement des projets : au fil de l'eau
Indicateurs d'évaluation proposés	- Validation des critères d'acceptabilité par la Communauté de Communes - Définition d'un objectif de production d'énergies renouvelables - Évolution de la production d'énergies renouvelables - Taux de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation du territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Réhabilitation du système d'assainissement collectif de Vitteaux – Réseaux et station*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
Description générale du projet et objectifs attendus	Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) exerce la compétence assainissement sur Vitteaux. Le diagnostic permanent du SESAM et le SDA réalisés sur les réseaux d'assainissement a pour but d'améliorer le taux de collecte et de réduire l'apport en eaux claires à la station d'épuration. L'objectif est de reprendre les désordres structurels à l'origine des apports d'eaux claires parasites permanentes : fissures, entrées de racines, joints déplacés et/ou rompus, perforations, … et de créer les boîtes de branchement nécessaires à la bonne mise en séparatif des particuliers. Par ailleurs, la station vieillissante doit être rénovée. Les actions concernent les travaux de réhabilitation sur **le réseau et la station d'épuration de Vitteaux.** - Réhabilitation collecteur de transfert étape 1 : modification des regards : les regards actuels posent des problèmes d'étanchéité et d'accès. Ils sont trop petits et leur conception ne permet ni l'entretien ni la réhabilitation du collecteur. Estimation : 7 regards 30 000 € HT - PR du Moulin : Modification de l'exutoire du

	trop-plein afin de supprimer les venues d'eaux de la rivière en période de crue 2000€ - Mise en séparatif collecte rue Cornebeaunom : création d'un réseau EU stricte permettant de mettre en conformité 10 habitations, 90ml de Grès DN200 et 10 branchements, Estimation 70 000€ HT - Réhabilitation STEP 260 000€ HT
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 400 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	400 000 €	20 %	80 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	400 000 €	40 %	160 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	400 000 €	40 %	160 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		400 000 €	100 %	400 000 €

Calendrier	Les travaux seront programmés second semestre 2022 Fin des travaux 2ème trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Suivi des volumes d'eau en entrée de station d'épuration - Suivi des coûts d'exploitation et de maintenance des ouvrages électromécaniques - Suivi des volumes déversés - Pérennisation des installations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif de Semur-en-Auxois - Travaux en tranchée ouverte*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
Description générale du projet et objectifs attendus	Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) exerce la compétence assainissement sur Semur en Auxois. Le diagnostic permanent du SESAM réalisé sur les réseaux d'assainissement a pour but d'améliorer le taux de collecte et de réduire l'apport en eaux claires à la station d'épuration. L'objectif est de reprendre les désordres structurels à l'origine des apports d'eaux claires parasites permanentes : fissures, entrées de racines, joints déplacés et/ou rompus, perforations, … et de créer les boîtes de branchement nécessaires à la bonne mise en séparatif des particuliers. Les actions concernent les travaux **en ouverture de tranchée** de mise en séparatif et de réhabilitation sur **plusieurs rues à Semur en Auxois.** **Mise en séparatif Avenue Mazillier** L'objectif des travaux est ainsi de déposer l'unitaire existant et de mettre en œuvre un réseau de collecte des eaux usées en lieu et place de l'ancien collecteur et un réseau de collecte des eaux pluviales. **Mise en séparatif Ancienne Comédie**

	L'objectif des travaux est de restructurer complètement ce quartier en créant un nouveau système de collecte séparatif sous le domaine public donc l'exutoire sera le réseau existant Place Gaveau. **Mise en séparatif Renaudot et Varenne** L'objectif des travaux est de mettre en séparatif ce quartier en réutilisant pour partie le réseau existant en réseau de collecte des eaux pluviales. **Mise en séparatif des quais** L'objectif des présents travaux est ainsi de créer des antennes pluviales permettant aux bâtiments placés de l'autre côté de la rue de rejeter leurs eaux pluviales à la rivière. **Modification du réseau EP Rue Henri Camp** L'objectif des présents travaux est de modifier le réseau de collecte des eaux pluviales de la partie aval de la rue afin de s'affranchir de ce regard est d'évacuer les eaux pluviales de la rue directement à la rivière. **Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées rue du 8 mai** L'objectif du présent marché est de résorber les apports d'eaux claires identifiés sur ce tronçon lors du schéma directeur du système d'assainissement de Semur en Auxois.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 850 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	850 000 €	20 %	170 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	850 000 €	40 %	340 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	850 000 €	40 %	340 000 €

	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	850 000 €	100 %	850 000 €
Calendrier	Les travaux seront programmés second semestre 2022 Fin des travaux 2ème trimestre 2023.			
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Suivi des volumes d'eau en entrée de station d'épuration - Suivi des coûts d'exploitation et de maintenance des ouvrages électromécaniques - Suivi des volumes déversés			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Réhabilitation 2022 des réservoirs du SESAM*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan - SESAM
Description générale du projet et objectifs attendus	Conscient de l'enjeu que représente ce patrimoine pour la distribution de l'eau, le SESAM a mené un audit complet de l'ensemble des réservoirs portant sur des aspects variés tel que la sécurité, l'étanchéité, l'hydraulique et le génie civil. Cet audit a permis de constater que plusieurs d'entre eux nécessitent une réhabilitation et notamment les réservoirs **d'Aisy-sous-Thil, Bard-les-Epoisses, Missery, Saizeray (et poste de relance), Villeberny et Vitteaux.** Pour préserver la qualité de l'eau et assurer la sécurité d'alimentation des consommateurs, il est important que le SESAM réhabilite l'ensemble de ces réservoirs qui engendrent non seulement des pertes d'eau et donc une baisse du rendement global du réseau d'eau potable, mais aussi des risques de pollution de l'eau stockée. Par ailleurs, cela permettra de prolonger la durée de vie des ouvrages.

Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 150 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	150 000 €	20 %	30 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	150 000 €	40 %	60 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	150 000 €	40 %	60 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		150 000 €	100 %	150 000 €

Calendrier	Les travaux seront programmés second semestre 2022 Fin des travaux 2ème trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	**Selon l'article R1321-59 du code de la santé publique, l'entretien des réservoirs doit être réalisé et vérifié aussi souvent que nécessaire.** - Nombre de réservoirs réhabilités

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Mise en séparatif sur le réseau d'assainissement Quartier du Champ de Foire à Epoisses*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
Description générale du projet et objectifs attendus	Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois Morvan (SESAM) exerce la compétence assainissement sur plusieurs communes et notamment sur Epoisses. Il doit, conformément à ses statuts, gérer et entretenir ses infrastructures. Le diagnostic permanent du SESAM réalisé sur les réseaux d'assainissement a pour but d'améliorer le taux de collecte et de réduire l'apport en eaux claires à la station d'épuration. Les travaux projetés concernent **la mise en séparatif du dernier tronçon unitaire à Epoisses** qui s'étend de la ruelle de la folie (aval) à la ruelle du champ de foire (amont). La ruelle de la folie est actuellement desservie par un réseau de collecte unitaire. Les travaux consistent à : - créer un réseau de collecte des eaux usées en PVC DN200mm, - reclasser le réseau de collecte existant en réseau de collecte des eaux pluviales. - renouveler le réseau unitaire ruelle de la folie pour pouvoir poser le nouveau réseau d'assainissement - renouveler la canalisation d'eau potable sur une partie de la ruelle de la folie et sur la totalité de la

	ruelle du champ de foire. **12 branchements sont également à reprendre** avec la mise en place de boites de branchement EU. La mise en séparatif d'un réseau a **deux objectifs principaux** : s'assurer que les eaux usées sont bien séparées des eaux pluviales et que l'ensemble des eaux usées est bien dirigé vers le réseau de collecte séparatif et s'assurer que ni les eaux pluviales, ni d'autres eaux claires éventuelles (eaux de drainage, vide-cave, infiltration de nappe par réseau non étanche etc.) ne rejoignent le réseau d'eaux usées. L'objectif étant ici d'éviter de surdimensionner les réseaux et la station d'épuration et ainsi de limiter les rejets en milieux naturels et les surcharges hydrauliques.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 125 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	125 000 €	20 %	25 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	125 000 €	40 %	50 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	125 000 €	40 %	50 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		125 000 €	100 %	125 000 €

Calendrier	Les travaux seront programmés second semestre 2022 Fin des travaux 1ème trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Suivi des volumes d'eau en entrée de station d'épuration - Suivi des coûts d'exploitation et de maintenance des ouvrages électromécaniques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Réhabilitation du réseau d'eau potable de Saint-Hélier*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
Description générale du projet et objectifs attendus	Le SESAM doit, conformément à ses statuts, gérer et entretenir ses infrastructures liées notamment à l'alimentation en eau potable. Le SESAM mesure en permanence le **rendement global de ses réseaux.** Ce rendement est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Il permet de vérifier de l'état du réseau d'alimentation car plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le **rendement global du SESAM sur ses réseaux (périmètre initial 62 communes) est de 73.6%.** Ce rendement est maintenu grâce à la qualité de la sectorisation des réseaux et aux interventions rapides du délégataire sur les fuites mais aussi grâce à la politique patrimoniale du SESAM menée depuis plusieurs années. **Maîtriser les fuites d'eau** sur les réseaux est un impératif majeur pour le SESAM, que ce soit pour des questions écologiques ou économiques. Le SESAM a donc réalisé, dans le cadre de son

	diagnostic permanent, des campagnes de recherche de fuite sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau. Ces campagnes ont permis au SESAM de constater des tronçons de canalisation très fuyards, ce qui est le cas **pour la commune de Saint-Hélier.** Les travaux concernent le renouvellement de canalisations vétustes d'eau potable de l'ensemble de la commune y compris la canalisation d'amenée d'eau brute.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 250 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	250 000 €	20 %	50 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	250 000 €	40 %	100 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	250 000 €	40 %	100 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		250 000 €	100 %	250 000 €

Calendrier	Les travaux seront programmés second semestre 2022 Fin des travaux 1ème trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Rendement global des réseaux d'eau potable du SESAM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Renouvellement de tampons sur le territoire du SESAM*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
Description générale du projet et objectifs attendus	Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois Morvan (SESAM) exerce la compétence assainissement sur plusieurs communes (Epoisses, Grignon, Missery, Rouvray, Seigny, Semur-en-Auxois, Toutry et Vitteaux). Il doit, conformément à ses statuts, gérer et entretenir ses infrastructures. Plusieurs désordres sont apparus sur les **regards** et sont à remédier car ces désordres engendrent des désordres structurels induisant potentiellement des infiltrations et des problèmes de sécurité routière. Les regards ont plusieurs fonctions : • permettre de contrôler les différentes parties du système d'assainissement ; • permettre d'entretenir et de réaliser la maintenance du système d'assainissement. **Désordre 1** : Lors de travaux de rénovation de voiries, certains tampons de regards des réseaux d'assainissement ont été recouverts. Le recouvrement de ces regards est malheureusement fréquent et génère une impossibilité d'entretenir le système d'assainissement.

	Désordre 2 : Certains tampons sont vétustes et non-étanches. Cela engendre un apport d'eaux claires parasites dans les réseaux. Les apports d'eaux claires parasites portent préjudice au fonctionnement des systèmes d'assainissement car ils entrainent : - Des surcharges hydrauliques conduisant à des mises en charge du réseau et des déversements au milieu naturel, - Une dilution des effluents perturbant le système de traitement et pouvant affecter les performances épuratoires. Un Accord-Cadre à Bons de Commande doit être lancé pour rénover un minimum de 30 tampons sur le territoire du SESAM.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 60 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	60 000 €	20 %	12 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	60 000 €	40 %	24 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	60 000 €	40 %	24 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		60 000 €	100 %	60 000 €

Calendrier	Les travaux seront programmés 3ème trimestre 2022 Fin des travaux 1ème trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés **Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats**	- Suivi des volumes d'eau en entrée de station d'épuration - Suivi des coûts d'exploitation et de maintenance des ouvrages électromécaniques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Réhabilitation 2022 du réseau d'eau potable du SESAM*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
Description générale du projet et objectifs attendus	Le SESAM doit, conformément à ses statuts, gérer et entretenir ses infrastructures liées notamment à l'alimentation en eau potable. Le SESAM mesure en permanence le **rendement global de ses réseaux.** Ce rendement est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Il permet de vérifier de l'état du réseau d'alimentation car plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le **rendement global du SESAM sur ses réseaux (périmètre initial 62 communes) est de 73.6%.** Ce rendement est maintenu grâce à la qualité de la sectorisation des réseaux et aux interventions rapides du délégataire sur les fuites mais aussi grâce à la politique patrimoniale du SESAM menée depuis plusieurs années. **Maîtriser les fuites d'eau** sur les réseaux est un impératif majeur pour le SESAM, que ce soit pour des questions écologiques ou économiques. Le SESAM a donc réalisé, dans le cadre de son diagnostic permanent, des campagnes de recherche

	de fuite sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau. Ces campagnes ont permis au SESAM de constater des tronçons de canalisation très fuyards, ce qui est le cas **des communes de : Braux, Charigny, Chassey, Magny-la-Ville, Marcilly-Dracy, Marigny-le-Cahouet, Pont-et-Massène, Saint-Mesmin, Saint-Thibault, Semur-en-Auxois, Soussey-sur-Brionne, Toutry et Vitteaux.** Les travaux concernent le renouvellement de canalisations d'eau potable sur ces communes.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 2 500 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	2 500 000 €	8 %	200 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	2 500 000 €	40 %	1 000 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	2 500 000 €	52 %	1 300 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		2 500 000 €	100 %	2 500 000 €

Calendrier	Les travaux seront programmés second semestre 2022 Fin des travaux 2ème trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	-Rendement global des réseaux d'eau potable du SESAM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE AVEC DES SERVICES DE PREMIERE NECESSITE DE QUALITE EN PROXIMITE* Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année
Action n°	*10*
Intitulé du projet	*Réhabilitation 2022 de branchements d'eau potable sur le SESAM*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)
Description générale du projet et objectifs attendus	Le SESAM doit, conformément à ses statuts, gérer et entretenir ses infrastructures liées notamment à l'alimentation en eau potable. Le SESAM mesure en permanence le **rendement global de ses réseaux.** Ce rendement est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Il permet de vérifier de l'état du réseau d'alimentation car plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le **rendement global du SESAM sur ses réseaux (périmètre initial 62 communes) est de 73.6%.** Ce rendement est maintenu grâce à la qualité de la sectorisation des réseaux et aux interventions rapides du délégataire sur les fuites mais aussi grâce à la politique patrimoniale du SESAM menée depuis plusieurs années. **Maîtriser les fuites d'eau** sur les réseaux est un impératif majeur pour le SESAM, que ce soit pour des questions écologiques ou économiques. Le SESAM a donc réalisé, dans le cadre de son diagnostic permanent, des campagnes de recherche

	de fuite sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau. Ces campagnes ont permis au SESAM de constater de nombreux branchements très fuyards dispersés sur le territoire. Les travaux concernent le renouvellement de ces branchements d'eau potable sur les communes.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR** - **Agence de l'eau**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est estimé à 2 500 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☐ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	200 000 €	20 %	40 000 €
☐ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☐ Conseil Régional BFC	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	200 000 €	40 %	80 000 €
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt ☒ fonds propres	200 000 €	40 %	80 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		200 000 €	100 %	200 000 €

Calendrier	Les travaux seront programmés second semestre 2022 Fin des travaux 2ème trimestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés **Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats**	-Rendement global des réseaux d'eau potable du SESAM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES des Terres d'Auxois

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche projet

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

Orientation stratégique n° **Axe du CRTE**	*UN TERRITOIRE CONNU ET RECONNU OU IL FAIT BON VIVRE* Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire
Action n°	*11.6*
Intitulé du projet	*Construction de la maison de l'Eau par le SESAM à Semur-en-Auxois*
Maître d'ouvrage	Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan - SESAM
Description générale du projet et objectifs attendus	Le SESAM est compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif et de défense incendie. La CCTA a transféré la compétence eau et assainissement au SESAM depuis le 01 janvier 2019. La maison de l'eau a pour intérêt de mettre en place des actions de sensibilisation sur des thématiques qui semblent être prioritaires comme la connaissance et la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques, la gestion de l'eau et la sensibilisation à l'environnement.

	Le site sera exemplaire en matière de gestion de l'eau et d'économies d'énergie, il sera équipé d'une cuve de stockage des eaux pluviales, de panneaux solaires et d'une ossature bois et métal. Des **panneaux solaires** sont intégrés au projet. Ce lieu permettra **l'accueil d'enfants, de groupe et de public** qui, par l'évasion, découvriront à travers le lieu, des activités ludiques et dynamiques sur le thème de l'eau, son petit cycle et son grand cycle. Le projet servira également de **tiers lieu** et de **guichet unique.** Le projet de construction sera à très haute qualité environnementale et prévoit potentiellement l'utilisation de matériaux biosourcés, de bardage en bois/métal et intègrera la récupération des eaux pluviales qui servira aux sanitaires et au lavage des véhicules.
Partenaires	Les partenaires ci-après seront sollicités : - **DETR – DSIL** - **Conseil Départemental de la Côte-d'Or** - **Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté** - **Agence de l'eau**
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de construction est estimé à 2 700 000 €.

Plan de financement

Financements publics concernés		montant de la dépense éligible (HT)	%	montant du financement
☒ DETR et ☒ DSIL	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
☒ Conseil départemental de la Côte-d'Or	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
☒ Conseil Régional BFC - BEPOS	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	
Autre : Agence de l'eau	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre :	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
Autre : _____	☐ sollicité ☐ attribué	€	%	€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☐ emprunt	€	20 %	€

	☒ fonds propres			
	TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	€	100 %	2 700 000 €
Calendrier	L'assistance à maîtrise d'ouvrage sera engagée en 2022. Les travaux seront programmés 2ème et 3ème trimestres 2022 fin des travaux 3ème trimestre 2023.			
Indicateurs d'évaluation proposés Indicateurs d'avancement – Indicateurs de résultats	- Taux de fréquentation du site tout public ; - Taux de fréquentation des accueils des enfants et des classes ; - Quantité d'eau récupérée et principale utilisation de la ressource ; - Projet à faible empreinte écologique, à très haute qualité environnementale (matériaux biosourcés, structure en bois, récupération des eaux de pluie, panneaux photovoltaïques) ; - Gain de production de l'énergie photovoltaïque ; - Etiquette énergétique du bâtiment.			

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

CONTRAT DE RELANCE

ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEXE N°1
Diagnostic de territoire
Orientations stratégiques
novembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Partie 1

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Rappel du cadre règlementaire

Par circulaire du 20 novembre 2020, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la communauté de communes des Terres d'Auxois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation de projets résilients et durables. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

La méthode et le calendrier d'élaboration du diagnostic de territoire

Le diagnostic de territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois est établi à partir de données issues de divers diagnostics récemment conduits sur le territoire et complété de données récentes qui ont servi de socle au présent diagnostic.
Les données thématiques ont été élaborées en concertation avec les responsables de services de la communauté de communes des Terres d'Auxois et leur réseau partenarial.
Des réunions de concertation avec l'ensemble des élus et les représentants de la société civile ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire. (Annexe 1)

L'élaboration du diagnostic de territoire a été conduite en **octobre et novembre 2021**.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

La gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.
Pour chaque contrat, un comité de pilotage est créé. Il réunit à la fois les signataires et les partenaires du contrat (acteurs socio-économiques intéressés, société civile, citoyens) et se charge de le faire vivre.
Dès la signature du contrat, le comité de pilotage valide les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus. Les autres projets figurent sous la forme de fiches-projets, amenées à évoluer en fiches-actions tout au long de la vie du contrat.
Une équipe projet locale, composée à parité entre le représentant de l'État, ses opérateurs partenaires et la ou les collectivité(s) signataire(s), est en charge du pilotage opérationnel et stratégique du contrat. Elle communique régulièrement sur l'avancée des actions engagées.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes des Terres d'Auxois ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de Bourgogne-Franche-Comté, de la Présidente du Conseil Régional, du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, des quatre maires des principaux bourgs (Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses et Précy-sous-Thil), de la directrice responsable du pilotage du CRTE, de la cheffe de projet du CRTE, de la Présidente du SESAM, du directeur de l'école de musique et de danse de l'Auxois-Morvan, de la Présidente du SIVOS de Précy sous Thil, du Président du SICECO, du Président du Pays Auxois-Morvan, du directeur du Parc Naturel Régional du Morvan, des services de la CAF, de la mission locale, de Pôle Emploi, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les membres associés seront :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Montbard,
- La directrice responsable du pilotage du CRTE,
- La cheffe de projet,
- Les maires des quatre bourgs identifiés dans le diagnostic,
- La chargée de mission « petites villes de demain »

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets
Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Les indicateurs de suivi

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action et les indicateurs de suivi sont indiqués.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

LES PRINCIPALES SOURCES MOBILISEES

Capitalisation des diagnostics existants :

·Convention Territoriale globale – portrait social (cabinet COMPAS - septembre 2020)
· Diagnostic de secteur – charte des aînés (2021 - en cours)
·Schéma de développement touristique (cabinet ID tourisme – 2018)
·Etude d'optimisation du service public d'élimination des déchets (cabinet AJBD -2019)
· Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA – 2022 – 2027- réalisé en 2021)
·Diagnostic préalable à la détermination d'une stratégie alimentaire territoriale (2021 – en cours)
· Contrat de territoire du PETR du Pays Auxois Morvan (2018-2020)
· Observatoire des Territoires – ANCT – Rapport et portrait
· Données INSEE
· Les chiffres clés de la communauté de communes des Terres d'Auxois (2020)
· Diaporama SMBVA de la réunion des Présidents d'EPCI adhérents au SMBVA
·Présentation du diagnostic et des pistes de scénarios pour la revitalisation du centre-bourg d'Epoisses – juillet 2021
· Votre portrait de territoire – Vitteaux – Banque des territoires – Petites Villes en Données
· Votre portrait de territoire – Semur-en-Auxois – Banque des territoires – Petites Villes en Données
· Analyse des besoins sociaux – Synthèse finale - Commune de Semur-en-Auxois – Cabinet COMPAS 2017
· Echanges autour du développement urbain de la ville de Semur-en-Auxois – CAUE – Octobre 2019
· Protocole de préfiguration signé le 23 juillet 2021
· Carte communale de Précy-sous-Thil – Rapport de présentation – Septembre 2019
· Projet de territoire pour la gestion de l'eau Serein et Armançon – Projet de rapport d'état des lieux – septembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

SOMMAIRE

Introduction :

Préambule méthodologique p 3
Gouvernance et comité de pilotage p 4
Comité technique p 5
Indicateurs de suivi p 6
Sources mobilisées p 7
Sommaire p 8 -9
Contractualisations, partenaires et programmes de l'Etat p 10 – 14
Présentation du territoire et de ses principaux marqueurs p 15 – 18
Compétences de la CCTA p 19 – 20
Données démographiques du territoire p 21 - 22

1. *Diagnostic par tranches d'âges*
   - ♦ Enfance p 22
   - ♦ Jeunesse p 23
   - ♦ Familles p 24
   - ♦ Séniors p 24
2. *Accès aux services*
   - ♦ Santé p 25
   - ♦ Populations fragiles p 26
   - ♦ Numérique p 26 - 27
3. *Activités économiques du territoire*
   - ♦ Emploi p 29
   - ♦ Entreprises p 31
   - ♦ Zones Artisanales p 32
   - ♦ Tourisme p 33
   - ♦ Niveau de vie p 34
4. *Une population qui se renouvelle et des besoins qui évoluent*
   - ♦ L'habitat p 34
   - ♦Zoom sur la commune de Semur-en-Auxois p 35 - 37
   - ♦ Zoom sur la commune de Vitteaux p 38
   - ♦ Zoom sur la commune d'Epoisses p 39
   - ♦ Zoom sur la commune de Précy-sous-Thil p 40 à 42
5. *Développement durable*
   - ♦ Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments p 43
   - ♦ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports : mobilité verte et promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel p 44 – 46
   - ♦ Viser l'autonomie énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables décarbonnées p 47 - 49
   - ♦ Préserver la ressource en eau p 49 à 51
   - ♦ Préserver et reconquérir la biodiversité p 52 à 53
   - ♦ Evoluer vers l'agroécologie et une alimentation saine et locale p 53 - 54
   - ♦ Développer l'économie circulaire et le recyclage des déchets p 54 - 56

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Orientations stratégiques

Orientation 1 : Un territoire où il est aisé de travailler p 58 – 61
Orientation 2 : Un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité p 62 – 65
Orientation 3 : Un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre p 66 - 70

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Contractualisations, partenaires et programmes de l'Etat

Le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation en signant le **protocole de préfiguration le 23 juillet 2021.**

EUROPE – Programme LEADER 2014-2023 :
Le programme LEADER soutient les projets locaux initiés dans le cadre de stratégies intégrées construites par les acteurs du territoire rural. Le programme LEADER couvre l'intégralité de la communauté de communes des Terres d'Auxois.

ETAT - Petites Villes de demain : Le programme « petites villes de demain » vise à donner aux élus de communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.
Le dispositif « petites villes de demain » contribue à l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires ruraux et se fixe pour objectif l'accompagnement des territoires vers des dynamiques respectueuses de l'environnement. Les communes de Semur-en-Auxois et Vitteaux sont inscrites dans ce programme. La convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » a pour objet d'acter l'engagement des collectivités, de l'Etat et du Conseil Départemental de Côte-d'Or. Elle engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE : La signature du contrat de territoire 2018-2020 favorise le développement régional équilibré. La politique contractuelle engagée vise à une cohésion territoriale et s'appuie sur des axes stratégiques régionaux dont l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité, la transition énergétique territoriale, le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs centres) et leurs centralités, la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.
Transfert de la compétence autorité organisatrice de la mobilité à la CCTA (excepté transport scolaire) depuis le 1er juillet 2021.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR : La signature d'un contrat CAP 100 % Côte-d'Or s'est concrétisée en janvier 2020. Ce contrat a pour objet de définir les objectifs opérationnels d'aménagement et d'équipement du territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois.
Les projets prioritaires inscrits dans ce dispositif sont les suivants :

- Réhabilitation de la piscine de Vitteaux ;
- Rénovation de la piscine d'Epoisses ;
- Réhabilitation du VVF de Flée ;
- Aménagement du lac de Pont ;
- Réhabilitation de locaux à destination du siège communautaire à Semur-en-Auxois ;
- Réhabilitation de la Ferme du Hameau ;
- Réhabilitation du gymnase de Vitteaux.

Le conseil départemental de la Côte-d'Or s'est engagé en 2020 à soutenir les filières locales à travers une charte de réalisation d'un projet alimentaire territorial (PAT). La communauté de communes des Terres d'Auxois a marqué sa volonté de

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

s'inscrire dans cette démarche en faveur d'une politique alimentaire cohérente et structurante de la Côte-d'Or.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : En mai 2021, la CCTA a signé la convention territoriale globale qui repose sur une convention-cadre politique et stratégique permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre un projet social de territoire partagé. L'objectif de la Caf et des partenaires est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES – ANCT Elle assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets. L'Agence nationale de la cohésion des territoires facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions.

FRANCE SERVICES : France Services est un lieu où toute personne peut bénéficier d'un **accompagnement dans ses démarches administratives du quotidien**. Les agents présents ont pour mission l'accueil et l'information, la **mise en relation avec le bon partenaire** en fonction du besoin, l'aide à la complétude des **dossiers administratifs** ou à l'utilisation des **outils numériques**. La structure France Services a été labellisée le 1er janvier 2020.Un espace France Services est présent au CCAS de la commune de Semur-en-Auxois. Des permanences sur rendez-vous sont organisées à Précy-sous-Thil et Vitteaux. Un projet d'aménagement d'une structure France Services est en cours de réflexion sur la commune de Vitteaux.
Les partenaires signataires de ce dispositif sont : Finances publiques, Pôle Emploi, l'assurance retraite, CICAS, MSA, CAF, CPAM, La Poste, la justice, l'Agence National des Titres Sécurisés, SUEZ, Adosphère, Orvitis, le Conseil Départemental, ma commune ma santé, présence verte et la mission locale.

ESPACES NUMERIQUES : Depuis le 1er juillet 2021, la CCTA a recruté, dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat, un **conseiller numérique** dont la mission est de proposer un accompagnement au numérique, au plus près du territoire. Un second conseiller numérique a été recruté dans le cadre du même appel à projet et pour une mission identique par le CCAS de Semur-en-Auxois, il anime l'espace numérique situé dans les locaux du centre social.
Les missions du conseiller numérique viennent en complément des missions de France Services. Le conseiller numérique crée et anime des ateliers numériques pour initier et former les concitoyens au numérique.

LA MISSION LOCALE : la Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 26 ans, la scolarité étant obligatoire jusqu'à 16 ans.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE PRECY-SOUS-THIL : Le SIVOS de Précy-sous Thil accueille 3 sections de classes maternelles allant de la toute petite section à la grande section. Il regroupe 68 enfants. Le bâtiment a été crée en 1999. Le SIVOS regroupe 14 communes membres: Aisy-sous-Thil, Le Val Larrey, Brianny, Dompierre en Morvan, Fontangy, Marcigny-sous-Thil, Montigny-Saint-Barthélémy, Nan-sous-Thil, Noidan, Précy-sous-Thil, Roilly, Thostes, Vic sous Thil, Lacour d'Arcenay.

PAYS AUXOIS MORVAN : Syndicat mixte regroupant 6 communautés de communes, celles du Montbardois, de Saulieu, du Pays d'Alésia et de la Seine, du Pays d'Arnay-Liernais, d'Ouche et Montagne, et des Terres d'Auxois, c'est un espace de concertation entre ces EPCI.
Son territoire s'étend sur 211 communes, 2 581 km² et rassemble 58 497 habitants.

Territoire d'industrie - Ce dispositif vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir. L'initiative « Territoires d'industrie », s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires. Rassembler les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour concentrer les moyens d'action et apporter des solutions aux besoins identifiés est une nouvelle approche qui repose sur trois principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir nos entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels.
- Un principe de gestion décentralisée : les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d'EPCI, avec un pilotage au niveau de la Région.
- Un principe de concentration des moyens : ces moyens sont à la fois financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains.

Les projets de développement des Territoires d'industrie se structurent autour de 4 axes : l'attractivité, le recrutement, l'innovation et la simplification.
Plusieurs entreprises de la communauté de communes ont bénéficié de ce dispositif qui concerne les communautés de communes du Montbardois, de Saulieu, de la COPAS et la CCTA.

GENDARMERIE : Le maintien des services de gendarmerie sur les territoires ruraux est aujourd'hui un enjeu majeur pour la sécurité des administrés. La CCTA est propriétaire de la caserne de gendarmerie de Précy-sous-Thil.

SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS MORVAN - SESAM : Cet établissement public de coopération intercommunale (**EPCI**) au service des usagers est composé de **95 communes** situées sur 4 Communautés de Communes : Communauté de Communes des Terres d'Auxois (76 communes), Communauté de Communes du Montbardois (6 communes), Communauté de Communes du Pays

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

d'Alésia et de la Seine (2 communes), Communauté de Communes de Saulieu (11 communes)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE COTE-D'OR – SICECO - Créé en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé. Il regroupe 675 communes et 18 EPCI à fiscalité propre de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. D'autres activités relèvent de la compétence du SICECO, à savoir, la distribution publique de gaz naturel, l'éclairage public, la distribution publique de chaleur et de froid, les économies d'énergies et énergies renouvelables, les bornes de recharge pour véhicules électriques, la cartographie et service d'information géographique, la technologie de l'information et de la communication et les communications électroniques.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SEMUR-EN-AUXOIS :
La CCTA a intégré l'intérêt communautaire de l'école de musique dans son champ de compétence optionnelle au titre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des équipements culturels. L'école de musique est un syndicat mixte, présent sur le territoire de la CCTA avec deux implantations, une à Semur-en-Auxois et une à Précy-sous-Thil. Inscrite dans le paysage territorial depuis plus de 20 ans, l'école de musique dénombre plus de 300 inscrits et bénéficie d'un rayonnement supracommunal.

POLE EMPLOI ET COHESION TERRITORIALE – DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES :
Cette entité administrative est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, d'hébergement et d'accès et de maintien dans le logement et de politiques du travail, avec notamment l'Inspection du Travail.

- **L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE :** l'ADEME assure l'animation et participe au financement de la recherche et de l'innovation, à la constitution et à l'animation de systèmes d'observation pour mieux connaître l'évolution des filières ;
  L'information et la sensibilisation des publics sont des conditions essentielles de réussite des politiques environnementales, l'ADEME met en œuvre des campagnes de communication pour faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'achat et d'investissement ;
  Elle assure un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques et élabore des outils et méthodes adaptés à leurs attentes. La diffusion directe par des relais de conseil de qualité est une composante majeure de la mise à disposition de son expertise ;
- L'Agence déploie des types de soutiens financiers gradués et favorise la mise en œuvre de références régionales et nationales.

LE PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN : L'organisme de gestion d'un parc est un syndicat mixte. Il réunit les communes classées et partenaires, les communautés de communes, les départements, la région, du territoire classé. Les représentants de l'État participent aux décisions du syndicat mixte.

Avec l'aide d'une équipe de techniciens, il applique les orientations de sa charte validée par l'ensemble de ses membres. L'équipe de techniciens est composée d'une

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

cinquantaine de personnes, spécialisées dans les différents domaines d'intervention du parc, exemples : l'agriculture, le tourisme, la forêt, l'environnement, la culture, etc. Le Parc apporte un appui pratique en accompagnement gratuit de projets, dès qu'ils émergent, et en particulier dans les domaines tels que l'urbanisme, le conseil et l'expertise sur les grands projets des collectivités (chaufferie, travaux et aménagements), sur les manifestations locales, les animations d'ateliers, il coordonne également la promotion de la destination touristique du Morvan.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement – CAUE - est un organisme de conseil, de sensibilisation, de formation et d'information dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme, du paysage, de tout ce qui touche au cadre bâti. Un travail a été mené avec la commune d'Epoisses pour la revitalisation de son centre-bourg.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Contrat de relance et de transition écologique
Communauté de communes des Terres d'Auxois

Présentation du Territoire et de ses principaux marqueurs

La communauté de communes des Terres d'Auxois résulte de la fusion des ex-communautés de communes du Sinémurien, de celle de Vitteaux et celle de la Butte de Thil, au 1er janvier 2017. Elle est organisée autour de 4 bassins de vie principaux, Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses et Précy-sous-Thil. Elle regroupe 76 communes sur une superficie de 770,2 km² et compte près de 16 000 habitants. Avec une densité de population de 20,7 habitants au km², le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois est un territoire rural. La CCTA est la 2ème intercommunalité la plus vaste de Côte-d'Or.
Le territoire est rural en vertu des paysages qui le composent et qui résultent de la combinaison d'un relief vallonné, de nombreux cours d'eau, d'étangs, de lacs, d'îlots forestiers (une partie du territoire se situe dans le Parc naturel régional du Morvan), ainsi qu'un maillage plus ou moins régulier de communes d'importances variables.
La présence d'une agriculture essentiellement conventionnelle, tournée vers l'élevage et la polyculture, s'ajoute à ces critères de la ruralité.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Il importe d'ajouter que la communauté de communes des Terres d'Auxois fait partie du **Pays de l'Auxois Morvan**, lequel bénéficie du label ***« Pays d'Art et d'Histoire »*** qui qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation, de soutien à la qualité architecturale du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

La communauté de communes des Terres d'Auxois est classée en **Zone de Revitalisation Rurale** jusqu'au 31 décembre 2022.

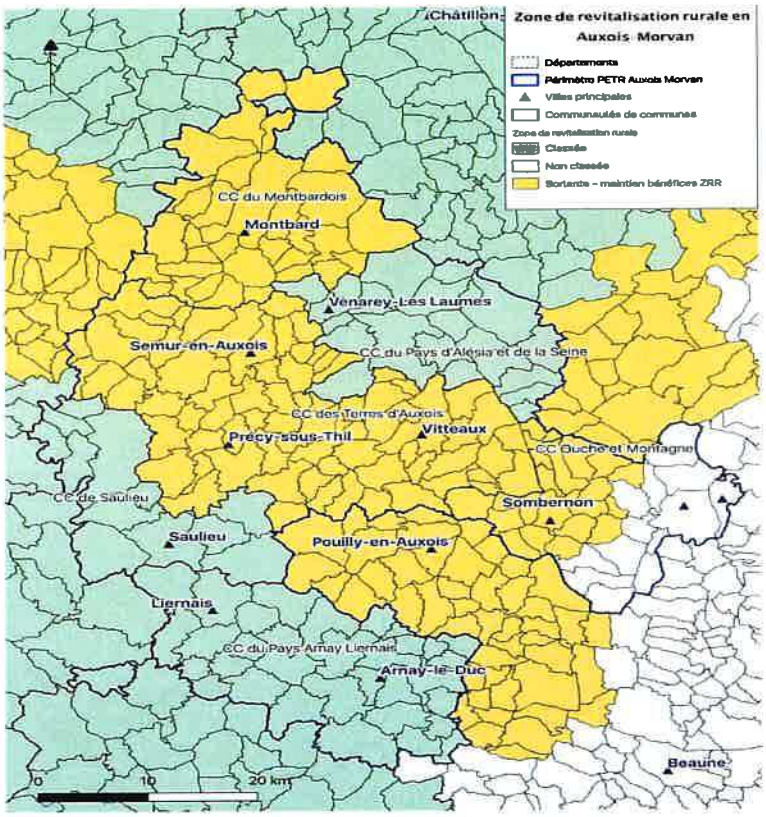

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Son tissu économique est fortement marqué par le secteur de l'administration publique, santé, enseignements, action sociale puisqu'il représente 44 % des emplois du territoire.

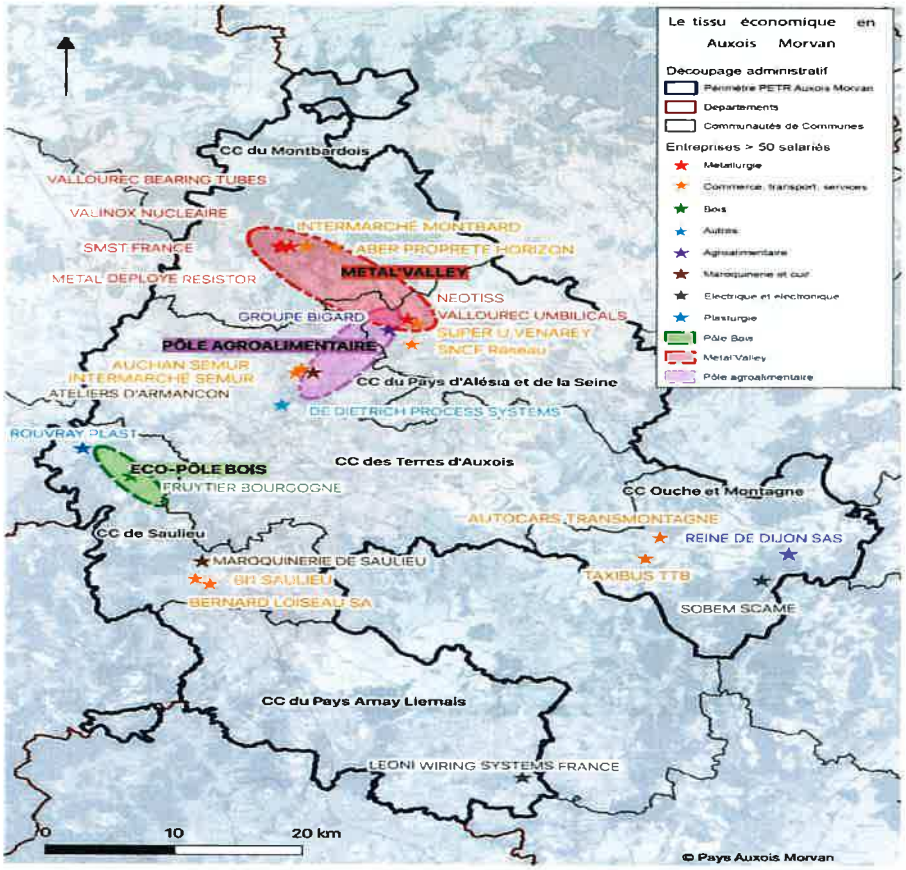

La communauté de communes des Terres d'Auxois dispose d'un patrimoine historique et culturel riche qui est source d'attractivité touristique. La CCTA concentre 156 établissements d'hébergement touristiques ainsi que trois aires de camping et deux aires de camping-car.
La commune de Semur-en-Auxois este reconnue site patrimonial remarquable. Elle est dotée à ce titre d'un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur** (PSMV), qui s'applique sur une large partie du territoire communal, elle est également couverte sur le reste de son territoire d'un PLU.
Des sites, équipements ou réalisations culturels sont disséminés sur le territoire, parmi lesquels il est loisible de mentionner le théâtre et le musée de Semur-en-Auxois, le centre culturel Arcade à Sainte Colombe-en-Auxois, le site archéologique de Myard.
La commune de Semur-en-Auxois et le musée de Semur-en-Auxois sont d'ailleurs dans le réseau #EpiquesEpoques.

A noter également que la commune de Pont et Massène mène actuellement une réflexion sur son camping et son aire de service pour camping-car. A ce titre, la MICA et Côte-d'Or tourisme ont été saisis.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Les compétences de la communauté de communes des Terres d'Auxois

- **Développement économique :** 7 zones d'activités, aides aux entreprises, espaces numériques, bâtiment loué au GRETA;
- **Promotion du tourisme :** subvention à l'office de tourisme, Lac de Pont, VVF, chemins de randonnées, sites d'escalade et camp de Myard;
- **Action sociale : petite enfance, enfance** : 3 multi-accueils, 2 RAM, 5 accueils extrascolaires, 10 cantines et garderies;
- **Déchets ménagers :** déchets résiduels de tous les ménages, points d'apport volontaire, 5 déchèteries, site de stockage des inertes à Semur;
- **Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;**
- **Autorité organisatrice de la mobilité**;
- **Portage de repas**;
- **Equipements culturels :** médiathèque à Précy, école de musique, ferme du Hameau;
- **Equipements sportifs :** piscine d'Epoisses, piscine de Vitteaux, gymnase de Vitteaux;
- **Autres équipements :** crématorium, gendarmerie de Précy.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

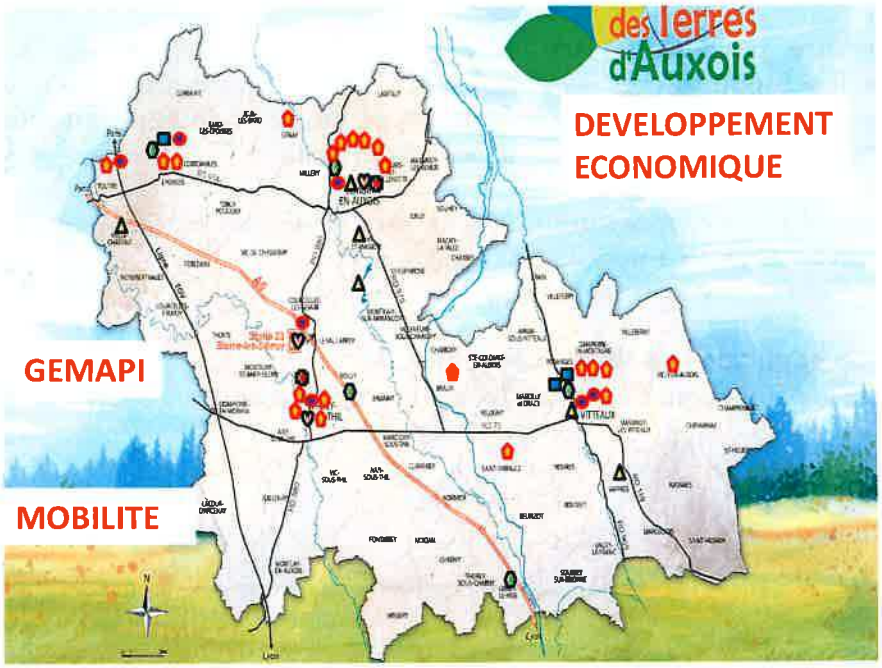

PROMOTION DU TOURISME

ACTION SOCIALE : PETITE ENFANCE, ENFANCE

DECHETS MENAGERS

AUTRES EQUIPEMENTS

EQUIPEMENTS SPORTIFS

PORTAGE DE REPAS

EQUIPEMENTS CULTURELS

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Parmi les communes qui composent la CCTA, deux communes possèdent une population supérieure à 1 000 habitants. Semur-en-Auxois compte environ 4 400 habitants et la commune de Vitteaux environ 1 100 habitants. Plusieurs communes possèdent une population inférieure à 40 habitants (Boussey, Brain, Vesvres ...).

La population du territoire peut se diviser en deux parties avec 45,78 % des habitants vivants dans les 5 communes comptant plus de 400 habitants (Toutry, Epoisses, Vitteaux, Précy-sous-thil et Semur-en-Auxois) et 54,22 % de la population vivant dans les 71 autres communes de moins de 400 habitants.

La CCTA a connu une évolution démographique très stable depuis les années 60, bien que la commune centre ait vu sa population augmenter.

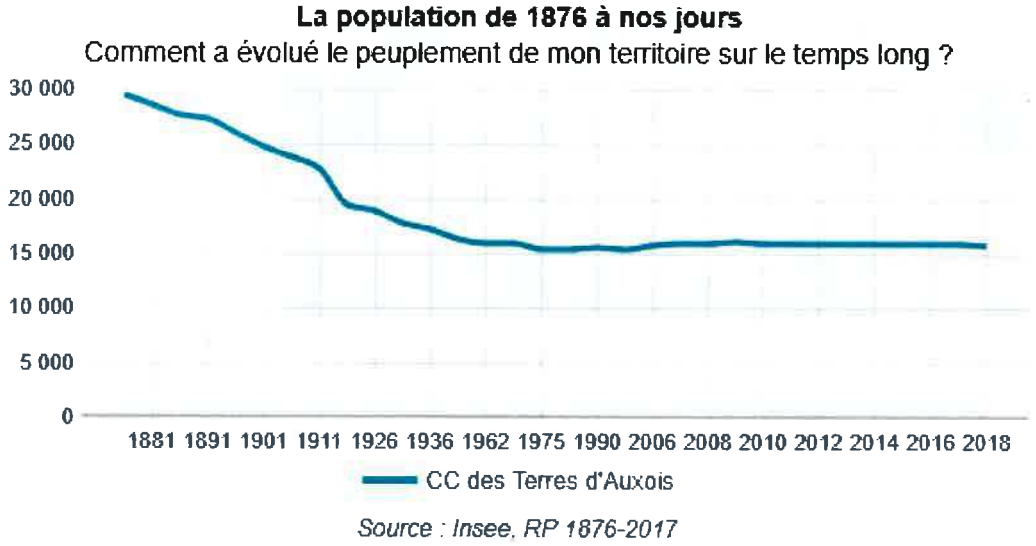

Source : Insee, RP 1876-2017

Compte tenu des taux de mortalité (210 décès par an en moyenne, soit 13 décès pour 1 000 habitants) et de la natalité (150 naissances par an en moyenne, soit 10 naissances pour 1 000 habitants) observés sur la CCTA, entre 2012 et 2017, le solde naturel est négatif (- 60 habitants par an) : les décès sont plus nombreux que les naissances.

Le nombre d'habitants de la CCTA devrait rester stable au cours de la prochaine décennie, bien que la composition par tranche d'âge devrait évoluer sous l'effet du vieillissement. Le nombre et la part des séniors de 65-79 ans augmenteront d'ici 2026.

Les proportions des différents types de ménages restent globalement les mêmes au cours du temps, à savoir 60 % des ménages avec famille et 40 % de ménages d'une personne.

La composition familiale a tout de même évolué en dix ans avec une augmentation des ménages d'une personne ce qui engendre des besoins plus importants en petits logements. Les couples avec ou sans enfants représentent la part la plus importante des ménages avec une diminution des couples avec enfants de 2007 à 2017.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Depuis les années 1960, la taille moyenne des ménages ne cesse de diminuer, à un rythme quasi constant, passant de 3 personnes par ménage en moyenne en 1962 à 2,1 en 2017, en lien principalement avec le vieillissement de la population mais aussi la hausse de la monoparentalité.

La population du territoire est plutôt sédentaire puisque 10,8 % des ménages ont emménagé depuis moins de deux ans et 23,4 % depuis 30 ans ou plus.

Les moins de 15 ans représentent 16% de la population (2560 personnes), 14 % des habitants sont des adolescents ou jeunes adultes (âgés de 15 à 29 ans) soit 2260 personnes.
16% des habitants ont entre 30 et 44 ans (2530 personnes) et 22 % entre 45 et 59 ans (3 430 personnes). Un déséquilibre entre générations est à relever.
Le territoire de la CCTA présente un vieillissement plus avancé que la moyenne nationale, près d'un tiers des habitants ont plus de 60 ans.

Au recensement de 2017, la CCTA compte 7 300 ménages, parmi eux, 2 790 sont composés d'une seule personne.

Le vieillissement de la population se traduit par une progression des personnes seules dans leur logement ce qui engendre plusieurs effets sociaux : le coût du logement, le besoin de nouveaux logements, le déséquilibre entre la taille du logement et le nombre de personnes, l'isolement des personnes âgées.

Entre 2016 et 2017, 860 personnes sont nouvellement arrivées sur le territoire de la CCTA, le solde migratoire est positif. Le renouvellement de la population par le jeu des arrivées et des départs est maximal parmi les 20/29 ans. La part des nouveaux arrivants de la CCTA atteint 16% chez les 20-24 ans et 18 % chez les 25-29 ans.

Un solde naturel négatif, une démographie stable, une population sédentaire, un déséquilibre générationnel, un vieillissement de la population.

1- Diagnostic par tranches d'âges

a) L'enfance

Au dernier recensement, le nombre de mineurs atteint 3 140, dont 860 âgés de 6-10 ans. Il a diminué d'environ 160 enfants (- 5%) entre 2007 et 2017. Semur-en-Auxois, Villy-en-Auxois et encore plus Vitteaux, sont les communes comptant les plus faibles part d'enfants et adolescents sur le territoire. L'évolution du nombre de mineurs au cours des dix dernières années est notamment défavorable pour les deux communes les plus peuplées : Semur-en-Auxois et Vitteaux.

L'accès au mode de garde constitue un enjeu important pour le maintien ou l'accès à l'emploi et à la formation notamment pour les parents isolés d'enfants de moins de 3 ans.

Pour la CCTA le nombre de naissances est un élément important notamment pour le développement des services en direction de la petite enfance mais aussi pour l'accompagnement des parents.
Les arrivées de familles avec enfants de 10 à 14 ans permettent d'atténuer la baisse du nombre de jeunes.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

La commune de Semur-en-Auxois connaît des soldes migratoires négatifs sur toutes les tranches d'âge.
En 2016, 110 mineurs étaient en situation de vulnérabilité sur la commune de Semur-en-Auxois, dont 20 de moins de 3 ans , 20 de 3-5 ans, 40 de 6-10 ans, 20 de 11-14 ans et 20 de 15-17 ans. La part de mineurs vulnérables s'étend ainsi de 13% chez les 15-17 ans à 22% chez les 6-10 ans.

On dénombre dix écoles maternelles et 12 écoles élémentaires, trois collèges, un lycée d'enseignement général et professionnel (hôtellerie-restauration) situé à Semur-en-Auxois et une maison familiale rurale.
A noter également, la présence de BTS au lycée et à la MFR, ainsi qu'un IFSI, institut de soins infirmiers accueillant 50 étudiants en première année à Semur-en-Auxois.

On relève une baisse du nombre de mineurs sur le territoire et l'importance du maintien de l'accès au mode de garde pour les familles.

b) La jeunesse

En 2017, sur la CCTA, 480 femmes et 470 hommes sont âgés de 18-24 ans, soit 950 jeunes au total. Le chômage concerne 17 % des jeunes soit 160.

Entre 2007 et 2017, le nombre de jeunes adultes de la CCTA a diminué de 90 personnes.

Depuis 1990, le nombre de jeunes âgés de 18-24 ans vivant sur la CCTA a diminué, passant ainsi de 1 340 jeunes en 1990 à 950 jeunes en 2017. Sur les dix dernières années, leur nombre a diminué de 9%.
La part des jeunes scolarisés a diminué. La CCTA compte un nombre de jeunes important dans la catégorie des ouvriers (44,9%).

En 2017, 290 jeunes de 15-24 vivant sur la CCTA sont en emploi précaire (apprentissage, intérim, emploi aidé, CDD), représentant la moitié de l'ensemble des jeunes de cet âge ayant un emploi.

La CCTA compte 140 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C âgés de moins de 25 ans. L'indice de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 19% au 4ème trimestre 2018.

En 2017, 253 jeunes de 16-25 ans ne sont ni en emploi, ni en formation sur la CCTA. Le nombre de jeunes hommes ni en emploi, ni en formation a progressé de 37 % depuis 2007 et représente 17% des jeunes.
58 % des NEET (jeunes qui ne sont pas en emploi, études ou formation) sont accompagnés par la Mission locale des marches de Bourgogne.

A noter une baisse du nombre de jeunes adultes de 18 – 24 ans, une diminution du nombre de jeunes scolarisés, la précarité des emplois et une hausse du nombre de NEET.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

c) La famille

En 2017, la CCTA compte presque 2 000 familles avec enfants et 2 800 personnes seules. La part de familles monoparentales augmente depuis les années 90 et la part des familles nombreuses diminue.
La pauvreté concerne 28 % des habitants de la CCTA vivant en famille monoparentale (environ 410 personnes) et 11 % de ceux vivant en couple parental (environ 670 personnes).

Les ménages composés d'une seule personne occupent une part importante parmi les ménages de la CCTA. La part des ménages sans enfant est en augmentation.

Taille moyenne des ménages

ıbien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évoluti

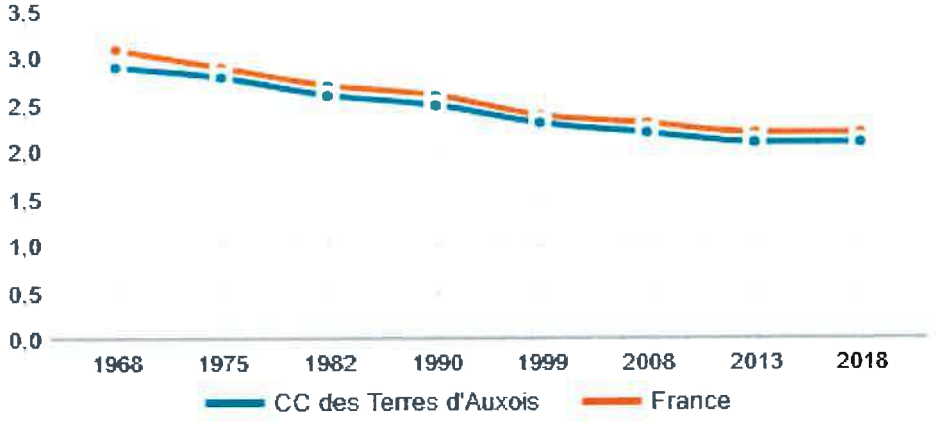

Source : Insee, RP

A souligner, une augmentation du nombre de familles monoparentales et une hausse des ménages d'une seule personne.

d) Les séniors

La population de la CCTA se caractérise par une part importante de personnes âgées de + de 60 ans (34,2%), supérieure à la moyenne départementale (28,7%). Par ailleurs, on remarque une très forte évolution de la part des 60-74 ans sur une période de 10 ans. La tendance au vieillissement de la population se confirme : l'équilibre entre les personnes âgées et les jeunes ne cesse de s'accroître.
L'analyse de l'évolution de la répartition de l'âge de la population de la CCTA sur 10 ans fait ressortir l'augmentation significative des catégories des 60-64 ans et 65-69 ans, ces dernières sont d'ailleurs majoritaires avec la catégorie des 55-59 ans.
Les catégories des 75-79 ans et des 80-84 ans sont restées stables et les catégories 85-89 et 95 et + ont légèrement augmenté.

S'il est difficile de réaliser une projection exacte sur les années à venir, on peut toutefois suggérer que les catégories de plus de 60 ans vont continuer à augmenter et particulièrement la catégorie des 70-75 ans.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

On remarque qu'une majorité de ménages sont résidents de leur logement depuis plus de 10 ans (57,7 %). Cette donnée est à prendre en considération, en ce que l'attachement des personnes à leur domicile (et au territoire) est un facteur impactant leur choix de vieillir sur le territoire.
Le vieillissement constitue un enjeu majeur sur le territoire de la CCTA. On remarque une part significative des 75 ans et plus qui réside en hébergement adapté aux personnes âgées (EHPAD). Si cette part est supérieure à la moyenne départementale, cela peut s'expliquer par la présence d'une offre bien établie sur le territoire.
44,7% des personnes de plus de 75 ans vivent seules à leur domicile. Si le nombre de personnes de 60-74 ans devrait augmenter fortement jusqu'en 2026, c'est le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus qui devrait croître rapidement après 2020. En 2017, la CCTA regroupait 5 110 habitants âgés de 60 ans ou plus.
En 2017, un tiers des personnes âgées de plus de 60 ans à domicile vivent seules, soit 1 520 personnes.
Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus vivants seules à domicile a progressé de 310 entre 2007 et 2012 et de 80 personnes jusqu'à 2017.
Chez les ménages les plus âgés de la CCTA, la pauvreté concerne 8% des personnes vivant dans un ménage.
Le taux de chômage des 55-64 ans augmente de 2,6 points sur les dix dernières années.

Un service de portage de repas à domicile est assuré par la CCTA pour toute personne à la retraite ou handicapée et résidant sur le territoire. 22 000 repas sont livrés chaque année.
Sur le territoire, un transport à la demande est organisé sur les communes de Semur-en-Auxois et Précy-sous-Thil.
Le logement est un aspect important dans le vieillissement, l'ancienneté des personnes dans leur logement est prégnante.

Le développement des maisons France Services sur le territoire permet de rapprocher les services publics des citoyens mais également de soutenir ces derniers dans leurs démarches notamment liées au numérique, complété par la présence sur le territoire de plusieurs espaces numériques.
La CCTA a recruté un conseiller numérique en juillet 2021.

Les services à domicile jouent un rôle primordial dans le maintien des personnes âgées à domicile. Qu'il s'agisse de ménage ou d'aide au quotidien, les services soutiennent les personnes dans les actes de la vie quotidienne. Sur le secteur de la CCTA plusieurs services sont en activité (ADMR, ATOME, Adoptez nos services ...).
Les services à domicile sont confrontés à des difficultés de recrutement.

A relever, la part importante des plus de 60 ans, la sédentarisation des séniors, une augmentation du taux de chômage pour les 55-64 ans et l'importance du maintien et du développement des services à domicile.

2- L'accès aux services

a) La santé

L'offre de santé sur le secteur de la CCTA semble acceptable. En termes d'effectifs de professionnels de santé libéraux, la CCTA s'en sort mieux que les communautés de communes limitrophes. La CCTA est située en Zone d'Action Complémentaire

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

(ZAC) rendant le territoire éligible aux aides à l'installation pour les médecins généralistes, ce qui implique la prise en compte de l'âge des médecins généralistes.
A noter également, la volonté de coordination des professionnels libéraux sur le secteur qui se sont organisés en Maison de Santé Pluriprofessionnelle. L'une ouverte récemment à Semur-en-Auxois compte plus de 25 professionnels de santé et l'autre est en construction à Vitteaux. La présence de quatre maisons de retraite et EHPAD (Semur-en-Auxois, Vitteaux, Epoisses et Précy-sous-Thil).
Concernant l'offre hospitalière, le territoire est bien pourvu avec un centre hospitalier à Semur-en-Auxois doté d'un service d'urgences, d'une maternité et d'un pôle d'imagerie (avec une IRM) et un hôpital à Vitteaux faisant partie du centre hospitalier de Haute Côte-d'Or. A noter également la présence d'un hôpital psychiatrique à Semur-en-Auxois avec notamment un service de pédo-psychiatrie.
Les indicateurs de santé sur la CCTA montrent des taux de pathologies supérieurs aux moyennes régionales et nationales, qu'il s'agisse du nombre de personnes en ALD ou de pathologies plus spécifiques. On note également un taux de mortalité des plus de 60 ans relativement haut par rapport à certains autres secteurs du département.
La CCTA compte 13 médecins généralistes exerçant en libéral, soit 0,8 médecins pour 1 000 habitants. Le maillage du territoire reste imparfait, les professionnels se concentrant comme ailleurs dans les villes centres.

La communauté de communes des Terres d'Auxois exerce la compétence de gestion, d'investissement et de fonctionnement du **crématorium** de Semur-en-Auxois. En 2020, 466 crémations ont eu lieu, soit une progression de 18,5% sur l'année précédente.
Il existe plusieurs raisons : la première étant l'augmentation de 9% des décès en 2020 au niveau national, cette augmentation n'a été ressentie qu'au dernier trimestre de l'année au niveau local. La montée du choix de la crémation est aussi une des raisons. Enfin, les pompes funèbres d'Autun, du fait de la saturation du site du Creusot, sont venues chercher les services du crématorium de Semur-en-Auxois.

Le territoire est doté d'une offre de santé acceptable, les professionnels libéraux affichent une volonté de coordination et l'offre hospitalière est bien pourvue, le manque de spécialistes est un facteur à souligner.

b) Les populations fragiles

En 2019, la CCTA compte 47 foyers allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 2% des familles avec enfant(s). Concernant les enfants couverts par l'AEEH, ils sont 48, soit 1% des jeunes de moins de 20 ans.
410 allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) sont recensés en 2019, soit 6 % des ménages.
Le territoire compte deux hébergements pour enfants en situation de handicap et deux services à domicile et ambulatoire pour enfants.
Il compte également trois hébergements pour adultes en situation de handicap, un service pour adultes et une structure de travail protégé.

La confrontation de l'offre de soins de la CCTA à celle de l'ensemble de la France métropolitaine permet d'avancer que la CCTA occupe une position relativement défavorable au regard de la moyenne nationale et ce principalement concernant les

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

spécialistes que l'on trouve cependant pour certaines spécialités au centre hospitalier de Semur-en-Auxois.

L'insuffisance de spécialistes sur le territoire est un facteur à souligner sur le territoire.

c) Le numérique

En juillet 2021, la CCTA accueille deux conseillers numériques France Services pour réinterroger et poursuivre la dynamique autour de l'accès aux droits et développer l'inclusion numérique sur le territoire. Inégalement acculturés et équipés, les habitants du territoire peuvent compter sur les acteurs qui les forment et qui les aident en vue de les rendre autonomes dans leurs usages. Un diagnostic numérique des lieux de connexion et d'inclusion sur le territoire est engagé en vue d'apporter les éléments qui permettront de penser et de consolider la dynamique, ainsi que de créer et/ou renforcer des actions et des projets en phase avec une stratégie numérique.
La fracture numérique ne concerne pas uniquement les plus âgés, mais aussi les ménages aux revenus faibles et les moins diplômés. Comme pour beaucoup de ménages la fracture numérique ne facilite pas le soutien à la parentalité notamment les parents d'adolescents. De plus en plus d'informations entre l'école et la famille transitent par le numérique. Tout cela complexifie la vie des parents qui ne maîtrisent pas l'outil et rend plus complexe la fonction parentale. La période de confinement a aussi mis en évidence les différences de niveaux d'équipement informatique. Les familles monoparentales sont les ménages les plus pauvres du territoire. Le coût de l'équipement est souvent dissuasif.
Le territoire dispose de trois espaces numériques (Précy-sous-Thil, Semur-en-Auxois et Vitteaux) et de 3 lieux d'accueils numériques à Semur : la bibliothèque, avec un espace numérique, le FABLAB avec un espace de co-working et l'espace Entreprendre (privé) situé en ZAE.

La commune de **Semur-en-Auxois** est dotée d'un espace publique numérique et d'un espace France services tous deux situés au centre social, la bibliothèque municipale, le tiers-lieux LAB AUX et la maison pour tous proposent des accès au numérique. Un espace gratuit d'accès au wifi est présent sur la commune de Semur en Auxois. Le **secteur de Vitteaux** met également à disposition du matériel informatique, dans un espace dédié à l'espace public numérique, l'inscription y est gratuite et permet de disposer de l'accès WIFI, de 4 postes informatiques, d'impressions gratuites, d'un accompagnement individuel avec le conseiller numérique et d'ateliers collectifs. Le site peut être mis à disposition pour des formations externes.
Le secteur de Précy-sous-Thil dispose également d'un espace public numérique situé dans les locaux de la médiathèque. Cet espace est animé par le conseiller numérique et met à disposition 3 ordinateurs portables, l'accès WIFI est gratuit, les impressions sont payantes. Un accompagnement individuel ainsi que des ateliers collectifs sont proposés.
Les espaces publics numériques sont majoritairement fréquentés par des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi et des retraités, il y a peu d'actifs dans la mesure où les horaires sont inadaptés, il n'y a pas de public scolaire.
La fréquentation de ces espaces repose principalement sur des connexions en accès libre, des demandes d'impression ou de scan de documents.
Hérités des précédentes communautés de communes, ces lieux d'inclusion numérique mériteraient de s'attarder à travailler sur un programme d'animations.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

La communication de l'existence de ces espaces devrait être relancée afin de développer le service. La signalétique permettrait aux nouveaux utilisateurs de se rendre aisément sur le site, elle est programmée en 2022.
Le site de Vitteaux ne semble plus adapté à l'accueil du public, le manque de confidentialité, l'espace trop restreint, le parc informatique vieillissant et le manque d'ergonomie du mobilier sont autant de points sur lesquels il est nécessaire de restructurer l'offre. Il devrait être délocalisé sur le site de Vitteaux dans les locaux de l'ancien centre des finances publiques.

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)

Comment a évolué l'accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	CC des Terres d'Auxois	France
2019	93,0	82,2
2021	98,0	85,7

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021

Le territoire est doté de deux conseillers numériques, de 3 espaces numériques et d'un espace France Services. La fracture numérique est plus particulièrement marquée pour les populations les plus âgées, les personnes à faibles revenus et les moins diplômés.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

3– L'activité économique du territoire

a) L'emploi

La CCTA compte 6 690 actifs en 2017, parmi eux un quart sont ouvriers (surtout des hommes) et un peu plus d'un quart sont employés (surtout des femmes) et presque un quart exercent une profession intermédiaire. Les autres sont à 9% des cadres, 7% artisans, commerçants, chefs d'entreprise et 7% agriculteurs exploitants.

Sur la CCTA, 18% des salariés âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi à temps partiel. Le recours au temps partiel est plus important chez les femmes : 16 % soit un quart d'entre elles, contre 9% des hommes, soit respectivement 740 femmes et 210 hommes.

La tendance concernant le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC est à la hausse depuis 2009 sur la CCTA, passant de 785 personnes à 1075 au 31/12/2018. En octobre 2019, on dénombrait 599 demandeurs d'emploi de catégorie A.
Le taux de chômage de la CCTA est passé de 8,8 % en 2011 à 9.8% en 2016.

En 2017, un peu plus de la moitié des actifs de la CCTA occupent un emploi à temps plein sans limitation de durée (52%).
La collectivité s'est engagée dans la démarche de recrutement de jeunes, grâce, notamment au Parcours Emploi Compétence (PEC).
L'engagement de la CCTA correspond à l'objectif de l'accord de partenariat Etat/ADCF qui vise la mobilisation des intercommunalités en faveur de l'emploi.

La commune de Semur-en-Auxois souhaite répondre à un appel à candidature intitulé « **territoire zéro chômeur de longue durée** ». Ce dispositif vise à recruter des chômeurs éloignés de l'emploi depuis au moins 12 mois. La commune a récemment délibéré en ce sens afin de pouvoir candidater.
A noter que le centre hospitalier Robert Morlevat de Semur-en-Auxois est le premier employeur de la ville avec plus de 700 emplois, le second les ateliers d'Armançon/Maroquinerie Thomas avec environ 670 emplois.

En juillet 2021, les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emplois tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui sont sans emploi) étaient de 503 sur le territoire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois.

Sur les 503 demandeurs d'emploi concernés, l'ancienneté moyenne de recherche d'emploi est de 20 mois, la part des demandeurs d'emploi avec au moins un an d'ancienneté est de 45%.

Un accord de partenariat entre l'Etat et la communauté de communes des Terres d'Auxois pour la mobilisation en faveur de l'emploi va être signé et intégré dans le contrat de relance et de transition énergétique

Des données supplémentaires sur l'emploi du territoire sont en cours de recherche par les services du Pôle Emploi et Cohésion Territoriale de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités – Ces données devraient nous être transmises par le service statistique courant décembre.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Une rencontre avec Madame BAILLY, responsable de ce service et Madame MIZERET Chargée de Développement de l'Emploi et des Territoires Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a été organisée le 9 novembre 2021.

Caractéristiques des Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) cat ABC à fin juillet 2021

	DEFM_ABC	DELD	BEPC sans diplôme	CAP BEP	Niveau Bac	Bac	Bac + 2 et plus
CC des Terres d'Auxois	1 078	583	138	427	85	158	268

DELD : demandeur d'emploi avec au moins un an d'ancienneté

cat ABC

SECTEURS AYANT LE PLUS RECRUTE SUR UN AN A FIN JUILLET 2021 PAR EPCI EN NAFA38

Source : Urssaf, Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE), traitements Pôle emploi, données brutes, commune de l'établissement

cumul entre août 2020 et juillet 2021

	NAFA38bis	Libelle_NAFA38bis	Déclarations préalables à l'embauche
CC des Terres d'Auxois	AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	270
	NZ	Activités de services administratifs et de soutien	258
	GZ	Commerce- réparation d'automobiles et de motocycles	231
	IZ	Hébergement et restauration	214
	QA	Activités pour la santé humaine	203
	QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	181
	RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	164
	OZ	Administration publique	137
	MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	103
	F2	Travaux de construction spécialisés	87

La CCTA est rattachée au bassin d'emploi de Montbard, c'est un bassin faiblement peuplé, âgé, en perte d'habitants avec une activité fortement industrielle. Le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur 12 mois glissants est en hausse de 14 %.
Sur le canton du bassin d'emploi de Semur-en-Auxois, 674 offres d'emploi ont été enregistrées sur une durée d'un an, cela représente 29% de plus qu'en 2020. *(Sources Pôle emploi – Statistiques et indicateurs – Regard sur le bassin d'emploi de Montbard au 2ème trimestre 2021).*

Sur les 104 agents de la CCTA, 9 agents sont inscrits dans un « Parcours Emploi Compétence » - PEC, ce dispositif repose sur une **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours par la CCTA, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des jeunes et des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

L'emploi sur le territoire est marqué par une activité fortement industrielle, les demandeurs d'emplois de catégories ABC ainsi que le taux de chômage (9,8%) sont en augmentation

b) Les entreprises du territoire et l'activité économique

En 2017, 572 établissements actifs dont 44,4% dans le commerce transports et services divers sont recensés sur le territoire.

En 2018, il y a eu 105 créations d'entreprises au sein de la communauté de communes des Terres d'Auxois. Les entreprises créées il y a trois ans (en 2017) sont toujours actives à hauteur de 92% dans le BTP notamment.

La majeure partie des entreprises sont des petites structures, 96% des établissements ont moins de 10 salariés.

Une union commerciale « UCIAL-Made in Semur » regroupe une cinquantaine d'acteurs économiques, commerçants, artisans et autres professions libérales.

La CCTA se charge de l'aménagement, la gestion et la promotion de plusieurs zones d'activités situées à Semur-en-Auxois, Toutry, Vitteaux, Epoisses, Le Val Larrey et Précy-sous-Thil. De toutes les zones d'activités, celle de Semur-en-Auxois est la plus vaste (70 établissements pour 1 390 emplois).

La zone d'activités de Semur-en-Auxois concentre 11 activités industrielles (plus de 890 emplois), 11 activités automobiles (plus de 50 emplois), 15 activités artisanales (plus de 105 emplois), 16 activités commerciales (115 emplois) et 16 activités de services (220 emplois). Afin de développer de nouveaux emplois, la CCTA accompagne les entreprises souhaitant apporter de nouvelles compétences sur son bassin de vie.

Des créations d'entreprises notamment dans le secteur du BTP et des entreprises principalement de petites tailles.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

c) Les zones d'activités

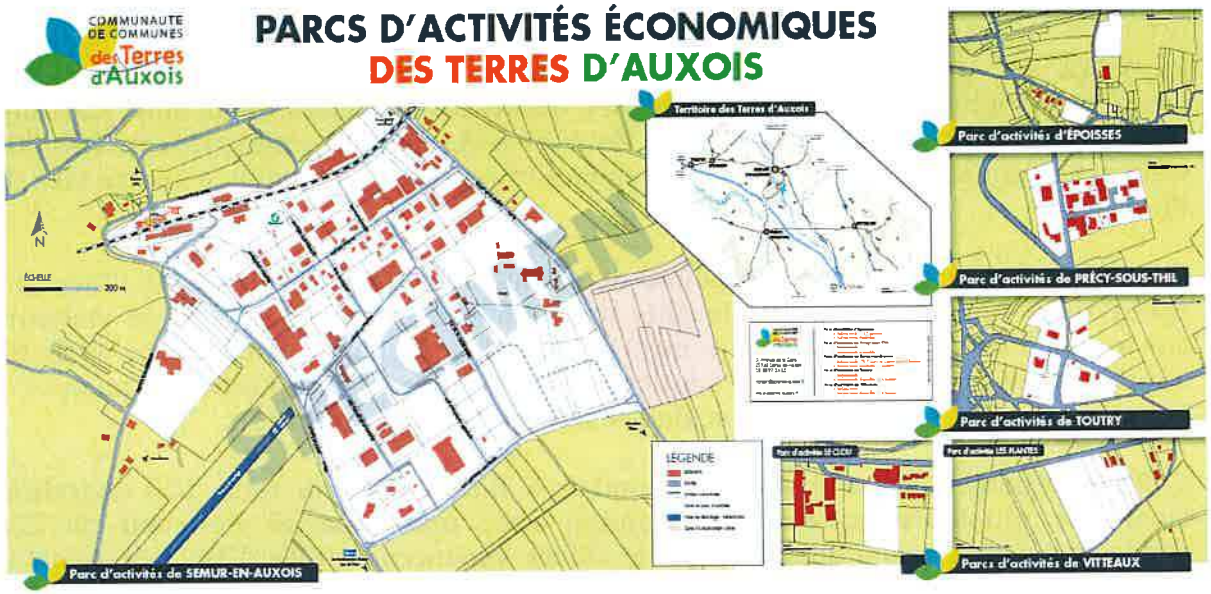

La communauté de communes des Terres d'Auxois est compétente pour l'aménagement, la gestion et la promotion des zones d'activités. Elle dispose des zones de Semur-en-Auxois, Toutry, Vitteaux, Epoisses, Le Val Larrey et Précy-sous Thil. Un projet d'extension de la zone d'activité de Semur-en-Auxois sur 6 ha supplémentaires est en cours.

Dans la CCTA, l'industrie représente 1 089 salariés, soit 5 % de l'emploi industriel total en Côte d'Or.

Le secteur de la maroquinerie/textile est le premier employeur industriel de la CCTA, il se distingue par deux entreprises majeures : Maroquinerie THOMAS (soit 61,5% de l'emploi industriel- 669 salariés) et PROCOVES avec 39 salariés (soit 3,5% de l'emploi industriel) et DE DIETRICH. Le secteur agroalimentaire est également bien identifié sur le territoire avec notamment la présence de la Biscuiterie du Mistral et de DE KROES Feuilletage (30 salariés).

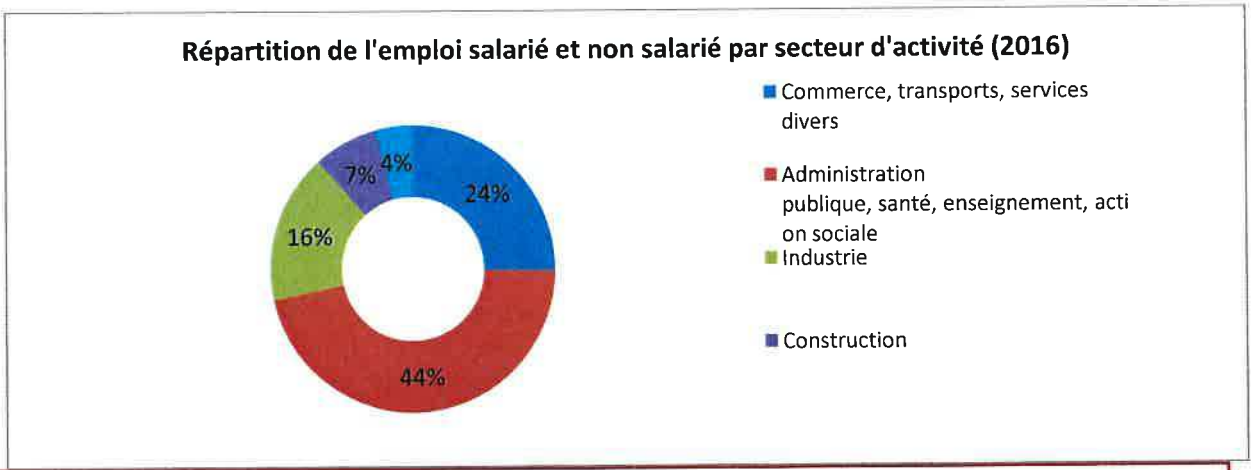

La communauté de communes des Terres d'Auxois est compétente pour l'aménagement, la gestion et la promotion des zones d'activités. Les secteurs industriel, agroalimentaire, du bâtiment et automobile sont particulièrement représentés sur la zone d'activités de Semur-en-Auxois.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

d) Le tourisme

La CCTA est un territoire touristique notable. De nombreux sites touristiques viennent enrichir le territoire comme ses châteaux (Epoisses, Bourbilly, Lantilly, Posanges et Thil), la cité médiévale de Semur-en-Auxois qui attire environ 100 000 visiteurs chaque année, ses chapelles, églises et collégiale ainsi que le centre ville de Vitteaux.

Elle compte 29 restaurants et 6 points de restauration rapide. Le parc de l'Auxois à Arnay-sous-Vitteaux est le site le plus touristique qui compte le plus de visiteurs sur le territoire (106 106 visiteurs au 31/08/2019). Le lac de Pont (plage, activités nautiques, pêche), de nombreux sentiers de randonnées, deux piscines (Epoisses et Vitteaux) ainsi que trois sites d'escalades sont également présents.

L'offre d'hébergement touristique dénombre 6 hôtels avec au total 108 chambres ainsi que plusieurs terrains de camping avec une capacité d'accueil de 234 emplacements. Il existe depuis 1982, le village vacances de Flée (VVF), situé sur la commune Le Val Larrey, qui dispose de 66 appartements. Au total, 160 hébergements regroupent 2 600 lits sur le territoire.

La plus ancienne course de chevaux de France est organisée chaque année par la commune de Semur-en-Auxois, elle accueille près de 100 000 visiteurs et leur permet de découvrir un patrimoine historique riche et remarquable.

Le tourisme est devenu un moyen de se retrouver avec son entourage, la position de la CCTA en fait un lieu idéal. Les familles intergénérationnelles mêlant grands parents et petits enfants sont de plus en plus nombreuses en séjour. Il est aujourd'hui nécessaire de faire le lien dans les offres entre patrimoine, culture, transmission de savoir entre petits et grands.

En décembre 2018, le diagnostic touristique réalisé par le cabinet ID-TOURISM a relevé les axes stratégiques sur lesquels l'office de tourisme intercommunal des Terres d'Auxois et la CCTA devaient s'orienter. Il est aujourd'hui nécessaire d'optimiser l'organisation touristique et de moderniser le travail de l'office de tourisme. Il sera essentiel de renforcer l'offre touristique en s'appuyant sur un patrimoine réinventé, enfin, la construction et le développement de la notoriété de la destination devront être au cœur des réflexions engagées.

La navigation sur le canal de Bourgogne concerne essentiellement le tourisme fluvial. Quand la ressource en eau le permet, le canal est ouvert à la navigation durant 30 semaines par an, de fin mars à début novembre.

L'offre culturelle du territoire est riche avec ses nombreux établissements dédiés à la culture et l'organisation d'évènements. On peut relever sur le territoire notamment deux médiathèques, une bibliothèque, une école de musique et de danse, un musée à Semur labellisé Musée de France qui présente des collections exceptionnelles, un théâtre à l'italienne avec une programmation annuelle variée et qui accueille un festival de renommée nationale, un cinéma d'art et d'essai.
La Fabrique à Missery est un atelier d'effervescence artistique qui propose des pièces de théâtre. La Fabrique a pour vocation principale d'être un lieu de création

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

théâtrale, et croise dans sa pratique d'autres arts : musique, images, arts plastiques.

Une offre touristique notable et un hébergement touristique de qualité. L'offre culturelle est riche.

e) Le niveau de vie des habitants

Le niveau de vie médian de la CCTA est de 1698 € : 50% de la population vit avec moins de 1698 € par mois quand l'autre moitié dispose de plus de 1698 €. Ce niveau de vie médian est inférieur de 62 € à celui observé pour la France métropolitaine.
10% de la population de la CCTA vit avec moins de 978 € par mois. 57 % des habitants appartiennent à la classe moyenne. La proportion de populations issues des classes les plus aisées est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine.

En 2019, 266 bénéficiaires du RSA ont été identifiés sur le territoire alors qu'ils étaient 185 en 2017. *(Données Conseil Départemental au 24/10/2019).*

13 % de la population de la CCTA vit sous le seuil de pauvreté. Semur-en-Auxois affiche un taux de pauvreté plus élevé qu'en moyenne sur le territoire de la CCTA, 15% soit 560 personnes pauvres.

Une hausse du nombre de bénéficiaires du RSA et un taux de pauvreté plus élevé sur la commune de Semur-en-Auxois.

4- Comment le territoire est-il habité ?

a) L'habitat

La part des résidences principales correspond à 73% de l'ensemble des logements en 2017. Le nombre de logements de la CCTA est passé de 7 110 à 10 040 entre 1968 et 2017. Le nombre de résidences secondaires augmente rapidement de 1968 à 1990 (+640) pour baisser par la suite (-330 entre 1990 et 2017).
L'évolution la plus importante depuis 1990 a porté sur les logements vacants.
Moins des trois quarts des logements de la CCTA sont des résidences principales, ce qui est moins élevé que dans les territoires de comparaison. La CCTA compte plus de résidences secondaires et occasionnelles.
En 2017, 8 190 des logements de la CCTA sont des maisons individuelles et 1750 sont des appartements situés dans des logements collectifs.
D'après les données issues du Répertoire du Parc locatif, la CCTA possède 967 logements sociaux. La taille des logements n'a cessé de croître depuis les années 1990.

La communauté de communes des Terres d'Auxois est constituée de 4 bourgs : Semur-en-Auxois, Vitteaux, Précy-sous-Thil et Epoisses.

La hausse du nombre de logements est à souligner sur le territoire, alors que les résidences principales diminuent. Les logements vacants sont de plus en plus nombreux et la taille des logements augmente.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

b) Zoom sur la commune de Semur-en-Auxois

Semur-en-Auxois est une cité médiévale de caractère s'étendant sur 1 914 hectares. Elle appartient au Pays Auxois-Morvan et à la communauté de communes des Terres d'Auxois, dont elle en est la commune principale. La ville bénéficie d'une bonne accessibilité grâce à l'A6 qui se trouve à proximité (9kms), la gare TGV de Montbard (20 kms) et la gare de Venarey-les-Laumes (12 kms). En 2017, la population de Semur-en-Auxois s'élève à 4 139 habitants. Depuis les années 2000, une inversion de la hausse de la démographie est constatée. Le nombre de départ est supérieur aux arrivées et le solde migratoire est également négatif. Selon les projections de la population attendues, en 2028, la commune de Semur-en-Auxois dénombrera 3 180 habitants. *(données issues du diagnostic COMPAS – Analyse des besoins sociaux – Synthèse finale – 2017).* Une partie de la population est nouvellement installée à Semur-en-Auxois, environ 10% des habitants ne résidaient pas dans la commune il y a un an, soit près de 400 nouveaux arrivants. Les nouveaux arrivants, souvent plus jeunes et mieux formés sont principalement des personnes en âge d'être actifs.

La commune est attractive pour les professions intermédiaires (16%) et les cadres (6%) et les personnes seules (10%).

La population semuroise est plutôt âgée en comparaison à celle de la communauté de communes. Les plus de 60 ans, représentent 29% de la population. Les jeunes de moins de 20 ans, relativement moins nombreux qu'ailleurs sont de moins en moins représentés sur la commune. La part la plus représentée est celle des 30-49 ans (23% de la population).

La taille des ménages est très faible et a un niveau de vie moins élevé que sur les territoires de comparaison : 1,9 personnes par ménage en 2013 contre 2,1 sur la CCTA. Au cours de ces vingt dernières années, le nombre de ménages composés d'une seule personne a presque doublé (935 personnes seules en 2013).
Parmi les 490 familles semuroises, 410 sont des familles avec 1 ou 2 enfants et 80 des familles avec 3 enfants ou plus. 150 sont des familles monoparentales.
En 2017, la structure familiale est représentée par 30 % de familles monoparentales.

2420 logements sont recensés sur la commune, soit 4% de plus qu'en 2008, la majorité d'entre eux sont des résidences principales (84%). Les logements vacants

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

recensés dans la commune représentent 9% du parc de logements. En 2013, 60% des résidences principales sont occupées par des locataires.
En 2013, le niveau de vie médian de Semur-en-Auxois est de 1 620 € par mois, il est inférieur à celui observé dans les autres territoires. La moitié de la population de la commune vit dans un ménage disposant de moins de 1 620 € par mois. 10% de la population vit avec moins de 879 € par mois. En 2013, 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (1 000 €) à Semur-en-Auxois et ce, malgré les prestations sociales versées. Cela représente 590 personnes.

La population âgée est très représentée à Semur-en-Auxois, les 60 ans et plus représentent 29 % des habitants en 2013. Selon les estimations de projections de la population, les 60 et plus représenteront plus d'un tiers de la population en 2023 (36 %) et 40 % en 2033. La question de la dépendance se posera donc de plus en plus. Près de 200 personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules chez elles, soit près de la moitié des personnes âgées de 75 ans et plus. Avec le vieillissement de la population, le risque de se retrouver seul dans son logement tend à s'accroître.

La commune recense plus de 500 jeunes de 15 à 24 ans, soit 13 % de la population. 74 % d'entre eux ont 20/24 ans, leur nombre continue de baisser et notamment celui des 15/17 ans. Les jeunes sont un peu moins scolarisés qu'ailleurs, 230 jeunes ne sont pas scolarisés et certains peuvent être concernés par une situation de décrochage scolaire. 16 % des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation/études, cela concerne environ 85 jeunes sur la commune.
Les jeunes semurois sont plus souvent actifs, mais comme ailleurs, ceux qui travaillent occupent fréquemment des emplois précaires (36% des jeunes actifs de 15 à 24 ans).

La commune de Semur-en-Auxois dispose d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, approuvé le 16 Mars 2006. Par délibération en date du 30 octobre 2008, le conseil municipal a décidé la révision générale de son P.L.U. Cette mission d'urbanisme a été engagée afin qu'une réflexion globale soit menée sur le territoire par la municipalité, le PLU actuel ne correspondant plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. En effet, une certaine pression foncière s'exerce sur la commune qui, en l'état actuel ne présente plus de capacité d'accueil satisfaisante. De nouveaux secteurs d'extension devront être recherchés pour permettre son développement tant dans le domaine de l'habitat que dans celui des activités économiques

La cité médiévale de Semur-en-Auxois, depuis l'arrêté ministériel du 29 décembre 1998 est classée "secteur sauvegardé" et dispose donc d'un **plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)**. Un secteur sauvegardé recouvre une partie de la ville historique, au tissu urbain riche et cohérent, composé de maisons anciennes qui méritent d'être préservées. Celui de Semur-en-Auxois couvre une superficie de 190 hectares et est le 2e secteur sauvegardé créé en Côte d'Or après celui de Dijon. La mise en place d'un secteur sauvegardé permet d**e conserver, de restaurer, et de mettre en valeur** l'ensemble du patrimoine urbain dans son périmètre. Cet enjeu autour de la protection du patrimoine architectural et urbain rassemble beaucoup d'acteurs du patrimoine mais doit surtout **sensibiliser les habitants** de la commune.

La commune de Semur-en-Auxois est inscrite dans le dispositif **Petites Villes de Demain**. Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

36% des logements recensés sont des logements sociaux.

La part du chômage de longue durée représente 54 %.
La précarité liée au temps partiel représente 19%.

A Semur-en-Auxois, la distance médiane entre le lieu de domicile et le lieu de travail est d'environ 1 km. Le véhicule personnel est le moyen de transport le plus utilisé.

La commune possède un patrimoine bâti très important avec d'importants bâtiments, le plus souvent d'anciens couvents en mauvais état et inoccupés. Un des enjeux est de redonner vie à ce patrimoine et de le réhabiliter.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

c) Zoom sur la commune de Vitteaux

Données issues du diagnostic communal réalisé en avril 2013.

Vitteaux, traversée par la Brenne, est peuplée par plus de 1 100 habitants. Aujourd'hui le paysage qui longe le cours d'eau est composé d'un patrimoine historique, architectural et naturel.
La Brenne a potentiellement la fonction de « parc urbain » qu'il manque à Vitteaux. Son cours et ses ruelles qui y mènent, permettent un cheminement privilégié à l'écart de la route.

La circulation est un facteur pesant sur la vitalité du bourg, un fort trafic est à relever et provoque un sentiment d'inconfort et d'insécurité pour les piétons. Le patrimoine en est ainsi mis en recul et le bruit engendré se répercute sur la baisse de la valeur du bâti.

Des difficultés sont recensées sur le maintien des commerces. Il est aujourd'hui nécessaire d'étudier la question des déplacements à l'échelle de la traversée communale en vue d'améliorer les conditions de sécurité et de bien-être des piétons.

Situé à une altitude de 335 mètres et sur une surface de 2 070 hectares, le territoire est vallonné ; agriculture et prairies d'élevage occupent la majorité des sols, les hauteurs sont généralement boisées.
La commune est à 47 km au nord-ouest de Dijon.
L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des territoires agricoles (80,3 % en 2018). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : prairies (44,8 %), terres arables (32,7 %), forêts (13,4 %), zones urbanisées (4,4 %), zones agricoles hétérogènes (2,8 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (1,9 %).

439 logements sont recensés sur la commune, dont environ 75% sont des résidences principales. 20% des logements sont des logements sociaux, cela représente 17 % du parc locatif social.

La part du chômage de longue durée est de 51 % et concerne majoritairement la classe des 25-54 ans. La précarité est marquée par 17% d'activité à temps partiel.

La distance médiane entre le lieu de domicile et le lieu de travail est de 18 km et le temps de trajet domicile/travail est de 22 minutes. Le véhicule personnel est le moyen de transport le plus utilisé.

La commune de Vitteaux est inscrite dans le dispositif **Petites Villes de Demain**.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

d) Zoom sur la commune d'Epoisses

Un diagnostic de revitalisation du centre-bourg d'Epoisses a été réalisé en juillet 2021. La commune d'Epoisses dispose d'une stabilité démographique et dénombre 800 habitants. La commune est confrontée à une difficulté de garder ses ménages.

20% des habitants ont entre 60 et 74 ans, 18% ont entre 45 et 59 ans et 17 % entre 0 et 14 ans.

35% des habitants sont des retraités, la population active est majoritairement représentée par les ouvriers (16%), les professions intermédiaires (14%) et les employés (12%).

Sur 310 actifs, 183 travaillent dans une autre commune, la voiture est majoritairement utilisée comme moyen de transport pour se rendre au travail.

La commune recense 12 logements adaptés et 30 places d'EHPAD. Un manque de logements destinés aux personnes âgées et à mobilité réduite ressort de ce diagnostic.

Parmi les types de travaux nécessaires dans les logements enquêtés, la plupart sont liés aux économies d'énergie (75%). Le coût énergétique moyen mensuel s'élève à 217 € par logement. Le parc de logements est vieillissant, 1/3 des logements ont été construits entre 1971 et 1990 et ¼ avant 1919. La faible qualité énergétique des logements et l'éventuelle précarité des ménages doit inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'économie d'énergie. De nombreux bâtiments en étatsmoyens ou dégradés sont présents au centre du village.

Le nombre de logements vacants (61 pour 443 logements) et la faible quantité de logements sociaux (40 soit 28% du parc locatif) sont autant de facteurs à prendre en compte pour répondre aux besoins des familles.

37 établissements actifs sont recensés à Epoisses, leur activité économique est principalement portée en direction de la construction et de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons (Fromagerie BERTHAUT). 206 emplois recensés sont sur la commune. 21 commerces sont en activités dont 2 commerces de plus de 300 m².

La commune d'Epoisses dispose d'une notoriété touristique, grâce, notamment au château et à la fromagerie, mais un potentiel reste à développer.

L'offre en hébergements touristiques est dense et diversifiée, elle pourrait gagner en volume si l'offre touristique venait à s'accroître.

Une ligne de transport Dijon-Avallon dessert Epoisses, c'est une offre d'équipements satisfaisante et appréciée des habitants.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

L'offre de santé reste fragile et insuffisante, notamment par rapport au vieillissement de la population constaté. La distance aux soins est trop importante et la télémédecine trop peu déployée à l'échelle d'Epoisses. Des cabinets vacants permettraient pourtant l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

e) Zoom sur la commune de Précy-sous-Thil

La commune de Précy-sous-Thil se situe à la limite entre le Morvan et l'Auxois. Elle s'étend sur une superficie de 863 hectares pour une population de 735 habitants. Située à égale distance de bourgs plus importants comme Semur-en-Auxois, Vitteaux et Saulieu (16 kms), Précy-sous-Thil bénéficie d'une situation géographique privilégiée à la sortie de l'A6, la rendant ainsi à égale distance d'Auxerre, de Chalon-sur-Saône et de Dijon. Cette position en fait un lieu de résidence recherché.
La commune se situe sur le territoire du Parc Régional du Morvan.
Précy-sous-Thil se situe dans l'espace désigné comme zone de transition, qui la caractérise par ses buttes, ses bocages et ses prairies. La commune doit faire face à un relief compliqué dû à sa position entre le Serein et la Butte de Thil. La commune s'est urbanisée principalement dans la partie basse de son territoire près du cours d'eau.
Le réseau hydraulique de Précy-sous-Thil est composé du Serein qui représente la limite administrative ouest de la commune, d'un ru passant par le Hameau de Chenault et d'un ru situé après le lieu dit « le Moulin Naulon ». La commune appartient au bassin versant de l'Yonne et de la Seine.
La richesse du réseau hydrographique induit des sols et des sous-sols gorgés d'eau et donc de la présence de zones humides.

La très grande majorité des sols est occupée par l'agriculture (81 %) alors que les espaces forestiers (7%) et urbanisés (12%) sont secondaires.
Le sud est marqué par l'espace urbanisé du bourg et quelques espaces forestiers tandis que le nord-est principalement dédié aux espaces agricoles malgré la présence du hameau de Chenault. L'agriculture occupe largement le secteur. Les espaces sont composés d'espaces de prairies et de pâturages.

La principale zone urbanisée est composée du centre bourg et de l'ancien hameau de Maison Neuve, on y trouve des maisons mitoyennes et des rues étroites. Une zone d'activités est présente à Précy-sous-Thil et regroupe une dizaine d'entreprises.

La commune de Précy-sous-Thil a vu sa population augmenter de façon continue de 1975 à 2011 passant à 770 habitants en 2011. Entre 2011 et 2016, l'INSEE a enregistré une baisse de la population qui est alors passée à 735 habitants. Cependant, le recensement réalisé par la commune en 2020 indique une population de 780 habitants. Le solde migratoire a tendance à baisser depuis les années 1990

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

ce qui affecte fortement la variation de la population qui est en baisse. Durant la période 2011-2016, la commune a connu un léger vieillissement de sa population avec une faible diminution des moins de 14 ans, une diminution des 30-44 ans et des 15-59 ans et une augmentation importante de la proportion des plus de 60 ans. La part des 15-59 ans a légèrement diminué et celle des plus de 60 ans a augmenté. La population de Précy-sous-Thil montre une vraie mixité générationnelle, la part des plus de 45 ans et des moins de 45 ans représentant respectivement 55,5% et 44,5 % de la population.

La commune n'échappe pas à la tendance nationale qui consiste à la baisse de la taille des ménages. Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 2,7 en 1968 à 2 en 2017, ce qui correspond à un besoin en logements supplémentaires pour le maintien de la même population. La diminution du nombre de personnes par ménage induit que la construction de 18 logements aurait été nécessaire pour assurer le maintien de la population.

Entre 2010 et 2020, ce sont 2,9 ha d'espaces agricoles qui ont été consommés par l'habitat.

Entre 2011 et 2016, on note que le nombre de résidences principales a tendance à stagner au profit notamment des logements vacants qui sont en augmentation. Ces derniers représentent 12,7 % du parc de logements. La part de propriétaires représente 57,8 % contre 39,8 % de locataires en 2016.

La commune est très dépendante du flux migratoire et des déplacements en véhicules automobiles puisque les zones d'emplois principales se situent dans les entités administratives supérieures et parfois éloignées.

Il existe deux arrêts de bus à Précy-sous-Thil, ces arrêts sont desservis par deux lignes départementales reliant Montbard à Censerey en passant par Semur-en-Auxois, Saulieu et Liernais et un autre axe reliant Dijon à Avallon.
Il existe une aire de covoiturage aménagée par le Département de la Côte-d'Or sur la RD 36. Aucune borne de recharge de véhicule électrique ne se trouve sur la commune.

La commune dispose de plusieurs commerces représentant 56,6% des activités de son territoire.

Un office de tourisme est présent dans la commune, ainsi que deux hôtels non classés pour un total de 20 chambres et un camping municipal non classé d'une capacité de 43 emplacements.

Plus de 50 kms de sentiers balisés sont entretenus autour de Précy-sous-Thil ainsi qu'une véloroute de 70 km passant à 7 km de la commune.

A Précy-sous-Thil, la part des actifs ayant un emploi est majoritaire et a connu une hausse entre 2011 et 2016, passant à 76,3 %. La part des retraités ou pré-retraités à quant à elle, diminuée.

En 2016, 37% de la population active travaillent et habitent à Précy-sous-Thil. Malgré le caractère rural de la commune et la baisse de la population, ce taux reste important. On note donc une attractivité de la commune pour les emplois.
Les 63 % des actifs restants de la commune, travaillent dans une autre commune, cette situation entraîne de nombreux déplacements domicile-travail qui se font

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

majoritairement en voiture individuelle. En effet, 78,2 % des trajets s'effectuent en voiture. Les modes doux et les transports en commun sont peu développés.

La commune dispose d'une école maternelle (3 classes accueillant les toutes petites sections aux grandes sections soit 68 élèves), d'une école primaire (composée de 6 classes élémentaires du CP au CM2 – depuis le 1er septembre 2021, une classe ULIS – Unité localisée d'inclusion scolaire - est ouverte et accueille 9 élèves extérieurs à la commune de Précy-sous-Thil), la restauration scolaire, l'accueil peri et extra scolaires sont assurés par la communauté de communes des Terres d'Auxois. Un multi-accueil de 15 places est situé sur la commune, il relève de la compétence de la communauté de communes des Terres d'Auxois. Le collège et le lycée de référence sont situés à Semur-en-Auxois, le transport scolaire est assuré par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

C'est le SESAM qui a la compétence de distribution de l'eau potable, assainissement et est chargé de l'adduction en eau des bornes incendie.

La commune dispose partiellement ou totalement d'une couverture ADSL à 2 Mb/s.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

5- Le développement durable

a) Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments

Consciente que la collectivité joue un rôle d'exemplarité dans la rénovation de son patrimoine, la CCTA souhaite s'inscrire dans une démarche de réduction de sa consommation d'énergie dans les bâtiments dont elle a la gestion. Elle engage d'ores et déjà une réflexion sur une stratégie globale à long terme sur la rénovation de ses bâtiments, tout en insérant dans ses réhabilitations ou construction des matériaux biosourcés afin de réduire sa dépendance énergétique.
La CCTA engage des travaux de rénovation / construction sur le bâtiment du gymnase de Vitteaux dont elle est propriétaire. Soucieuse de réduire sa consommation d'énergie sur ce bâtiment particulièrement énergivore, elle s'engage dans un niveau de performance énergétique conforme au bâtiment basse consommation (BBC) en intégrant dans son cahier des charges le recours à des matériaux biosourcés. L'extension de ce bâtiment quant à elle, prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques, le recours aux énergies renouvelables s'inscrit dans la volonté de réduire sa consommation d'énergie. La solution de chauffage retenue est celle d'une chaudière à granulés bois. Le coût total des travaux rénovation et extension de ce bâtiment est estimé à 1 598 744 € HT. Les travaux devraient débuter en septembre 2022.

Dans l'objectif de faciliter la massification de la **rénovation énergétique des particuliers**, la communauté de communes des Terres d'Auxois souhaite faciliter l'accès aux services d'information sur le sujet avec un relai local. Aussi, cette action visera à promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat d'une structure d'animation locale en échangeant avec l'espace info-énergie pour la mise en place d'une animation locale (démarche de conseiller FAIRE), de proposer des jours en présentiel dans certaines communes.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Des actions de promotion et d'accompagnement au développement des énergies renouvelables seront engagées auprès des particuliers.

b) Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports : mobilité verte et promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel

La communauté de communes des Terres d'Auxois a pris la compétence autorité organisatrice de la mobilité depuis le 1er juillet 2021 pour les transports compris dans son territoire (excepté les transports scolaires qui relèvent de la compétence du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté).

Une étude est en cours de réalisation avec la banque des territoires. Cette étude porte sur la mobilité rurale et permettra notamment d'étudier le transport à la demande sur l'ensemble du territoire.

L'offre en transport en commun est limitée sur le territoire.

La CCTA est située à proximité de la gare TGV et TER de Montbard (19 km) et de la gare TER de Venarey-les-Laumes (12 km).

Le territoire bénéficie de la sortie d'autoroute A6 – Bierre-les-Semur.

Quatre lignes de bus MOBIGO desservent le territoire et relient Dijon-Avallon, Venarey-les-Laumes-Semur-en-Auxois, Saulieu-Montbard ainsi que Pouilly-Montbard.

Un transport scolaire est mis en place pour les élèves de primaire, les collégiens et les lycéens.

Un service de transport à la demande est mis en place sur le secteur de Précy, il permet aux personnes âgées de venir faire leurs courses, se rendre à la médiathèque, à la pharmacie, chez le coiffeur chaque vendredi après-midi. Le coût du transport aller/retour est de 3 €.

Deux aires de covoiturage sont identifiées à Précy-sous-Thil et Vitteaux.

La commune de Semur-en-Auxois accueille un aérodrome, utilisable de jour comme de nuit.

Une halte nautique sur le canal de Bourgogne à Pont Royal dispose de rampe de mise à l'eau, d'eau, d'électricité, wifi, poubelles, douches, parking gratuit et commande de pain et croissant.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Une piste cyclable située sur la **route départementale D103B** relie Semur-en-Auxois à la base de loisirs du Lac de Pont.
La municipalité de Semur-en-Auxois étudie l'aménagement d'autres pistes cyclables, qui seront créées au gré des travaux de rénovation de la voirie.

Elle souhaite également la création d'une **voie verte** sur l'ancien chemin de fer reliant Epoisses à Venarey-les-Laumes.

Sur l'ensemble des ménages de la communauté de communes des Terres d'Auxois, **88 %** disposent d'un **véhicule individuel** soit 6 415 véhicules. Ce taux d'équipement des ménages en véhicule particulier est supérieur à la moyenne du département de la Côte-d'Or qui est de 82,8%. La part des ménages ayant une seule voiture est de 47.4 % alors que la part des ménages ayant deux véhicules est de 35,4 %. Cette différence s'explique par la prédominance de communes rurales sur la communauté de communes qui nécessite que les particuliers soient équipés d'un véhicule pour l'accès aux différents services.

Concernant la mobilité pour le travail, 78 % des actifs utilisent un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette donnée est cohérente avec la motorisation des ménages. Au niveau national 74 % des actifs en emploi utilisent un véhicule pour se rendre au travail et cette valeur passe à 90 % au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'INSEE a publié un dossier sur les déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2020. Ce document montre que plus « d'un navetteur sur cinq parcourt au moins 50 km pour se rendre au travail », la communauté de communes est fortement concernée par cette situation. Aussi, une partie des actifs (plus de 10 % à 20 %) parcoure plus de 50 kilomètres pour se rendre au travail.

Ces données révèlent l'importance et la sensibilité des particuliers par rapport aux différentes mesures qui peuvent être prises sur la mobilité, expliquant une partie de l'importante consommation énergétique de ce secteur.

La mobilité est le premier poste de consommation énergétique de la communauté de communes avec 69 % sur l'ensemble. Les véhicules légers et deux roues représentent 48 % des consommations.

L'état des lieux des infrastructures de mobilités vertes fait ressortir 5 infrastructures pour véhicules électriques (IRVE) dont une hors d'usage et un **projet de station gaz naturel pour véhicules à l'horizon 2022 sur l'aire d'autoroute de Gissey-le-Vieil (spécifique pour les poids lourds car carburant envisagé GNL gaz naturel liquéfié).**

A noter que la conversion vers des véhicules de type électrique, hydrogène, bioGNV n'impactent pas les consommations énergétiques dans la mobilité mais permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et polluants, action favorable à l'environnement.

En 2017, 2 150 actifs viennent quotidiennement travailler sur la CCTA (34% de l'ensemble des actifs travaillant sur le territoire).
2 510 actifs résident sur la CCTA sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

En 2017, la voiture reste le principal moyen de transport utilisé pour se rendre sur le lieu de travail. Plus de 9 actifs sur 10 de la CCTA ne travaillant pas sur leur commune de résidence, utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, les autres utilisent les transports en commun (4%) ou un deux roues (2%).

Sur la CCTA, comme dans la plupart des territoires, la voiture est le mode de déplacement domicile/travail le plus utilisé. Or, l'acquisition du permis est souvent difficile pour les jeunes issus de ménages en situation de difficultés sociales et économiques.

Dans l'objectif de soutenir la massification de la rénovation énergétique en direction des particuliers, la communauté de communes des Terres d'Auxois souhaite faciliter l'accès aux services d'information sur le sujet avec un relais local. Une action visera à promouvoir et accompagner la rénovation énergétique de l'habitat privé au travers d'une structure d'animation locale en échangeant avec l'espace info-énergie (démarche de conseiller FAIRE) pour la mise en place d'une animation locale. Des jours en présentiel seront proposés dans certaines communes, afin de favoriser le remplacement des chaudières fioul et propane pour le patrimoine privé. La mise en place d'une structure d'animation via Bourgogne Energies Renouvelables (BER – espace info-énergie) pour l'assistance à destination des particuliers sur la rénovation énergétique sera une action intégrée dans les orientations stratégiques de la CCTA.

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (Pouvoir de Réchauffement globalG) par habitant, par secteur

Combien de milliers de tonnes équivalent CO2 sont relâchées localement dans l'atmosphère selon le secteur d'émission ?

Indicateurs	CC des Terres d'Auxois	France
Total	21,9	6,7
Agriculture	10,12	1,32
Autres transports	0,27	0,1
Déchets	0,37	0,22
Energie	0,18	0,34
Industrie hors énergie	0,52	1,25
Résidentiel	0,93	0,96
Routier	8,95	1,91
Tertiaire	0,57	0,6

Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016

Sur le territoire de la CCTA 348 260 tonnes équivalent CO2 sont relachées localement dans l'atmosphère *(source : Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES, 2012)*

Ce sont les secteurs de l'agriculture et routier qui émettent le plus d'équivalent Co2 par habitant avec respectivement 10,12 tonnes et 8,95tonnes.*Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016*

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

c) Viser l'autonomie énergétique du territoire, en développant les énergies renouvelables décarbonnées

La communauté de communes des Terres d'Auxois a délibéré au cours de son assemblée générale du 16 novembre dernier pour faire appel au SICECO afin de réaliser un diagnostic de transition énergétique. Ce diagnostic intègrera notamment les points ci-dessous :

- logements privés (répartition des logements par vecteur énergétique en fonctions des données disponibles) ;
- patrimoine public connu par le SICECO dans le cadre de sa mission CEP (consommation énergétique par typologie de bâtiments, mairies, gymnase ... et préconisation de travaux) ;
- mobilité durable (consommation énergétique locale, bornes IRVES) ;
- énergies renouvelables (productions existantes, projets d'ENR (méthanisation, bois, éolien, solaire, géothermie, hydroélectricité) ;

L'intérêt est de poursuivre et développer les actions de maîtrise et économie d'énergies ainsi que le développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine public en lien avec les compétences du SICECO.
Les principaux postes de consommation énergétique du territoire sont :

- le transport routier ;
- le résidentiel ;
- le tertiaire ;
- l'agriculture.

Le transport est le premier poste de consommation énergétique du territoire (70%) ce qui montre le besoin important de mobilité des personnes sur le territoire, contre une part plus restreinte au niveau du département (44%).

Concernant le secteur résidentiel, la part est de 13% et semble moins importante en comparaison du département. Néanmoins, lorsque la consommation de ce secteur est rapportée en valeur par habitant, la valeur est supérieure à la moyenne départementale (7,74 MWh/hab toutes énergies pour la CCTA et 7,04 MWh/hab pour le département de la Côte-d'Or).

L'étude de l'évolution des consommations montre une diminution tous secteurs confondus de 11% entre 2008 et 2018 (environ 120 GWh). Cette réduction repose principalement sur le secteur résidentiel qui baisse de 45 GWh soit – 27 % de consommation et le tertiaire baisse de 21 GWh soit – 21 %, la baisse du secteur routier représente 60 GWh soit – 8 %. A noter que seul le secteur industriel augmente sur cette période (+ 2 GWh).

Les produits pétroliers apparaissent comme la première source d'énergie consommée sur le territoire avec 78 % des consommations, à mettre en lien avec la consommation énergétique importante liée à la mobilité.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Les diminutions des consommations énergétiques concernent l'électricité (-20 %), les énergies renouvelables (- 17 %), cette baisse est liée à l'évolution de la rigueur climatique (températures moyennes avec des années plus froides ou plus douces).

Le secteur résidentiel représente le 2ème poste de consommation énergétique du territoire avec 13 % des consommations, soit 122 GWh en 2018.
Le premier poste de dépense énergétique dans le secteur résidentiel est l'électricité pour l'ensemble des usages pour 37 %, ensuite le 2ème poste correspond aux énergies renouvelables (bois, solaire, pompe à chaleur). Les produits pétroliers sont le 3ème poste de consommation avec 22 % et concerne les autres usages que la mobilité (chauffage fioul, propane ...).

Dans le cadre de ces missions d'accompagnement des communes et de la communauté de communes, le SICECO dispose de données sur les consommations énergétiques du patrimoine public pour les communes qui adhérent au « suivi CEP (conseiller en énergie partagée) ».
Actuellement, 12 communes sont en suivi CEP et 28 en projet suivi CEP ce qui représente 53% des communes de la communauté de communes. Les données actuellement exploitables concernent 15 communes pour un total 86 bâtiments dont un de la communauté de communes (au total 122 bâtiments référencés dont 36 écartés pour des raisons techniques).

L'étude des données disponibles des 15 communes et 86 bâtiments permet d'analyser les consommations par vecteurs énergétiques ainsi que par leurs usages ainsi les principales observations sur le patrimoine public sont les suivantes :
- Gaz naturel 1ère énergie consommée par le patrimoine public avec 63 % dont 94 % de cette énergie est utilisée pour le chauffage
- L'électricité est la 2ème énergie utilisée avec 24 % principalement pour l'électricité spécifique à 72 % (autre à 44 % avec l'éclairage à 28 %), ensuite le chauffage à 22 % puis l'eau chaude sanitaire pour 6 %
- Les autres vecteurs énergétiques Gaz propane (6 %), fioul domestique (5 %), bois-énergie (2%) sont principalement utilisée pour la production de chaleur pour le chauffage

Concernant le chauffage, celui-ci représente 76 % des consommations énergétiques avec la répartition suivante par vecteur énergétique : 78 % provient du gaz naturel, 7 % de l'électricité, 7 % du fioul, 5 % du gaz propane et 3 % du bois-énergie.

L'analyse des données montre que les bâtiments sur la commune de Semur-en-Auxois sont des bâtiments importants et consommateurs d'énergies. La commune de Semur-en-Auxois est par ailleurs la seule desservie en gaz ce qui apporte un biais sur la répartition des consommations énergétiques pour les autres communes du territoire de la communauté de communes.
Ainsi, les informations ci-dessous concernent uniquement 14 communes et 55 bâtiments en ôtant les sites sur la commune de Semur-en-Auxois. L'analyse des éléments permet de faire ressortir les informations suivantes sur le patrimoine public des communes rurales principalement :
- L'électricité est la 1ère énergie consommée avec 33 % principalement pour l'électricité spécifique *(électricité utilisée pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'électricité. Dans l'électricité de façon plus large, il y a le chauffage, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire)* à 60 % (autre à 33 % avec l'éclairage à 27 %), ensuite le chauffage à 35 % puis l'eau chaude sanitaire pour 5 %

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

- Le gaz propane est la 2ème énergie utilisée avec 29 % dont 99% pour un usage lié au chauffage et 1 % en eau chaude sanitaire
- Le fioul est la 3ème énergie consommée avec 26 % dont 98% pour un usage lié au chauffage et 2 % pour l'eau chaude sanitaire
- Le bois-énergie 4ème vecteur d'énergie avec 12 % consacré uniquement le chauffage.

Le diagnostic sera rendu courant janvier 2022. (cf annexe convention de service pour les EPCI adhérents au SICECO)

d) Préserver la ressource en eau

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est une compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2018, la CCTA se substitue aux communes au sein des syndicats intercommunaux de bassin dont elles sont membres.
62 communes étaient membres du Syndicat Mixte mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA), à savoir :

- toutes les communes de l'ancienne communauté de communes du canton de Vitteaux (28 communes) ;
- toutes les communes de l'ancienne communauté de communes du Sinémurien, excepté 5 communes (Courcelles Frémoy, Epoisses, Montberthault, Vieux-Châteauet Toutry (24 communes) ;
- la moitié des communes de la Butte de Thil : Braux, Brianny, Clamerey, Fontangy, Marcigny-sous-Thil, Nan-sous-Thil, Noidan, Normier, Précy-sous-Thil et Roilly (10 communes).

Parallèlement, 21 communes sont membres du syndicat Mixte du bassin du Serein :

- 12 communes de l'ancienne communauté de communes de la Butte de Thil : Aisy-sous-Thil, Bierre-les-Semur, Dompierre-en-Morvan, Fontangy, Juillenay, Lacour d'Arcenay, Missery, Montigny-Saint-Barthélémy, Montlay-en-Auxois, Précy-sous-Thil, Thostes, Vic-sous-Thil.
- 9 communes du Sinémurien : Corrombles, Corsaint, Courcelles-Frémoy, Courcelles-les-Semur, Epoisses, Montberthault, Toutry, Vic-de-Chassenay, Vieux Château.

Une particularité : des communes sont membres des deux syndicats de bassins : Corrombles, Corsaint, Courcelles-les-Semur, Fontangy, Précy-sous-Thil et Vic-de-Chassenay.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Les cours de l'Armançon et du Serein, situés à l'est d'Auxerre, sont les deux grands affluents de l'Yonne. Leurs bassins versants, situés en tête de bassin de la Seine constituent 40% de la surface du bassin de l'Yonne.
Le fonctionnement des cours d'eau et certaines activités dépendantes de la ressource en eau ayant été fortement impactés durant ces dernières sécheresses, la volonté de se doter d'un outil d'organisation du territoire face à l'aléa climatique en pleine évolution a émergé en parallèle de la démarche de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Armançon. Dans ce cadre, le Syndicat du Bassin du Serein (SBS) et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) ont décidé de s'associer pour porter un Projet de Territoire pour la Gestion de l'eau (PTGE) sur l'ensemble des bassins versants du Serein et de l'Armançon.

La gestion de la rareté de la ressource en eau est abordée à travers des orientations préventives, à savoir :

- Résorber et prévenir les déséquilibres globaux des ressources en eau souterraine ;
- Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masse d'eau souterraine ;
- Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future ;
- Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface ;
- Améliorer la gestion de la crise lors des étiages sévères ;
- Prévoir une gestion durable de la ressource en eau.

Les principales orientations du PTGE sont :

- Limiter les effets de l'urbanisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques ;
- Adapter les pratiques pour réduire les demandes en eau ;
- Garantir un équilibre pérenne entre ressources en eau et demandes ;
- Définir les modalités de création de retenues et de gestion des prélèvements associés à leur remplissage, et de réutilisation des eaux usées ;
- Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux ;
- Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future ;
- Anticiper et gérer les crises de sécheresse ;

Données issues du Projet de Territoire pour la gestion de l'eau Serein et Armançon – Version provisoire Septembre 2021.

Le SMBVA s'est engagé dans un projet de Territoire pour la gestion de l'eau Serein-Armançon (PTGE), son diagnostic met en évidence qu'en 2019, 6 500 personnes ont connu des tensions sur l'eau potable, pouvant s'inscrire jusqu'à l'alimentation par camion-citerne.
Les débits d'étiage descendent vite en-dessous des débits minimum biologiques.
Les usages en eau en sont impactés et deviennent impactants, des difficultés d'abreuvement du bétail sont recensés lors des sécheresses et les saisons de navigation sont arrêtées prématurément.

Depuis 1988, le changement climatique impacte déjà les ressources en eau :
- ↳ - 10 % de débit annuel pour l'Armançon,
- ↳ - 38 % de débit en septembre pour l'Armançon,

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

↳ - 42 % de débit en septembre pour le Serein.

Le PTGE est un outil permettant de répondre aux enjeux quantitatifs dans une démarche globale et construite sur un périmètre cohérent. Il a pour objet de rechercher un équilibre entre besoins et ressources en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et en anticipant le changement climatique.
Il intègre l'enjeu de préservation de la qualité des eaux et aboutit à une préservation des prélèvements par usage (alimentation en eau potable, irrigation, abreuvement du bétail, protection contre le gel des vignes, process industriel, navigation), enfin, il mobilise des solutions en privilégiant les actions dites « sans regret ».

Sources Diaporama SMBVA – Réunion des Présidents des EPCI adhérents au SMBVA du 17 septembre 2021.

Le syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) met en place un dispositif de suivi de la quantité et de la qualité de l'eau et de ses captages, afin de mieux anticiper l'approvisionnement en eau potable par les interconnexions. Il doit gérer et entretenir ses infrastructures liées notamment à l'alimentation en eau potable. La CCTA et le SESAM sont précurseurs dans les domaines que sont l'instrumentation ou la recherche de fuites. Sur le territoire, le taux de rendement des réseaux est d'environ 75 %.
La sécheresse des dernières années a engendré des déficits d'eau sur les ressources de plusieurs communes du secteur de Vitteaux et donc des difficultés à approvisionner en eau potable la population que ce soit en qualité ou en quantité. De prochains aménagements seront réalisés à Dampierre-en-Montagne, Villy-en-Auxois, Uncey-le Franc, Soussey-sous Brionne, Gissey le Vieil et Thorey-sous-Charny. Ces travaux font suite à la création d'une interconnexion depuis le réseau d'eau potable du SESAM à Vitteaux vers plusieurs communes présentant des manques d'eau chroniques. En effet, l'eau est menacée par le réchauffement climatique et les périodes récurrentes de sécheresse doivent être prises en considération.
Le SESAM intervient le territoire de l'Auxois-Morvan Côte-d'Orien soit 95 communes.

Sources CR– Réunion des Présidents des EPCI adhérents au SMBVA du 17 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

e) Préserver et reconquérir la biodiversité

Entre 2009 et 2019, 155,4 hectares ont été artificialisés, ce qui représente 0,2% de la part de la surface artificialisée sur le territoire.

Partie : AGRO-ECOLOGIE : Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ? Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CC des Terres d'Auxois	France
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	155,4	276342,9
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,2	0,4

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 –

La particularité du territoire est d'être un territoire rural qui est le fruit de la présence d'espaces naturels ou tout du moins non urbanisés. Ainsi, 78,8 % de la surface de la CCTA est occupée d'espaces agricoles et 19,1 % de l'espace est boisé. La CCTA est donc un territoire très peu bâti puisque 1,9% de sa surface est classée comme artificialisée, se concrétisant principalement par de l'habitat individuel.

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)

Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?

Indicateurs	CC des Terres d'Auxois	France
Territoires artificialisés	1,9	5,3
Territoires agricoles	78,8	51,1
Forêt et milieux semi-naturels	19,1	30,6
Zones humides	0	0,5
Surfaces en eau	0,1	0,8

Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Le nombre de producteurs engagés, sur le territoire de la communauté de communes des Terres d'Auxois, dans des productions agricoles biologiques est de 31 exploitations *(Source : Agence Bio, 2019 – 2019).*

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Lauréate de l'appel à projet de l'office français de la biodiversité, la commune de Semur-en-Auxois, est la seule commune retenue en Côte-d'Or à mettre en œuvre ce dispositif. Une application est proposée pour permettre d'identifier et répertorier, depuis son smartphone, les espèces animales et végétales. Un partenariat est engagé avec la ligue de protection des oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis les années 1970, la préservation de la biodiversité et des milieux naturels est devenue une préoccupation majeure de la politique environnementale de l'union européenne. Le réseau **Natura 2000** du Morvan englobe 3 sites, couvrant environ 638 km² pour tout ou partie du parc naturel régional du Morvan sur 82 des 117 communes qui le composent, soit environ 19 % de son territoire. Les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

f) Evoluer vers l'agroécologie et une alimentation saine et locale

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est engagé dans une démarche à tous les niveaux de la chaîne pour une alimentation plus saine, de proximité et respectueuse de notre environnement. Soutenir la production locale, maintenir l'activité en milieu rural, assurer un approvisionnement de qualité aux Côte-d'Oriens et conforter les liens entre producteurs et consommateurs sont autant d'enjeux que le Conseil Départemental de la Côte-d'Or souhaite relever pour garantir une alimentation durable. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, le conseil départemental de la Côte-d'Or s'est notamment engagé à accompagner les stratégies alimentaires infradépartementales en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois a marqué sa volonté de s'inscrire dans la démarche d'une alimentation saine et durable aux côtés du Conseil Départemental de la Côte-d'Or en délibérant en faveur d'une charte d'engagement portant sur les politiques alimentaires cohérentes et structurantes. La CCTA souhaite se doter d'une politique alimentaire territoriale dont les axes de travail préalablement identifiés sont :

Les axes de travail envisagés dans un premier temps sur le territoire sont :

- Servir des repas de qualité pour les enfants dans les cantines scolaires et les bénéficiaires du portage de repas, sur la base de productions locales, en encourageant notamment, les groupements de producteurs locaux, tout en réduisant les déchets qu'ils s'agissent du gaspillage alimentaire ou des emballages et en réduisant si possible le bilan carbone et éduquer le goût aux enfants ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

- Soutenir et favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire ;
- Soutenir les petites unités de transformation de production locales adossées à des exploitations agricoles (exemple la filière laitière et la transformation de produits issus de cette production, dans le cadre de circuits courts et locaux) ;
- Promouvoir la consommation et soutenir la distribution de produits locaux sur les marchés alimentaires, fonctionnant tout au long de l'année, afin d'assurer un revenu régulier aux producteurs.

Pour affiner les réflexions sur les axes de travail pré-identifiés, un diagnostic du système alimentaire territorial a été lancé en septembre 2021 pour un rendu prévisionnel en début d'année 2022. A l'issue de cette phase, les élus seront amenés à déterminer les orientations de la stratégie alimentaire territoriale, desquelles découleront la formalisation du plan d'actions.
Pour assurer l'intégralité de la mission, de l'élaboration du diagnostic au déploiement opérationnel des actions retenues, la CCTA bénéficie d'une mise à disposition d'ingénierie du conseil départemental de la Côte-d'Or.

Par ailleurs, un collectif de producteurs, via un appel à manifestation d'intérêt porté par le projet alimentaire territorial du Pays Auxois Morvan, s'est rapproché de la CCTA pour la mise en place d'un distributeur de produits locaux sur le territoire (œufs, farine, légumes...). Les membres du Conseil Communautaire ont émis un avis favorable sur la mise en place et le financement de ce dispositif au cours de l'assemblée générale du 16 novembre 2021. Cet outil, va permettre, entre autre, de proposer un drive de produits locaux dont les habitants du territoire rural pourront bénéficier. Les produits proposés permettent ainsi au plus grand nombre d'accéder à une alimentation locale et de qualité.
Le caractère innovant de cette démarche permet ainsi à la collectivité de s'engager dans une démarche de reterritorialisation du système alimentaire intercommunal. Le rendu du diagnostic sur le système alimentaire territorial sera l'occasion pour la CCTA de se positionner sur une demande de reconnaissance officielle de sa stratégie en projet alimentaire territoriale auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

g) Développer l'économie circulaire / le recyclage des déchets

La communauté de communes des Terres d'Auxois a validé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en novembre dernier. Ce programme consiste en la mise en œuvre, par les acteurs du territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic de territoire. Ce programme sera valide du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027. L'objectif vise à éviter de produire des déchets par la prévention et le réemploi, d'augmenter la valorisation matière ainsi que la valorisation énergétique des déchets.

Le diagnostic territorial, la matrice atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire ainsi qu'un sondage réalisé par le Conseil Départemental en janvier 2021

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

sur les pratiques d'économie circulaire des Côte-d'Oriens ont permis de construire un programme d'actions ciblées et adaptées aux caractéristiques du territoire. Ces éléments ont servi à identifier les leviers et les freins externes susceptibles d'accélérer ou de ralentir la mise en œuvre de ce programme, à dégager les priorités et les hiérarchiser ainsi qu'à déduire les grands axes d'intervention. Les axes du PLPDMA ont été sélectionnés en fonction de la compatibilité avec le contexte local et leur facilité de mise en œuvre sur le territoire, ainsi, la CCTA souhaite s'engager vers les axes-ci-dessous :

- Etablir un diagnostic des déchets et des pratiques de la CCTA et de ses établissements ;
- Actions de sensibilisation des acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets ;
- Développer la communication du service environnement ;
- Intervenir auprès du public scolaire ;
- Sensibiliser le grand public sur la réduction des déchets à travers des campagnes de communication ;
- Généraliser la redevance incitative sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des ménages ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective ;
- Inciter et accompagner les restaurateurs à l'usage du « gourmet bag » ;
- Renforcer le compostage individuel et collectif dans les habitations hors bourg ;
- Etudier des opérations de biodéchets existantes et définir des actions transposables aux habitations des centres bourgs du territoire ;
- Encourager le jardinage au naturel pour réduire la quantité de déchets verts ;
- Renforcer le dispositif « Stop Pub » ;
- Mettre en place une concertation entre les gros producteurs et la CCTA pour le tri, la collecte, la valorisation des biodéchets.

Sources : PLPDMA CCTA

Afin de répondre aux obligations de la loi NOTRe sur l'obligation d'harmoniser le service de gestion des déchets au 1er janvier 2022, la CCTA a validé ses nouveaux modes de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. La mise en place de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), actuellement pratiqué sur le secteur de l'ancienne communauté de communes du Sinémurien sera étendu à l'ensemble du territoire.
La CCTA s'inscrit ainsi dans une politique globale de développement durable. Cette redevance s'appuie sur le principe du producteur-payeur, plus un foyer produit de déchets non recyclables, plus il contribuera au financement du service. Cette redevance a pour finalité d'inciter les usagers à réduire leur production de déchets ainsi que des modes de collecte des flux Ordures Ménagères Résiduelles et emballages plastiques.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

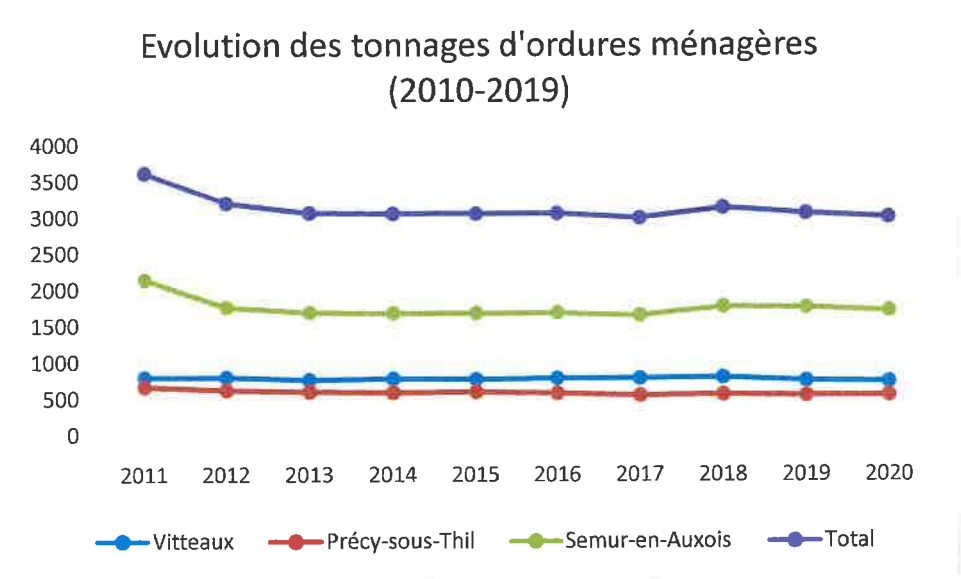

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Partie 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Les orientations retenues, en lien avec les réunions de concertation autour du projet de territoire de l'automne 2021, sont les suivantes :

- un territoire où il est aisé de travailler,
- un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité,
- un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre.

Ces orientations stratégiques sont déclinées en objectifs généraux et en objectifs opérationnels, plus précis, auxquels répond un plan d'actions. Certaines de ces actions correspondent à plusieurs objectifs et certains objectifs opérationnels sont la traduction de différentes orientations stratégiques.

La communauté de communes des Terres d'Auxois étant un territoire rural vieillissant, elle doit avant tout permettre à sa population active de pouvoir rester en lui offrant travail, services, et ce qui fait la différence dans cette concurrence territoriale : un cadre de vie de très bonne qualité. Cela lui offrira également l'opportunité d'attirer de nouveaux habitants et convaincra les jeunes, partis pour leurs études et premières expériences professionnelles, de revenir. Cette ambition d'une dynamique démographique vertueuse est au cœur du projet de territoire 2022-2032 exposé ci-après.

Orientation 1 : Un territoire où il est aisé de travailler

Premier facteur permettant l'installation ou de rester en tant qu'actif sur le territoire : le travail. Il s'agit de **créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises** que ces dernières viennent de l'extérieur ou soient le fruit d'une dynamique entrepreneuriale interne. Pour répondre aux besoins de main d'œuvre de ces entreprises, il est impératif de **permettre aux jeunes du territoire d'acquérir les compétences que celles-ci recherchent**. Or, le diagnostic fait état d'un fort taux de chômage des jeunes sur le territoire.

Par ailleurs, compte-tenu de la localisation idéale du territoire par rapport aux axes ferrés ou routiers, il doit **saisir l'opportunité du développement du travail nomade** en permettant le travail pour partie dans les métropoles et pour partie, voire intégralement, en Terres d'Auxois.

Enfin, le territoire sera d'autant plus attractif que les personnes ne s'en sentiront pas prisonnier et considéreront qu'elles peuvent « tester » leur vie en son sein pour une courte durée. Cela implique de ne pas avoir à recourir systématiquement à l'achat de son logement. Pour ce faire, les collectivités devront **rénover et encourager la réalisation de logements** locatifs **adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs**.

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Objectif 1 : Créer de bonnes conditions d'accueil des entreprises

1.1 Créer ou étendre des zones d'activités non concurrentielles entre elles	Inscrire le tissu économique dans un développement dynamique, équilibré et durable – Extension de la zone artisanale de Semur-en-Auxois (CCTA) Création d'une zone d'activité à la sortie d'autoroute (CCTA)
1.2 Réhabiliter des friches réemployables pour l'activité économique	Remise en état de la décharge des inertes en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol (CCTA) – aussi en 17.4
1.3 Favoriser la mobilité durable des entreprises	
1.4 Communiquer auprès des entreprises et des administrations sur les atouts du territoire et les facilités d'installation	Maintien des services de la gendarmerie – Développement de la politique d'accueil (CCTA)
1.5 Soutenir les projets de création, développement, reprise d'entreprises et favoriser leur mise en réseau	
1.6 Echanger avec les acteurs de l'emploi sur les repérages d'entreprises en difficulté dans le cadre du dispositif transitions collectives	

Objectif 2 : Permettre aux jeunes du territoire d'acquérir les compétences recherchées par les entreprises

2.1 Agir pour prévenir les risques liés au numérique pour les enfants et les jeunes	
2.2 Mailler le territoire de lieux pour la jeunesse et "aller vers" les jeunes	
2.3 Faire connaître et valoriser les métiers de l'industrie et artisanaux auprès des jeunes	
2.4 Développer les compétences d'expression, notamment des jeunes, en lien avec les bibliothèques	
2.5 Encourager la tenue de formations en proximité sur le territoire	

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

2.6 Travailler avec la Région pour faciliter la mobilité des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire spécialisé ou du supérieur	
2.7 Relayer, promouvoir et soutenir toute mesure dédiée à l'insertion et à l'emploi des jeunes	
2.8 Promouvoir le recours à l'apprentissage et aux contrats aidés sur le territoire	

Objectif 3 : Saisir l'opportunité du développement du travail nomade

3.1 Travailler avec la Région pour développer les liens aux gares de Montbard et Les Laumes-Alésia	
3.2 Inciter au co-voiturage pour les trajets domicile-travail	Agir pour le développement des mobilités douces entre le domicile et le travail – répondre aux besoins du quotidien et développer l'offre touristique(CCTA) – aussi en 11.3
3.4 Créer des tiers-lieux et des espaces de co-working dotés d'installations numériques performantes	Développement économique (Epoisses)
3.5 Accompagner le déploiement de la fibre et de la téléphonie mobile sur le territoire pour en faire un levier d'attractivité	

Objectif 4 : Rénover et encourager la réalisation de logements adaptés aux demandes actuelles des jeunes et des actifs

4.1 Réhabiliter des logements communaux et contribuer à les rendre plus sobres énergétiquement	Réhabilitation bâtiments communaux (Courcelles-lès-Semur) Réalisation d'habitat social – basse consommation (Epoisses) Rénovation du bâtiment de la mairie (Lantilly) – aussi en 17.3 Isolation thermique de deux logements communaux (Massingy-les-Vitteaux) Réaménagement du bâtiment principal : rénovation d'un logement et création d'un second logement (Montigny-Saint Barthélemy) Réhabilitation de 7 logements communaux

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

	(Précy-sous-Thil) Rénovation énergétique du bâtiment communal 38, rue Hubert Languet (Vitteaux) Rénovation d'un logement pour étudiants (Semur-en-Auxois)
4.2 Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres énergétiquement dans les bourgs hors locations touristiques	Promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel
4.3 Encourager le développement de l'offre locative de maisons sobres énergétiquement dans les villages hors locations touristiques	

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Orientation 2 : Un territoire avec des services de première nécessité de qualité en proximité

Le territoire est actuellement bien maillé en services de première nécessité (services publics, offre de soins, commerces alimentaires de proximité...). Néanmoins, il faut rester vigilant quant à leur maintien, à leur niveau de qualité et à leur répartition sur le territoire.

Concernant ce dernier point, dans un territoire étendu et rural comme celui de la Communauté de communes des Terres d'Auxois, la proximité joue un rôle important. Si l'habitant doit souvent se déplacer pour accéder au service, il faut également **rapprocher le service de l'usager**.

Il est primordial de pouvoir proposer aux habitants des services de première nécessité de qualité qu'il s'agisse de **l'offre de santé**, de **l'accès à l'eau potable** ou **des services aux familles** qui permettent à ces dernières de travailler sereinement.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux services aux **plus fragiles**, qu'il s'agisse des seniors, compte-tenu du vieillissement de la population annoncé, des personnes en situation de handicap ou en situation de précarité.

Objectif 5 : Rapprocher le service de l'usager

5.1 Permettre aux habitants d'avoir, sur le territoire, des interlocuteurs pour l'ensemble des organismes publics	Aménagement de l'Espace France Services (Vitteaux)
5.2 Former les habitants aux usages du numérique afin de faciliter leur accès aux droits	Développement du service numérique nomade à Epoisses (CCTA)
5.3 Encourager le maintien et le développement des commerces dans les villages et dans les centres des bourgs	Développement des commerces et des services (Epoisses) Café épicerie multiservices (Missery) Réhabilitation de l'ancien petit Casino en immeuble mixte (Vitteaux)
5.4 Soutenir l'implantation de lieux de sociabilité alternatifs	Réhabilitation bâtiments communaux (Courcelles-lès-Semur) Transfert et aménagement espace de rencontre et loisirs (Montigny-Saint Barthélemy) Réhabilitation de la salle Saint Auxile (Précy-sous-Thil) Espace Culturel de rencontres et de Loisirs « La Scie » (Villy-en-Auxois) Création d'un espace de travail partagé pour les associations dans l'ancienne salle de motricité

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

	(Vitteaux)

Objectif 6 : Maintenir et conforter l'offre de santé du territoire

6.1 Communiquer sur les services de santé existants	
6.2 Agir pour le maintien des services de santé proposés sur le territoire, notamment par le centre hospitalier R. Morlevat	
6.4 Encourager l'installation de médecins spécialistes et généralistes	Réhabilitation d'un bâtiment en maison médicale pluridisciplinaire (Vitteaux)
6.5 Mettre en place des actions et communiquer sur le "bien vieillir"	

Objectif 7 : Maintenir des services aux familles de qualité et en proximité

7.1 Promouvoir les services aux familles existants et orienter les familles vers les services appropriés	
7.2 Réhabiliter ou construire des locaux adaptés aux publics accueillis et sobres d'un point de vue énergétique sur l'ensemble du territoire	Construction d'un multi-accueil à Semur-en-Auxois (CCTA) Acquisition, rénovation énergétique et réhabilitation du bâtiment du SIVU d'Epoisses pour les services péri et extra scolaires (CCTA) Extension de la restauration scolaire de Précy-sous-Thil (CCTA) Rénovation énergétique du SIVOS de Précy-sous-Thil (SIVOS de Précy-sous-Thil) Rénovation énergétique de l'école élémentaire Champlon (Semur-en-Auxois) Ecole (Clamerey) Rénovation énergétique des écoles du Rempart (Semur-en-Auxois) Rénovation énergétique de l'inspection académique (Semur-en-Auxois)
7.3 Améliorer la formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance	
7.4 Servir des repas de qualité en restauration scolaire sur la base de	Elaborer et déployer une stratégie alimentaire territoriale à l'échelle de la CCTA (CCTA) – aussi

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

productions locales	en 15.1
7.5 Travailler avec la Région pour faciliter la mobilité des élèves entre leur domicile et leur établissement scolaire spécialisé ou du supérieur	
7.6 Agir pour prévenir les risques liés au numérique pour les enfants et les jeunes	*Programme d'actions en cours de réalisation par le conseiller numérique de la CCTA*

Objectif 9 : Prendre soin des plus fragiles

9.1 Adapter le bâti et les pratiques pour accueillir des enfants porteurs de handicaps dans les structures petite enfance et enfance	Recrutement d'un agent à temps plein au multi-accueil de Vitteaux à compter du 23/11/2021 pour l'accueil de deux enfants porteurs de handicap (CCTA)
9.2 Améliorer l'accessibilité physique de l'espace public et des équipements communaux et communautaires existants	Création de places de stationnement au crématorium de Semur-en-Auxois (CCTA) Agrandissement de la salle multi services avec création de toilettes pour handicapés (Forléans) Transfert de la mairie dans l'ancien presbytère (Lacour d'Arcenay)
9.3 Favoriser le maintien à domicile des seniors	Développement de l'offre de transport à la demande pour les séniors et les travailleurs – Aide à l'acquisition de véhicule électrique – Agir pour le développement des mobilités douces (CCTA) – aussi en 9.8
9.4 Encourager le développement de l'offre locative adaptée aux seniors en cœur de bourgs	Réalisation d'habitat social – basse consommation (Epoisses)
9.5 Soutenir le développement des sports "doux" et de maintien en bonne forme, accessible aux publics fragiles et âgés, sur tout le territoire	
9.6 Mettre en place des partenariats entre collectivités et avec l'Etat pour accompagner au mieux les habitants en situation de précarité	
9.7 Développer une commande publique responsable pour soutenir l'insertion par l'activité économique	
9.8 Permettre la mobilité des personnes fragiles et en situation de précarité pour l'accès aux services de première	Développement de l'offre de transport à la demande pour les séniors et les travailleurs – Aide à l'acquisition de véhicule électrique – Agir pour le développement des mobilités douces

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

nécessité	(CCTA) – aussi en 9.3

Objectif 10 : Permettre l'accès de tous les habitants à une eau potable de qualité tout au long de l'année

10.1 Limiter les pollutions de l'eau d'origine agricole	*Actions sur l'enjeu de la préservation de la qualité des eaux à venir, via le PTGE du SMBVA et du bassin du Serein (CCTA)*
10.2 Développer des alternatives ou supprimer les pratiques fortement consommatrices d'eau potable	Rénovation durable des canalisations du VVF – Le Val Larrey - afin d'assurer une maîtrise des consommations d'eau (CCTA)

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

Orientation 3 : Un territoire connu et reconnu comme un territoire où il fait bon vivre

Le territoire possède un patrimoine architectural et naturel très riche. Il propose à ses habitants un **cadre de vie très qualitatif** qu'il s'agit de préserver car, une fois l'emploi et les services de premières nécessités assurés, c'est bien sur cet avantage concurrentiel que les territoires se différencient.

Le **tourisme** est une composante du développement économique mais il permet aussi de **faire connaître le territoire** à des personnes qui pourraient souhaiter s'y installer par la suite et, par effet miroir, de rendre une fierté aux habitants qui vivent déjà dans ce cadre.

La beauté du bâti et des paysages ne suffit pas. Le territoire doit apparaître comme dynamique pour que ses habitants s'y sentent bien. Or, les Terres d'Auxois ont l'ambition de proposer **des activités et animations artistiques et culturelles de qualité**, d'**encourager la pratique sportive** et **le « bien manger » en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts**. Il s'agit aussi de facteurs pour rester en bonne santé, y compris pour une population âgée.

Enfin les habitants seront d'autant plus fiers d'appartenir à un territoire que celui-ci prendra en charge et saura anticiper les nouveaux défis liés au dérèglement climatique. Le développement durable oriente toutes les politiques publiques répondant aux objectifs vus précédemment et apparaît clairement dans les ambitions de **réduction de la production des déchets** et de **réduction de la consommation d'énergies fossiles couplée à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables** du territoire.

Objectif 11 : Promouvoir et maintenir le cadre de vie très qualitatif du territoire

11.1 Réaménager les centres des bourgs	Aménagement d'interfaces paysagères au sein de la commune (Vitteaux) *Projets à venir de Semur-en-Auxois et Vitteaux dans le cadre de Petites villes de demain*
11.2 Aller à la reconquête des logements vacants au centre des bourgs	*Projets à venir de Semur-en-Auxois et Vitteaux dans le cadre de Petites villes de demain*
11.3 Créer au sein des quatre bourgs des voies pour les mobilités douces et cheminements piétons, notamment sur les trajets domicile-école et domicile-travail	Aménagement de l'espace (Epoisses) Création d'un parking en entrée de ville et développement des mobilités douces entre ce point et le centre-ville (Semur-en-Auxois) Agir pour le développement des mobilités douces entre le domicile et le travail – répondre aux besoins du quotidien et développer l'offre

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

	touristique (CCTA) – aussi en 3.2
11.4 Restaurer et donner une seconde vie au patrimoine architectural classé ou inscrit	Restauration et aménagement de la tour de la Gehenne (Semur-en-Auxois) Réhabilitation de l'espace Liberté (Semur-en-Auxois)
11.5 Veiller au maintien des éléments typiques des paysages de l'Auxois	
11.6 Agir en faveur de la biodiversité	Construction de la maison de l'eau par le SESAM à Semur-en-Auxois (SESAM)

Objectif 12 : Faire connaître le territoire et ses atouts grâce au tourisme

12.1 Faire connaître la destination et améliorer la mise en valeur des sites touristiques stratégiques	
12.2 Renforcer l'offre touristique des sites touristiques stratégiques	Réhabilitation du site de la ferme du Hameau en vue de développer une université ouverte des arts et de la culture de l'Auxois Morvan et d'y étendre une structure à vocation culturelle, pédagogique et sociale ouverte à tous (CCTA) Création d'un centre d'interprétation du fromage (Epoisses)
12.3 Développer le potentiel touristique autour du cyclotourisme	
12.4 Améliorer la qualité d'accueil sur les sites touristiques stratégiques	Installation de toilettes autonettoyantes sur le site du Lac de Pont (CCTA)
12.5 Faciliter l'organisation de séjours touristiques individuels sur le territoire	Installation de signalétique touristique (CCTA)

Objectif 13 : Continuer de proposer des activités et animations artistiques et culturelles de qualité

13.1 Développer les compétences d'expression, notamment des jeunes, en lien avec les bibliothèques	
13.2 Faciliter l'accès au livre papier et numérique	Rénovation énergétique du musée et de la bibliothèque (Semur-en Auxois)
13.3 Déployer une programmation régulière, accessible et de qualité au théâtre	

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

13.4 Encourager la pratique musicale	Construction d'une école de musique à Semur-en-Auxois (CCTA)
13.5 Soutenir la diffusion cinématographique	Rénovation et équipement de la salle Guéniot, salle de cinéma (Vitteaux)

Objectif 14 : Encourager la pratique sportive

14.1 Maintenir en bon état, adapter et améliorer l'efficacité énergétique des équipements sportifs	Rénovation énergétique et extension de l'espace Gilbert Mathieu à Vitteaux (CCTA) Abords du gymnase (Précy-sous-Thil) Sol du gymnase (Précy-sous-Thil) Rénovation de la salle polyvalente et construction des vestiaires de football (Vitteaux) Rénovation des vestiaires des gymnases Jean Louis Pineau et Charles Gally (Semur-en-Auxois)
14.2 Installer des équipements en libre-service favorisant la pratique sportive	Aménagement d'un espace touristique et de loisirs (Epoisses)
14.3 Soutenir l'adhésion des habitants à des clubs sportifs	
14.4 Soutenir le développement des sports "doux" et de maintien en bonne forme sur tout le territoire	

Objectif 15 : Encourager le "bien manger" en lien avec la production locale et la consommation en circuits courts

15.1 Servir des repas de qualité en restauration scolaire sur la base de productions locales	Elaborer et déployer une stratégie alimentaire territoriale à l'échelle de la CCTA (CCTA) – aussi en 7.4 Réaménagement de bureau dans les locaux CCTA (CCTA)
15.2 Eduquer les enfants au goût et lutter contre l'obésité infantile	
15.3 Soutenir et favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire	*Projet à venir dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale (CCTA)*
15.4 Soutenir les petites unités de transformation de production locale adossées à des exploitations agricoles	*Projet à venir dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale (CCTA)*
15.5 Promouvoir la consommation et soutenir la distribution des produits	Développement des commerces et des services (Epoisses)

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

locaux en vente directe et circuits courts	*Projet à venir dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale (CCTA)*

Objectif 16 : Réduire la production de déchets sur le territoire

16.1 Devenir une communauté de communes exemplaire en matière de prévention des déchets	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.2 Sensibiliser les scolaires et le grand public à la réduction des déchets	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.3 Sensibiliser les scolaires et le grand public au tri des déchets	Création de plateformes de points d'apports volontaires 4 flux (60 plateformes) sur le territoire de la CCTA (CCTA)
16.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration, restauration collective et au sein des foyers	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)
16.6 Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	Gérer et valoriser les déchets – PLPDMA (CCTA)

Objectif 17 : Réduire la consommation d'énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables

17.1 Encourager le développement de l'offre locative privée d'appartements sobres énergétiquement dans les bourgs hors locations touristiques	Promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel (CCTA) Inciter au développement des énergies renouvelables décarbonnées (CCTA)
17.2 Encourager le développement de l'offre locative de maisons sobres énergétiquement dans les villages hors locations touristiques	Promouvoir les démarches pour réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel (CCTA) Inciter au développement des énergies renouvelables décarbonnées (CCTA)
17.3 Réhabiliter ou construire des locaux adaptés aux publics accueillis et sobres d'un point de vue énergétique sur l'ensemble du territoire	Installation d'une solution de confort d'été dans la salle de recueillement du crématorium de Semur-en-Auxois (CCTA) Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public (CCTA)

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le
ID : 021-200071017-20211215-2021_165-DE

	Inciter au développement des énergies renouvelables décarbonnées (CCTA) Transition énergétique (Epoisses) Rénovation du bâtiment de la mairie (Lantilly) – aussi en 4.1 Réaménagement et réhabilitation du bâtiment principal : rénovation thermique globale et réaménagement de la mairie (Montigny-Saint Barthélemy) Poursuite de l'éco-rénovation du bâtiment d'hébergement de la gendarmerie : isolation phonique et thermique des parties communes (Vitteaux) Rénovation énergétique de la salle Ciney (Semur-en-Auxois)
17.4 Développer le photovoltaïque sur les bâtiments publics et sur des sites non adaptés à d'autres activités	Remise en état de la décharge des inertes en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques au sol (CCTA) – aussi en 1.2
17.5 Limiter le développement de l'éolien par mitage	
17.6 Encourager l'acquisition de véhicules électriques ou hydrogènes par les collectivités et la mise en place de bornes de recharge	Acquisition d'un véhicule électrique pour le portage de repas aux aînés à domicile (CCTA) Inciter et suivre le développement de la mobilité verte sur le territoire intercommunal (CCTA)